

GRAND ANGLE n° 25

Bulletin statistique de l'Observatoire national
de la délinquance et des réponses pénales

Septembre 2011

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

LES MAINS COURANTES SUR LES TERRITOIRES DU GRAND PARIS : UNE AUTRE APPROCHE DES FAITS CONNUS DE LA DSPAP

**Le taux de signalements de *Différends* sur main courante
est plus élevé en petite couronne tandis que Paris
enregistre le taux le plus fort de signalements de *Tapages et troubles***

Jean-Luc BESSON, chargé d'études cartographie-SIG

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a notamment pour mission de réaliser des études visant à mesurer les phénomènes criminels tels qu'ils sont connus et enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Ces études sont effectuées à partir de l'outil d'enregistrement des crimes et délits (état 4001), ou d'autres sources comme les bases de données locales, les procédures ou encore les déclarations d'usagers sur mains courantes.

L'étude publiée dans ce *Grand Angle* analyse les déclarations d'usagers sur mains courantes enregistrées par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne de la préfecture de police. Pour la première fois depuis la fusion, le 14 septembre 2009, de l'ex Direction de la police urbaine de proximité à la préfecture de Police avec les directions départementales de sécurité publique des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, l'ONDRP analyse les signalements d'usagers sur la main courante informatisée à l'échelle des 83 circonscriptions de police.

Ces signalements portent sur des événements qui n'entrent pas, théoriquement, dans le champ pénal. Mais ils n'en sont pas moins des éléments constitutifs du sentiment d'insécurité et peuvent être interprétés comme des indicateurs d'alertes, y compris au niveau individuel, comme lorsqu'il s'agit, par exemple, de signalements de *Différends* entre époux ou concubins. La main courante peut alors être un indicateur avancé d'une situation qui n'appelle pas encore de traitement judiciaire mais une intervention plus légère de type préventif. Ces renseignements peuvent cependant se prolonger sous forme de plaintes ou faire simultanément l'objet d'une plainte.

Après la parution des *Focus n°2 et 3* consacrés à l'analyse des origines et destinations des mis en cause et des victimes pour des faits commis à Paris, puis de la publication du *Grand Angle 24* portant sur l'analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publique à Paris en 2008, l'ONDRP poursuit ici la publication d'études ayant pour objectif d'analyser les phénomènes d'insécurité sous un angle géostatistique.

André-Michel VENTRE
Directeur de l'Institut National des Hautes Études
de la Sécurité et de la Justice

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM,
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE
Département de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

École Militaire – 1 place Joffre – Case 39 – 75700 PARIS 07 SP – Tél. : 01 76 64 89 00 – Fax. : 01 76 64 89 31

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

225931 signalements d'usagers sur main courante ont été enregistrés sur la main courante informatisée (MCI) de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) en 2010 pour l'ensemble des 83 circonscriptions de police de ce territoire

La préfecture de police a souhaité indiquer que la portée de l'analyse de cette étude doit être modulée par le fait qu'elle est réalisée sur la base des déclarations au lieu de leur enregistrement et non au lieu de l'événement. Cette analyse localisée n'est techniquement pas possible actuellement avec la MCI.

Le taux moyen de signalements d'usagers sur main courante pour 1 000 habitants s'établit à 34,2 pour le territoire DSPAP. Deux départements dépassent nettement ce taux : la Seine-Saint-Denis (41‰) et les Hauts-de-Seine (36‰). Proportionnellement à la population, les usagers de la Seine-Saint-Denis sont ceux qui ont le plus recours à la main courante.

Quel que soit le département, les volumes et les taux de signalements les plus significatifs sont enregistrés dans les mêmes rubriques, à savoir : Différends, Crimes et délits, Nuisances et troubles à l'ordre public, Objets perdus ou trouvés, soit 96,6% des signalements (n=218 162). La rubrique des *Différends* est celle qui concentre le nombre le plus élevé de signalements sur la DSPAP soit 110 040 événements (48,7% du total) pour un taux moyen de 16,7‰. Dans cette rubrique, le département de la Seine-Saint-Denis enregistre le total le plus élevé de signalements (n=33 574) de même que le taux le plus élevé (22,3 signalements pour 1 000 habitants).

La DSPAP est découpée en 83 circonscriptions au sein de quatre départements du Grand Paris dont la capitale est le centre. Sur cet espace, on distingue le département de Paris qui est la ville centre de l'agglomération, les trois départements de la petite couronne, qui constituent les départements périphériques. De la même manière on distingue les circonscriptions parisiennes qui

correspondent aux arrondissements, des circonscriptions situées hors des limites parisiennes.

158 137 signalements, soit 70% des déclarations d'usagers sur main courante ont été enregistrées dans les circonscriptions extérieures à Paris alors que la population sur ce territoire représente 66,5% de l'ensemble. À Paris, 67 794 déclarations d'usagers sur main courante ont été enregistrées pour une population de 2 211 297 habitants. La surreprésentation des usagers de la petite couronne se traduit par un taux d'enregistrement de signalements d'usagers sur main courante supérieur à la moyenne du Grand Paris (36,1‰ contre 34,2‰) alors que Paris se situe à un niveau inférieur à cette moyenne (30,7‰). Les usagers des circonscriptions de la petite couronne parisienne ont donc tendance à plus utiliser la main courante que les usagers à Paris.

La géographie des déclarations sur main courante diffère selon qu'elle est analysée à partir d'un nombre d'enregistrements ou des taux rapportés au nombre d'habitants. En moyenne, une circonscription de police de la DSPAP enregistre 2 722 mains courantes dans l'année. En nombre, 35 circonscriptions enregistrent un volume supérieur à cette moyenne et parmi les circonscriptions qui enregistrent plus de 4 000 mains courantes annuellement, on note la présence de la totalité des arrondissements périphériques parisiens ainsi que le 10^e arrondissement et les circonscriptions de Saint-Denis, Aulnay-sous-Bois, les Lilas, et le Kremlin-Bicêtre.

En taux, le 1^{er} arrondissement affiche le ratio le plus élevé de déclarations. Il est de 166,4‰, soit près de 5 fois la moyenne constatée sur l'ensemble de la DSPAP. Ce taux très élevé, est produit par la combinaison de facteurs de flux de populations importants sur un territoire dépourvu d'habitants alors que la base référentielle statistique est constituée des habitants recensés. Ainsi, **les taux les plus élevés concer-**

nent d'abord des espaces peu habités qui partagent la caractéristique d'être des lieux de destination de flux importants de population pour des raisons liées à l'organisation de l'espace urbain. C'est le cas, par exemple, des circonscriptions du 8^e arrondissement (96‰) ou de La Défense (60,4‰). Parmi les circonscriptions qui présentent un profil plus résidentiel, celles de Clichy (58,3‰), Saint-Ouen (56,9‰), Saint-Denis (54,3‰), Pantin (50,6‰), enregistrent les taux de déclarations sur main courante les plus élevés de la DSPAP.

La main courante est composée de plusieurs rubriques. La rubrique des *Différends* est celle qui comptabilise le plus de signalements : 110 040 déclarations, soit 48,7% de l'ensemble des déclarations. Au sein de cette rubrique, les déclarations d'usagers pour des *Différends entre époux ou concubins* (n=24 488¹, soit 22,3%) sont les plus nombreuses. Globalement, on note que les *Différends liés à la famille* représentent 60,7% de l'ensemble des *Différends*.

La répartition spatiale des Différends liés à la famille indique une surexposition des circonscriptions situées en petite couronne à ce type de signalement. 50 509 déclarations ont été enregistrées dans les circonscriptions situées en petite couronne, soit une part de 75,6% alors que la population de ce territoire ne représente que 66,5% de la DSPAP. Ainsi le taux de signalements d'usagers relatifs à la famille s'établit à 11,5‰ en petite couronne, contre 7,4‰ à Paris et pour un taux moyen de 10,1‰. Les circonscriptions de la petite couronne parisienne sont systématiquement plus exposées aux *Différends liés à la famille* et notamment aux signalements de *Différends entre époux ou concubins* par rapport aux circonscriptions situées dans la capitale.

Les déclarations de Différends entre époux ou concubins ont concerné près de 2% des couples résidant sur le territoire de la DSPAP en 2010, soit une estimation de 18 000 personnes

•••• (1) La mention « n » signifie « nombre » et sera utilisée ainsi dans toute l'étude pour décrire un nombre en valeur absolue lorsqu'il est entre parenthèses.

d'un *Différend* au sein du couple sur le territoire DSPAP en 2010. Les signalements d'usagers pour des *Différends entre époux ou concubins* sont concentrés dans les circonscriptions situées au nord de la DSPAP. On observe un agrégat homogène de circonscriptions proches les unes des autres et affichant des taux de déclarations élevés qui concerne les circonscriptions d'Aulnay-sous-Bois, le Blanc-Mesnil, Drancy, la Courneuve, Stains, Saint-Denis, Epinay-sur-Seine, Aubervilliers, Saint-Ouen, Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers.

Vingt-six catégories relativement hétérogènes totalisent 69 003 déclarations pour des crimes et délits, soit 30,5% du total des mains courantes. Au sein de cette rubrique, la catégorie des *Autres crimes et délits* est la plus représentée. Mais c'est aussi celle qui ne peut pas être analysée car elle recense des déclarations de natures différentes dont on ne connaît pas le motif. On compte 26 556 signalements dans cette catégorie, soit 38,4% de l'ensemble de la rubrique *Crimes et délits*.

Pour les autres catégories, leur multiplicité rend difficile une analyse sans tri. Pour les besoins de l'étude, les rubriques ont été rapprochées par nature, à l'instar de la méthodologie utilisée par l'ONDRP pour l'analyse de l'état 4001. On obtient alors une catégorie *Violences*, une catégorie *Atteintes aux biens* et une catégorie *Déclarations en lien avec l'activité des services*.

Les signalements d'usagers pour des Violences concernent 24 320 déclarations, soit 35,1% du total, tandis que les déclarations d'Atteintes aux biens représentent 21,6% (n=14 949) et les Déclarations en lien avec l'activité des services 4,9% (n=3 393).

Parmi les déclarations de *Violences*, ce sont les mains courantes d'usagers pour

des événements d'*Injures ou menaces* qui sont les plus fréquentes (n=18 638, soit 76,6%). La sous-catégorie des *Coups et blessures* enregistre 5 312 événements, soit 21,8% du total.

Les circonscriptions de la petite couronne de Paris sont relativement plus exposées aux déclarations d'usagers pour des faits de *Violences* (68,1% pour une population dont la part représente 66,5%) soit un taux de 3,8‰ contre 3,5‰ à Paris. Ces circonscriptions sont relativement sous exposées aux déclarations entrant dans la catégorie des *Atteintes aux biens* (63,7%) soit un taux de 2,2‰ contre 2,5‰ à Paris. Elles sont très largement sous-exposée aux *Déclarations en lien avec l'activité de service* (25%) soit un taux de 0,2‰ contre 1,2‰ à Paris. Le 1^{er} arrondissement (en taux, 16,1‰) et le 18^e arrondissement (en volume, 1 070) sont les circonscriptions les plus exposées aux déclarations de faits de *Violences*.

21 322 déclarations d'usagers sur main courante pour des Nuisances ont été enregistrées par la DSPAP en 2010. La rubrique des nuisances représente 9,4% du total des mains courantes. La répartition de ces signalements entre les circonscriptions de Paris et celles de sa petite couronne est de 39,3% pour Paris (n=8 375) contre 60,7% pour la petite couronne de Paris (n=12 947). Ce partage montre une surexposition des circonscriptions situées à Paris où la population des habitants ne représente que 33,5% de la DSPAP. Le taux moyen de déclarations pour 1 000 habitants s'établit à 3,2. À Paris ce taux est légèrement supérieur (3,8‰) tandis qu'en petite couronne il atteint tout juste 3‰. Les *Nuisances* sont donc des déclarations qui concernent plutôt les usagers parisiens.

La rubrique des *Nuisances* est composée de signalements d'usagers

entrant dans 26 catégories. Les signalements d'usagers pour des *Tapages et troubles* sont les plus nombreux et majoritaires au sein de cette rubrique. Avec 12 709 déclarations d'usagers ils constituent 59,6% des déclarations de *Nuisances*.

Par rapport à l'ensemble des signalements entrant dans cette rubrique la différence entre Paris et les circonscriptions de la petite couronne est accentuée au détriment de Paris. 44,5% des déclarations ont été déposées dans les circonscriptions parisiennes (n=5 658) contre 55,5% (n=7 051) en petite couronne. Le rapport était de 39,3% contre 60,7% pour l'ensemble des signalements de la rubrique. Les 10 circonscriptions qui enregistrent les plus forts volumes de déclarations se situent dans Paris. Le volume le plus important étant enregistré dans la circonscription du 18^e arrondissement avec 657 déclarations, soit plus du double de la moyenne de Paris.

Ces mêmes déclarations, calculées en taux pour 1 000 habitants, mettent aussi en évidence un phénomène qui est localisé à Paris. Les circonscriptions qui enregistrent les taux les plus élevés sont aussi les trois arrondissements de Paris situés au centre de la capitale et qui correspondent à des quartiers notamment structurés par des équipements de loisirs, touristiques, commerciaux et festifs : circonscriptions du 2^e arrondissement (6,9‰), du 3^e arrondissement (6,5‰) et du 1^{er} arrondissement (6,4‰). La circonscription du 2^e arrondissement est plutôt exposée à des phénomènes de tapage nocturne tandis que dans les 3^e et 1^{er} arrondissements les signalements les plus nombreux se partagent entre les événements de tapage nocturne et la présence de perturbateurs ou indésirables.

Chiffres clés

Nombre total de mains courantes (MCI) enregistrées : 225 931.

Dont : enregistrées à Paris 67 794 (30%) ; enregistrées en petite couronne 158 137 (70%).

Dont : Différends = 110 040 (48,7%) ; Crimes et délits = 69 003 (30,6%) ; Nuisances = 21 322 (9,4%) ; Divers (16 rubriques) = 25 566 (11,3%)

Nombre de circonscriptions : 83 (20 arrondissements parisiens, 63 ex. circonscriptions de police des directions départementales de la sécurité publique 92, 93 et 94).

Population prise en compte : 2 211 297 habitants (33,5% à Paris, 66,5% en petite couronne).

Taux de MCI pour 1 000 habitants : 34,2‰ (30,7‰ à Paris, 36,1‰ en petite couronne).

Dans le « Grand Paris », le département de la Seine-Saint-Denis enregistre le taux le plus élevé de déclarations d'usagers sur la main courante informatisée (MCI)

Le territoire de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) recouvre les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et de Paris. C'est un ensemble totalement urbanisé sur lequel vivent 6 597 852 habitants². Par le nombre d'habitants, Paris est le premier département de cet ensemble ($n=2211297$, soit 19% des habitants de l'Île-de-France) devant les Hauts-de-Seine ($n=1569217$), la Seine-Saint-Denis ($n=1506466$) et le Val-de-Marne (1310872). Ville centre de cette agglomération sur un plan géographique, Paris l'est aussi sur un plan économique. Vers ce département qui abrite 370 000 établissements (42% des établissements d'Île-de-France) et 1.6 millions d'emplois (31% des emplois de l'Île-de-France), convergent tous les réseaux de communication régionaux de l'Île-de-France et les réseaux nationaux. Cela se traduit par 1 016 000 actifs qui travaillent à Paris sans y habiter, 28 millions de touristes accueillis dans la capitale en 2008, notamment dans un parc hôtelier dont la taille correspond à 63% de l'offre francilienne. La capitale est le centre de gravité de cette agglomération dont elle constitue un territoire concrètement délimité par la périphérie, la petite ceinture ferroviaire et les boulevards extérieurs par rapport au trois départements limitrophes de sa banlieue qui forment la petite couronne (source Insee et Chambre de commerce et d'industrie de Paris, délégation de Paris).

225 931 signalements d'usagers ont été enregistrés sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010. 67 794 ont concerné Paris, 61 806 le département de la Seine-Saint-Denis, 56 414 les Hauts-de-Seine et enfin 39 917 le Val-de-Marne. Le département de Paris enregistre donc un peu moins du tiers de l'ensemble des signalements d'usagers sur main courante sur le territoire DSPAP (30%), tandis que le Val-de-Marne est le département qui enregistre le moins, soit 17,7% de l'ensemble.

Le taux moyen de signalements d'usagers sur main courante pour 1 000 habitants s'établit à 34,2 pour le territoire DSPAP. Deux départements dépassent nettement ce taux : la Seine-Saint-Denis (41%) et les Hauts-de-Seine (36%). Paris (30,7%) et le Val-de-Marne (30,5%) enregistrent des taux similaires plus bas que la moyenne. Proportionnellement à la population, les usagers de la Seine-Saint-Denis sont ceux qui ont le plus recours à la main courante.

Quel que soit le département, les volumes et les taux de signalements les plus significatifs sont issus des mêmes rubriques, à savoir : Différends, Crimes et délits, Nuisances et troubles à l'ordre public, Objets perdus ou trouvés (tableau 1). La somme de ces quatre rubriques sur l'ensemble du territoire de la DSPAP représente 96,6% des signalements d'usagers ($n=218162$). La prévalence de ces quatre rubriques varie peu dans les quatre départements de la DSPAP. Elle est de 96,5% à Paris, 96,2% dans les Hauts-de-Seine, 96,7% en Seine-Saint-Denis et 96,8% dans le Val-de-Marne.

La rubrique des Différends est celle qui concentre le nombre le plus élevé de signalements d'usagers sur la DSPAP soit 110 040 événements (48,7% du total) pour un taux moyen de 16,7‰. Dans cette rubrique, le département de la Seine-Saint-Denis enregistre le total le plus élevé de signalements d'usagers ($n=33574$) de même que le taux le plus élevé (22,3 signalements pour 1 000 habitants).

La seconde rubrique, par le volume des signalements, est constituée par les Crimes et délits. Cette rubrique totalise 60 003 signalement (26,6% du total) sur le territoire DSPAP pour un taux de 9,1‰. Le nombre le plus élevé de signalements d'usagers est enregistré à Paris ($n=23045$) mais malgré un nombre plus faible d'événements (17 625), c'est

cependant le département des Hauts-de-Seine qui affiche le taux le plus élevé (11,2‰).

Les signalements d'usagers pour des Nuisances forment la troisième rubrique en termes de volume. 21 322 événements (9,4% du total des signalements) ont été enregistrés sur le territoire de la DSPAP, soit un taux de 3,2 pour 1 000 habitants. Les Nuisances ont été les plus nombreuses à être signalées à Paris ($n=8375$), et c'est ce même département qui enregistre aussi le taux le plus élevé pour cette rubrique (3,8‰).

La quatrième rubrique qui par son volume d'événements est significative, recense les Objets perdus ou trouvés. 17 797 signalements d'usagers relatifs à ces événements ont été relevés sur le territoire de la DSPAP (7,9% du total) pour un taux moyen de 2,7‰. Le plus grand nombre de ces signalements dans les départements est observé en Seine-Saint-Denis ($n=7147$) pour un taux de 4,7‰.

Le découpage territorial départemental qui correspond aux anciennes directions départementales de la sécurité publique (DDSP) pour les départements des Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne auxquels s'ajoute l'ancienne Direction de la police urbaine de proximité (DPUP) à Paris est lui-même découpé en circonscriptions de police. Elles correspondent aux arrondissements parisiens pour la capitale, à une commune ou à un agrégat de communes pour les désormais Directions territoriales de sécurité de proximité (DTSP) des départements du 92, 93 et 94.

Avec la mise en place de la DSPAP qui incarne aujourd'hui le « Grand Paris de la Sécurité » (carte 1), il est désormais possible de dépasser les limites d'une analyse territoriale classique, c'est-à-dire une approche dépendante des

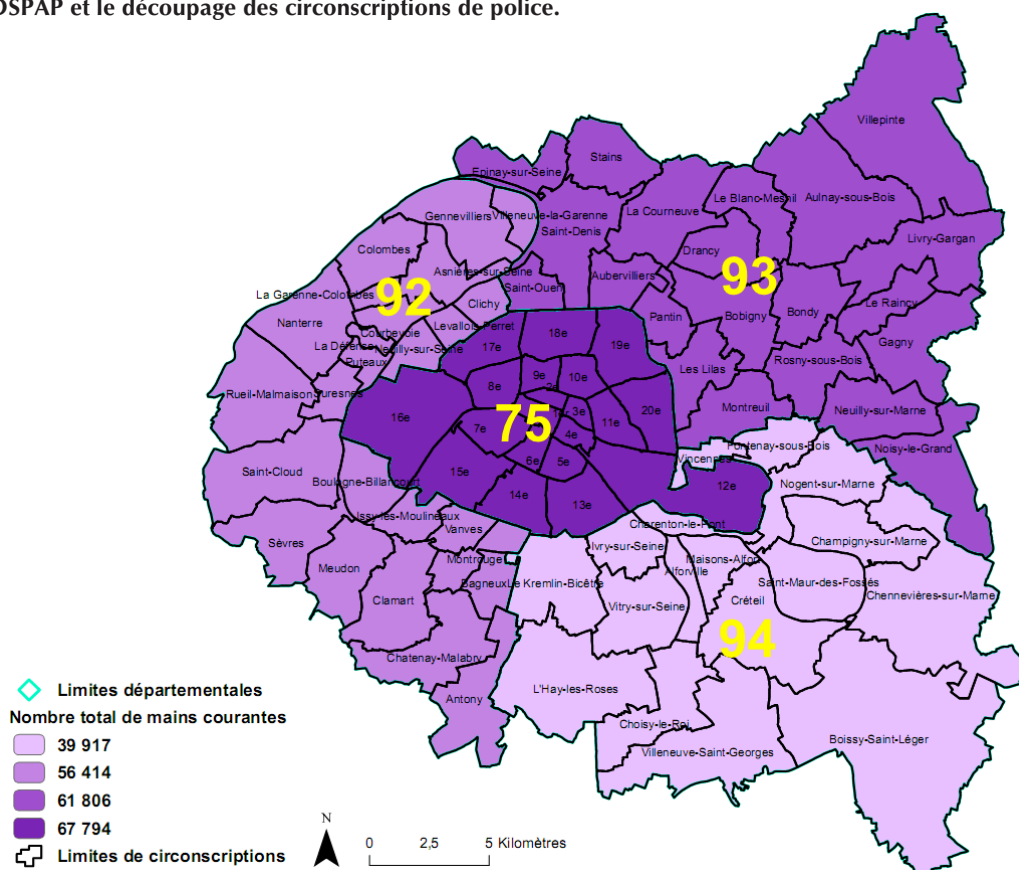
••• (2) Insee, populations légales des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2011, recensement de la population 2008, limites territoriales en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Tableau 1. Les rubriques de signalements d’usagers enregistrés dans les rubriques de la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 et leur répartition départementale.

Rubriques	Paris (nb)	Taux Paris (‰)	Hauts-de-Seine (nb)	Taux Hauts-de-Seine (‰)	Seine-Saint-Denis (nb)	Taux Seine-Saint-Denis (‰)	Val-de-Marne (nb)	Taux Val-de-Marne (‰)
A - ACCIDENTS	807	0,4	811	0,5	716	0,5	779	0,6
B - ALERTES (bombes,...)	7	0,0	4	0,0	1	0,0	3	0,0
C - DECOUVERTES DE CADAVRES	87	0,0	16	0,0	33	0,0	10	0,0
D - DIFFERENDS	30 962	14,0	26 069	16,6	33 574	22,3	19 435	14,8
E - EXPLOSIONS	2	0,0	1	0,0	1	0,0	1	0,0
F - ALIENES	26	0,0	5	0,0	16	0,0	8	0,0
G - SUICIDES ET TENTATIVES	41	0,0	31	0,0	15	0,0	8	0,0
J - OBJETS PERDUS / TROUVES	3 046	1,4	4 814	3,1	7 147	4,7	2 790	2,1
I - INCENDIES	82	0,0	62	0,0	126	0,1	67	0,1
K - CRIMES ET DELITS	23 045	10,4	17 625	11,2	14 579	9,7	13 754	10,5
M - MALADES	88	0,0	98	0,1	29	0,0	37	0,0
N - NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC	8 375	3,8	5 779	3,7	4 497	3,0	2 671	2,0
O - DEGATS (eaux, gaz,...)	54	0,0	22	0,0	11	0,0	17	0,0
Q - AFFAIRES DE MŒURS	136	0,1	102	0,1	62	0,0	41	0,0
R - PERSONNES RECHERCHEES	903	0,4	627	0,4	858	0,6	239	0,2
S - ALARMES DANS ETABLISSEMENTS PUBLICS	5	0,0	3	0,0	0	0,0	0	0,0
T - ACCIDENTS DU TRAVAIL	5	0,0	4	0,0	7	0,0	6	0,0
V - ALARMES DANS LOCAUX PRIVES	6	0,0	5	0,0	0	0,0	4	0,0
W - VEHICULES VOLES	16	0,0	5	0,0	16	0,0	6	0,0
X - APPELS FANTAISISTES	101	0,0	331	0,2	118	0,1	41	0,0
Total des rubriques	67 794	30,7	56 414	36,0	61 806	41,0	39 917	30,5

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Carte 1. Les totaux de signalements d’usagers sur mains courante enregistrés dans les départements de la DSPAP et le découpage des circonscriptions de police.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

limites géographiques de l'organisation administrative territoriale par département et par circonscription à l'intérieur de chaque département, pour envisager une analyse des circonscriptions dans les nouvelles limites unifiées du Grand Paris.

Là où précédemment nous étions contraints de considérer chaque entité départementale comme des éléments séparés malgré l'évidente cohérence qui régit le fonctionnement territorial de Paris et des trois départements de la petite couronne, nous pouvons

désormais observer Paris et les trois départements limitrophes comme un seul et même territoire où les pratiques en matière de méthodologie statistiques pour la sécurité publique sont régulées par un commandement unique : l'état-major de la DSPAP.

La circonscription du 18^e arrondissement enregistre le plus gros volume de déclarations d'usagers sur main courante de la DSPAP

Note – Au cours de l'année 2010, la DSPAP a créé une nouvelle circonscription dans le département de la Seine-Saint-Denis en isolant la commune du Raincy au sein de la circonscription de Clichy-sous-Bois. Cependant, afin de préserver une continuité statistique pour l'ensemble de l'année 2010, la commune du Raincy a été maintenue au sein de la circonscription de Clichy-sous-Bois. Pour l'analyse de l'année 2011, la circonscription de Clichy-sous-Bois sera scindée en deux entités : Clichy-sous-Bois et Le Raincy, en conformité avec les états statistiques transmis par la DSPAP (annexe 1).

Paris alors que la population sur ce territoire représente 66,5% de l'ensemble. Dans ces circonscriptions, le taux moyen de déclarations pour 1000 habitants s'établit à 36,1, un niveau supérieur à celui de la capitale. À Paris, 67 794 mains courantes ont été enregistrées, soit un taux de déclarations de 30,7 pour 1000 habitants. Ceci indique que les signalements d'usagers sur la MCI sont plus fréquents en petite couronne parisienne que dans la capitale, relativement à la population des habitants.

Le nombre le plus élevé de déclarations sur main courante est enregistré dans le 18^e arrondissement (n=6156), ce qui représente 2,7% du total des déclarations. Hors territoire de la capitale, c'est la circonscription de Saint-Denis (n=6017) qui enregistre le plus de déclarations, soit également 2,7% du total de la DSPAP.

À l'opposé de ces chiffres élevés, la circonscription de la Garenne-Colombes enregistre le nombre le plus bas de déclarations d'événements : 808, soit 0,4% du total de la DSPAP. Dans Paris intra muros le nombre le plus faible est enregistré par la circonscription du 4^e arrondissement (n= 1145), soit 0,5% de l'ensemble de la DSPAP.

La géographie des déclarations sur main courante diffère selon qu'elle est analysée à partir d'un nombre d'enregistrements ou des taux rapportés au nombre d'habitants (carte 2).

En nombre, une circonscription de police de la DSPAP enregistre 2 722 mains courantes en moyenne dans l'année. 35, soit 42,2% de ces 83 territoires, enregistrent un nombre de mains courantes supérieur à cette moyenne, dont 15 arrondissements parisiens. **Les deux classes supérieures⁵, caractérisées par les nombres les plus élevés de déclarations (avec un nombre de déclarations supérieur à 4017), sont composées de la totalité des arrondissements périphériques parisiens ainsi que le 10^e arrondissement, les circonscriptions de Saint-**

La Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) est découpée en 83 circonscriptions réparties dans les quatre départements du Grand Paris : Paris (75), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94). Les circonscriptions de police où la population est la plus nombreuse sont d'abord parisiennes. Onze arrondissements enregistrent les onze plus fortes populations, dont le 15^e (n=234 091), le 18^e (n=196 000), le 20^e (n=195 083). Hors Paris, les circonscriptions de Gentilly (n=144 229), Aulnay-sous-Bois (n=132 958) et Boulogne-Billancourt (n=112 233) recensent les populations les plus importantes.

158 137 signalements, soit 70% des déclarations d'usagers sur main courante relevant du territoire de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) ont été enregistrées dans les circonscriptions extérieures à

Comme les dépôts de plaintes, les signalements d'usagers sur main courante peuvent être consignés indépendamment du lieu de l'événement. On peut alors former l'hypothèse logique que la force d'attraction de Paris, en termes de flux de population, doit « attirer » les dépôts de déclarations d'une population présente dans la capitale qui, pour des raisons pratiques, signale un événement situé hors du territoire de la capitale³, ce qui aboutirait à augmenter artificiellement le nombre d'événements signalés à Paris et à élever le taux de signalements. Cette hypothèse a été vérifiée à Paris pour les crimes et délits enregistrés en 2008⁴. Mais, devant l'indisponibilité des informations attributaires sur le lieu de l'événement et le lieu de signalement, en l'état actuel du mode d'enregistrement des données, on ne peut pas vérifier cette hypothèse pour la MCI. La géographie des signalements d'usagers sur main courante est donc une géographie des lieux d'enregistrements des événements dans la MCI à partir du découpage territorial en circonscriptions de police.

•••• (3) Voir en développements méthodologiques.

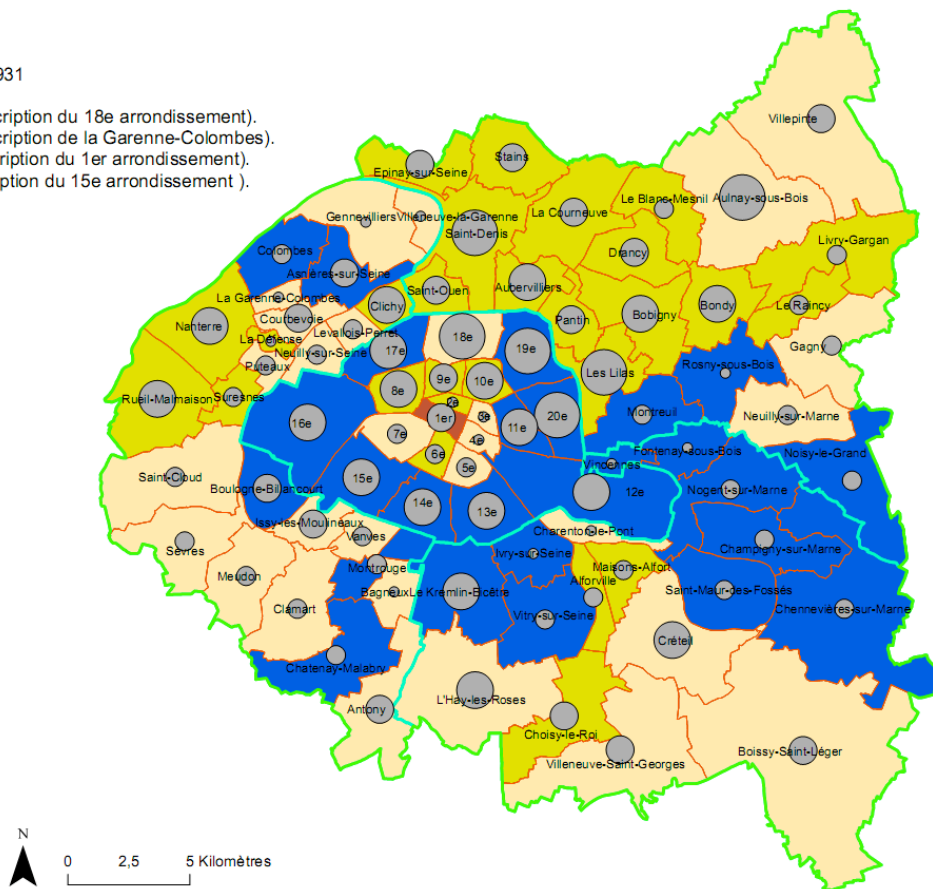
(4) Voir *Grand Angle 24* : « Analyse géolocalisée des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises sur la voie publique à Paris en 2008 », (<http://www.inhesj.fr/?q=content/grand-angle>)

(5) Classes calculées selon la méthode des intervalles égaux, effectifs variables.

Carte 2. Distribution de l'ensemble des déclarations d'usagers enregistrées sur main courante en 2010 en volume et en taux pour 1 000 habitants dans les circonscriptions de police de la DSPAP.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 225 931
 Taux de déclarations moyen : 34,2 %
 Nombre le plus élevé : 6 156 (circonscription du 18^e arrondissement).
 Nombre le moins élevé : 808 (circonscription de la Garenne-Colombes).
 Taux le plus élevé : 166,4 % (circonscription du 1^{er} arrondissement).
 Taux le moins élevé : 18 % (circonscription du 15^e arrondissement).



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Denis, Aulnay-sous-Bois, les Lilas, et le Kremlin-Bicêtre (carte 1).

Les fréquences élevées de déclarations sur ces territoires correspondent à une population élevée d'habitants (corrélation = 0,8⁶). Cela signifie que plus il y a d'habitants sur le territoire, plus il y a de signalements d'usagers. C'est un lien statistique logique que l'on constate habituellement dans les

études sur la criminalité. Toutefois ce lien n'existe pas partout sur ce territoire. La circonscription du 8^e arrondissement recense une faible population d'habitants (n= 38 702) mais un nombre élevé de déclarations d'usagers (n=3 715). La circonscription du 1^{er} arrondissement est dans une situation similaire à celle du 8^e arrondissement avec un faible

nombre d'habitants (n=17 440) et un nombre élevé de déclarations (n=2 902). Ces caractéristiques s'expliquent parce que ces entités sont des lieux de destinations touristiques, abritant des espaces récréatifs et de loisirs (Champs-Élysées, Forum des Halles...). Ils attirent donc naturellement des flux élevés de population.

Le 1^{er} arrondissement enregistre un taux de déclarations sur main courante supérieur à 5 fois la moyenne des circonscriptions

En taux pour 1 000 habitants⁷, le 1^{er} arrondissement affiche le ratio le plus élevé de déclarations (annexe 2). Il est de 166,4 %, soit près de 5 fois la moyenne constatée sur l'ensemble de

la DSPAP (34,2 %). Les taux les plus élevés concernent d'abord des espaces peu résidentiels et qui ont pour caractéristiques communes d'être des lieux de destination de flux importants

de population⁸. Ainsi, après la circonscription du 1^{er} arrondissement, les taux les plus élevés sont observés dans les circonscriptions du 8^e arrondissement (96 %), de La Défense

•••• (6) Le coefficient de corrélation linéaire mesure la force du lien entre deux variables autour d'une ligne. Si ce coefficient est égal ou supérieur à 0,8, ce lien est réputé fort. Cela signifie qu'entre deux variables x et y, la variable x a 80 % de chance de prédire la variable y.
 (7) Population légale municipale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2011, mise à jour décembre 2010. Date de référence statistique 1^{er} janvier 2008, Insee recensement de la population 2008.
 (8) Voir les explications en partie développements méthodologiques.

(60,4‰), dans la circonscription du 2^e arrondissement (55,7‰)⁹ et dans celle du 9^e arrondissement (49,9‰).

Ces taux ne sont pas significatifs car ils reposent sur une base référentielle de population très sous-estimée par rapport à la moyenne de la population présente effectivement sur ces territoires. Ils indiquent cependant des fréquences plutôt élevées de déclarations qui, comme c'est le cas pour les dépôts de plaintes, peuvent être recueillies dans les locaux de police indépendamment du lieu de l'évènement. Les lieux des évènements consignés sur main courante n'étant pas géolocalisés, pas plus que l'origine géographique des déclarants, il est à ce jour impossible d'estimer le nombre de mains courantes qui concernent des évènements qui se sont produits effectivement dans chacune des circonscriptions. L'examen des taux

permet seulement d'émettre l'hypothèse qu'un certain nombre de mains courantes sont enregistrées dans des circonscriptions étrangères au lieu de l'évènement concerné.

Parmi les circonscriptions que l'on qualifiera de « classiques » en raison de leur composition contextuelle¹⁰, Clichy (58,3‰), Saint-Ouen (56,9‰), Saint-Denis (54,3‰), Pantin (50,6‰), enregistrent les taux les plus élevés.

Les taux de déclarations les plus faibles sont observés dans les circonscriptions du 15^e arrondissement (18‰), Chennevières-sur-Marne (19,1‰), Montreuil (19,3‰), Vincennes (19,4‰) et Rosny-sous-Bois (20,5‰).

La géographie des taux indique (carte 1) que les circonscriptions situées au nord / nord-est de Paris

enregistrent les valeurs les plus élevées. Les circonscriptions à l'est et au sud de la capitale ainsi que les circonscriptions des arrondissements périphériques enregistrent au contraire des taux bas.

Ces agrégats de territoires mettent en évidence des proximités spatiales en matière de taux qui sont susceptibles d'indiquer des influences non aléatoires, c'est-à-dire dont la présence n'est pas due au hasard. Mais pour être valide, cette analyse doit éviter de mélanger des types d'évènements sans rapport entre eux, une méthodologie déjà utilisée par l'ONDRP pour l'analyse des crimes et délits enregistrés dans l'état 4001. Elle ne sera donc mise en œuvre que sur les rubriques et les catégories d'évènements comme par exemple les Différends entre époux ou concubins.

110040 déclarations, soit 48,7% du total des enregistrements, sont des mains courantes pour des Différends

La rubrique des Différends (annexe 3) recense la majorité des déclarations d'usagers sur main courante dans les circonscriptions de la DSPAP en 2010. Elle totalise 110040 déclarations, soit 48,7% de l'ensemble des signalements d'usagers sur main courante (graphique 1). Vient ensuite la rubrique des Crimes et délits (annexe 5), 69003 déclarations soit 30,5% et enfin les Nuisances (annexe 8), 21 322 déclarations, soit 9,4% des mains courantes.

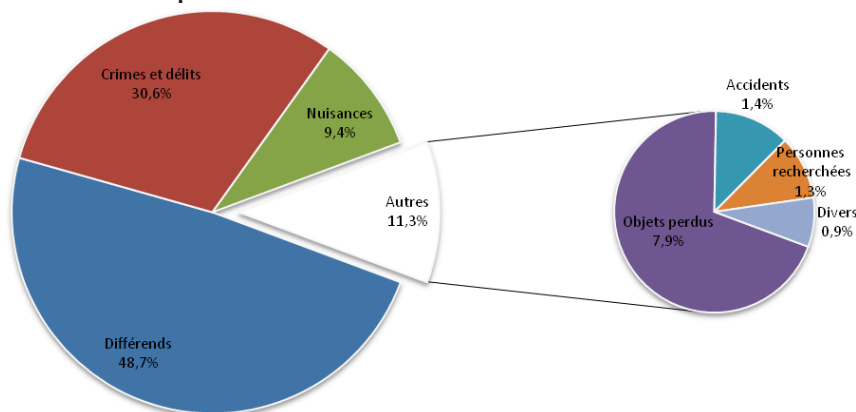
Les 25566 signalements restants, soit 11,3%, correspondent à des déclarations regroupées dans une rubrique Autres. Elle regroupe 17797 déclarations d'objets perdus (ou trouvés), soit 69,6% de ce sous total et 7,9% de l'ensemble, 3 113 déclarations d'accidents, soit 12,2% du sous-total et 1,4% de l'ensemble, 2627 déclarations relatives à des personnes recherchées, soit 10,3% du sous total et 1,2% de l'ensemble et enfin 2029 signalements entrant dans diverses

petites rubriques, soit 7,9% du sous total et 0,9% de l'ensemble.

S'agissant de la répartition des déclarations au sein des deux grands agrégats spatiaux que sont Paris et la petite couronne, on a observé précédemment que les usagers de la petite couronne déclaraient relativement plus d'évènements que les usagers de la capitale. Les 2/3 de la population réside dans sa petite couronne (66,5%) ce qui laisserait supposer que le même taux se retrouverait dans la partition des déclarations entre les circonscriptions de Paris et les circonscriptions de la petite couronne. Mais la part des déclarations enregistrées hors Paris est de 70%. Cela se traduit par un taux de déclarations supérieur dans les circonscriptions de petite couronne comparé au total de celles de Paris.

Dans la même logique, il est attendu de retrouver des proportions similaires au sein des rubriques des déclarations d'usagers sur la main courante et notamment au sein des trois principales rubriques que sont les Différends, les

Graphique 1. Répartition des rubriques de déclarations enregistrées sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

•••• (9) Il existe une perméabilité géographique entre les circonscriptions du 2^e et du 1^{er} arrondissement en raison de leur proximité et de caractéristiques d'attractivité similaires même si la force principale d'attraction est centrée sur le 1^{er} arrondissement (Forum des Halles, nœuds de transports collectifs).
 (10) Circonscriptions composées de communes ne comportant pas de lieux d'attractions de flux de population permanent déséquilibrant la base statistique de la population de référence.

Tableau 2. Nombres et parts de signalements d'usagers (%) des principales rubriques de mains courantes entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de petite couronne.

Désignation	Paris	Petite couronne	Total
Population (nb)	2 211 297	4 386 555	6 597 852
Part (%)	33,5	66,5	100
Différends (nb)	30 962	79 078	110 040
Part (%)	28,1	71,9	100
Taux de Différends (‰)	14	18	
Crimes et délits (nb)	23 045	45 958	69 003
Part (%)	33,4	66,6	100
Taux de Crimes et délits (‰)	10,4	10,5	
Nuisances (nb)	8 375	12 947	21 322
Part (%)	39,3	60,7	100
Taux de Nuisances (‰)	3,8	3	

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 3. Nombres, parts et taux de signalements d'usagers (%) pour des Différends entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de petite couronne.

Désignation	Paris	Petite couronne	Total
Population (nb)	2 211 297	4 386 555	6 597 852
Part (%)	33,5	66,5	100
Différends (nb)	30 962	79 078	110 040
Part (%)	28,1	71,9	100
Taux de Différends (‰)	14,0	18,0	16,7
<i>Différends liés à la famille (nb)</i>	<i>16 313</i>	<i>50 509</i>	<i>66 822</i>
Part (%)	24,4	75,6	100,0
Taux de Différends liés à la famille (‰)	7,4	11,5	10,1
<i>Différends de voisinage (nb)</i>	<i>6 431</i>	<i>12 673</i>	<i>19 104</i>
Part (%)	33,7	66,3	100,0
Taux de Différends de voisinage (‰)	2,9	2,9	2,9
<i>Autres Différends (nb)</i>	<i>8 218</i>	<i>15 896</i>	<i>24 114</i>
Part (%)	34,1	65,9	100,0
Taux d'autres Différends (‰)	3,7	3,6	3,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Crimes et délits, les Nuisances. Mais ce n'est pas le cas (tableau 2).

La part des déclarations pour des Différends est plus importante que celle trouvée pour l'ensemble des déclarations dans les circonscriptions hors de Paris. Elle est de 71,9% et la différence entre les taux par habitant est de 4 points de plus dans les circonscriptions de petite couronne (18‰ contre 14‰). **Ceci indique que les circonscriptions de la petite couronne de Paris sont plus**

exposées à des déclarations pour des événements relatifs à des Différends entre personnes¹¹ que celles de Paris intra muros.

Ce n'est pas le cas pour les déclarations relatives à des Crimes et délits. À une décimale près, la part de ces déclarations correspond à la part de la population recensée dans chacun des deux agrégats: 66,6% de déclarations de Crimes et délits dans les circonscriptions de la petite couronne, 66,5% de population. Les ratios de déclarations

rapportés à la population sont équivalents dans les deux espaces: 10,5‰, 10,4‰. **Dans cette rubrique, il n'y a pas de surreprésentation d'un agrégat territorial par rapport à l'autre.**

Concernant la troisième et dernière rubrique qui est celle des Nuisances, c'est l'agrégat parisien qui enregistre un pourcentage de déclarations supérieur à celui attendu. La part des déclarations enregistrées dans les circonscriptions de Paris est supérieure de 5,8 points à celle attendue (39,3% contre 33,5%). Le ratio de déclarations rapportées à la population est légèrement supérieur (0,8 points) pour l'agrégat parisien. **En matière de déclarations de Nuisances, l'agrégat des circonscriptions parisiennes est surreprésenté au sein du territoire DSPAP.**

La famille est majoritairement l'objet des signalements d'usagers pour des Différends (60,7%) notamment dans les circonscriptions situées en petite couronne

Les déclarations d'usagers de Différends sur main courante se sont élevées à 110040 sur le territoire de la DSPAP en 2010. Ces signalements représentent 48,7% de l'ensemble des déclarations sur main courante. 28,1% des signalements ont été déposés dans les circonscriptions de la capitale (n=30962) alors que la part de la population présente sur ce territoire est de 33,5%. Cela signifie que les circonscriptions situées en petite couronne ont généré plus de signalements relativement à la population présente. 79078 signalements d'usagers sur main courante ont été déposés dans ces circonscriptions, ce qui représente 71,9% des signalements pour des Différends alors que la population recensée sur ces territoires représente 66,5% du total.

••• (11) Rappelons que cette rubrique regroupe les signalements pour des Différends familiaux, des Différends entre époux ou concubins, des Différends au sujet de la garde des enfants, abandons de domicile conjugal, litiges au sujet du droit de l'urbanisme ou de l'habitation, litiges commerciaux, litiges au sujet du droit du travail, rixes sur la voie publique, Différends entre usagers de la route, Différends de voisinage (NdA).

Le taux moyen de déclarations de *Différends* pour 1 000 habitants s'établit à 16,7. Il est supérieur dans les circonscriptions de petite couronne (18‰) par rapport aux circonscriptions parisiennes (14‰). En moyenne chaque circonscription de la DSPAP a enregistré 1 326 déclarations de *Différends* en 2010. Cette moyenne est plus élevée à Paris (n=1 548) qu'en petite couronne (n=1 255).

La catégorie qui recense le plus grand nombre de déclarations (graphique 2) est celle des *Différends entre époux ou concubins* (n=24 488, soit 22,3%). On trouve ensuite la catégorie des *Différends au sujet de la garde des enfants* (n=20 457, soit 18,6%), la catégorie des *Différends de voisinage* (n=19 104; soit 17,4%), la catégorie des signalements relatifs aux *Abandons de domicile familial* (n=11 834, soit 10,8%) et enfin les signalements pour des *Différends familiaux* (n=10 043, soit 9,1%).

La part des signalements d'usagers pour des *Différends* qui ont pour caractéristique commune d'intervenir

dans un contexte familial représente 60,7% du total des *Différends*, soit 66 822 événements. Ces signalements regroupent les mains courantes déposées pour des *Différends entre époux ou concubins*, *Différends au sujet de la garde des enfants*, *Différends familiaux*, *Abandon de domicile familial*. Au sein de cet agrégat, ce sont les signalements d'usagers relatifs à des *Différends entre époux ou concubins* qui sont les plus fréquents (n=24 488, soit 36,7%) avant les *Différends au sujet de la garde des enfants* (n=20 457, soit 30,6%), les *Abandons de domicile familial* (n=11 834, soit 17,7%) et enfin les *Différends familiaux* (n=10 043, soit 15%).

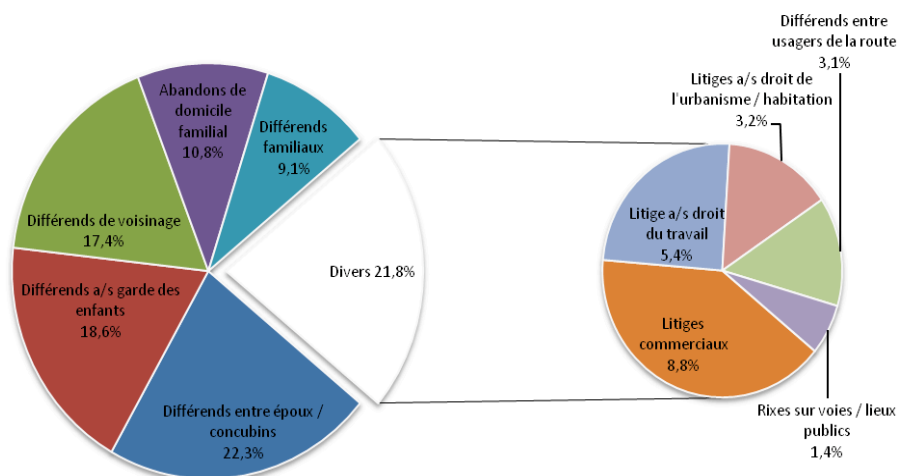
La répartition spatiale des Différends liés à la famille indique une surexposition des circonscriptions situées en petite couronne à ce type de signalement. 50 509 déclarations ont été enregistrées dans les circonscriptions situées en petite couronne, soit une part de 75,6% alors que la population de ce territoire ne représente que 66,5% de la DSPAP. On

retrouve cette indication dans le taux de signalement d'usagers pour des *Différends liés à la famille* qui s'établit dans ces circonscriptions à 11,5‰ contre 7,4‰ pour les circonscriptions de Paris et un taux moyen sur l'ensemble du territoire DSPAP de 10,1‰.

Si l'on analyse les parts respectives et l'exposition de chaque type de signalement d'usagers de *Différends liés à la famille* sur les deux territoires que sont Paris et sa petite couronne, on note que, quel que soit le territoire, les *Différends entre époux ou concubins* représentent toujours la part la plus importante au sein de l'ensemble des signalements de *Différends liés à la famille* (tableau 4). Elle est de 37,1% à Paris et de 36,5% pour les circonscriptions de la petite couronne parisiennne. Entre ces deux espaces territoriaux, on trouve d'autres différences. Ainsi, la part des signalements d'usagers pour des *Différends familiaux* est plus élevée à Paris (17,4%) qu'en petite couronne (14,3%), un différentiel qui est compensé par les signalements pour des *Abandons de domicile familial* où l'on trouve une part plus importante dans les circonscriptions de la petite couronne (18,6%) qu'à Paris (14,8%). Les parts de signalements d'usagers pour des *Différends entre époux ou concubins* et les signalements relatifs à des *Différends au sujet de la garde des enfants* sont en revanche similaires dans les circonscriptions de Paris et de sa petite couronne.

L'analyse en taux rapportés à la population des habitants montre en revanche une nette différence entre les circonscriptions situées en petite couronne et celles de Paris. **Systématiquement, le taux de déclaration pour des Différends liés à la famille est supérieur en petite couronne.** Il est ainsi supérieur de +1,5 point pour les signalements de *Différends entre époux ou concubins*, +1,3 point pour les signalements de *Différends au sujet de la garde des enfants*, +1,1 point pour les signalements d'*Abandon de domicile familial* et +0,4 point pour les *Différends familiaux*. Incontestablement, les circonscriptions de la petite couronne parisiennne sont plus exposées que celles situées à Paris aux signalements relatifs à des *Différends liés à la famille*

Graphique 2. Répartition des catégories de déclarations d'usagers dans la rubrique des Différends enregistrés sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 4. Nombres, parts et taux de signalements d'usagers sur main courante par types de Différends liés à la famille, à Paris et dans la petite couronne.

PARIS	Différends familiaux	Différends entre époux ou concubins	Différends a/s garde des enfants	Abandons de domicile familial
Nombre	2 830	6 045	5 016	2 422
(%)	17,4	37,1	30,7	14,8
Taux / 1 000 hab.	1,3	2,7	2,3	1,1
PETITE COURONNE	Différends familiaux	Différends entre époux ou concubins	Différends a/s garde des enfants	Abandons de domicile familial
Nombre	7 213	18 443	15 441	9 412
(%)	14,3	36,5	30,6	18,6
Taux / 1 000 hab.	1,6	4,2	3,5	2,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

et notamment aux signalements de *Différends entre époux ou concubins*.

Les catégories regroupées dans la partie *Autres différends* et les *Différends de voisinage* sont au nombre de 43 218 et représentent 39,3% des déclarations de *Différends*. Près d'un signalement sur deux (44,4%) concerne des *Litiges*¹² (n=19 199). Les *Différends de voisinage* (n=19 104) sont ensuite le type de signalement le plus fréquent précédant les signalements pour des *Différends entre usagers de la route* (n=3 360) et les déclarations de *Rixes sur la voie* (ou lieu) publique (n=1 555).

*La présence des rixes au sein de la rubrique des Différends peut étonner car une rixe est définie comme une « querelle violente entre deux ou plusieurs personnes, souvent accompagnée de menaces et de coups »*¹³. Un fait tragique est venu confirmer cette définition lors du week-end du 29 janvier 2011 au cours duquel une rixe entre deux bandes rivales réunissant une vingtaine de personnes a fait un mort et deux blessés légers à Villeneuve-sur-Lot. Ce classement dans la rubrique des *Différends* provient du fait que « querelle » est synonyme de « différend » et que cet acte ne comporte pas systématiquement un fait de violence.

Les signalements d'usagers pour des *Différends de voisinage* (n=19 104, soit 17,4% du total des *Différends*) représentent une part non négligeable de l'ensemble des signalements d'usagers pour des *Différends*. On observe que ce type de signalements d'usagers sur main courante est réparti de manière équilibrée entre les circonscriptions de Paris et celle de la petite couronne. Les signalements d'usagers se répartissent selon la distribution de la population dans ces deux espaces. Cette partition équilibrée s'illustre dans les taux pour 1 000 habitants relevés sur ces deux espaces territoriaux. À Paris et en petite couronne parisienne ils s'établissent à 2,5‰, soit logiquement le même taux que le taux moyen sur la DSPAP: 2,5‰ (tableau 3).

La circonscription de Saint-Denis enregistre le volume le plus élevé de signalements d'usagers pour des Différends

La circonscription de **Saint-Denis enregistre le volume le plus important de signalements d'usagers pour des Différends** (n=2 889) précédant celle d'Aulnay-sous-Bois (n=2 714) et les Lilas (n=2 627). La première circonscription parisienne par le volume des déclarations est le 19^e arrondissement (n=2 583).

Dans la circonscription de Saint-Denis, comme dans celles d'Aulnay-sous-Bois et du 19^e arrondissement, la catégorie de *Différends* la plus nombreuse est celle des signalements de *Différends entre époux ou concubins*. Dans la circonscription des Lilas, la catégorie des *Litiges commerciaux* est la plus volumineuse.

Le taux moyen de déclarations pour des *Différends* s'établit à 16,7‰ pour l'ensemble des circonscriptions DSPAP. Le taux moyen est supérieur à cette moyenne dans l'agrégat territorial des circonscriptions de la petite couronne (18‰), alors qu'il est plus bas que la moyenne DSPAP à Paris (14‰). De même, la part des déclarations de *Différends* enregistrées dans les circonscriptions de petite couronne est plus élevée que celle attendue (71,9% contre 66,5%).

Les circonscriptions situées au nord de Paris, et essentiellement situées dans le département de la Seine-Saint-Denis, affichent des taux élevés de *Différends*: de 19,9‰ et 46,4‰ (carte 3). Les circonscriptions de Montreuil, Rosny-sous-Bois et Gagny y font exception tandis que les circonscriptions de Gennevilliers, Bagneux et Choisy-le-Roi situées en petite couronne mais hors de la Seine-Saint-Denis enregistrent des taux de déclarations de *Différends* comparables: respectivement 24,2‰, 20,8‰ et 22,9‰. **Mais le taux le plus**

élevé de déclarations de Différends est observé à Paris dans la circonscription du 1^{er} arrondissement (46,4‰) puis dans le 8^e arrondissement (29,4‰) et au Raincy (27,6‰)¹⁴.

Dans le 1^{er} arrondissement, les signalements les plus nombreux concernent les litiges au sujet du droit du travail et c'est aussi le cas pour la circonscription du 8^e arrondissement. Dans celle du Raincy, les signalements de *Différends* concernent d'abord les *Différends entre époux ou concubins*, les *Différends* au sujet de la garde des enfants et les litiges commerciaux.

La déclinaison de la rubrique des *Différends* en différentes catégories permet de mettre en évidence l'exposition des circonscriptions selon la nature des catégories d'événements. Un résultat que ne laisse pas deviner le seul calcul réalisé sur la somme des déclarations de *Différends* (rubrique).

Pour préciser les termes de l'analyse, les déclarations de litiges ont été exclues. En effet, la nature essentiellement juridique et administrative des Différends portant sur des litiges (droit de l'urbanisme, droit du travail, droit commercial), diffère par nature des autres déclarations de Différends plus apparentés à des conflits interpersonnels.

Concernant les **Différends familiaux, le 1^{er} arrondissement de Paris enregistre le taux le plus élevé de déclarations (3,2‰)**, la circonscription de Bagneux (2,8‰) et celles d'Epinais-sur-Seine et d'Aubervilliers (2,7‰) se situant à des niveaux légèrement inférieurs.

Le taux le plus élevé de déclarations de Différends entre époux ou concubins est enregistré dans la circonscription de Paris 1^{er} (7,5‰). Le taux de cette circonscription précède celles de Saint-Denis (7,4‰) et d'Epinais-sur-Seine (6,5‰).

En revanche, **les taux de déclarations de Différends au sujet de la garde des enfants sont les plus élevés dans les circonscriptions de Gennevilliers (6,8‰)**, Neuilly-sur-Marne (6‰), Stains, Choisy-le-Roi et Epinais-sur-Seine (5,2‰).

•••• (12) Litiges commerciaux, litiges au sujet du droit de l'urbanisme ou de l'habitation, litiges au sujet du droit du travail.

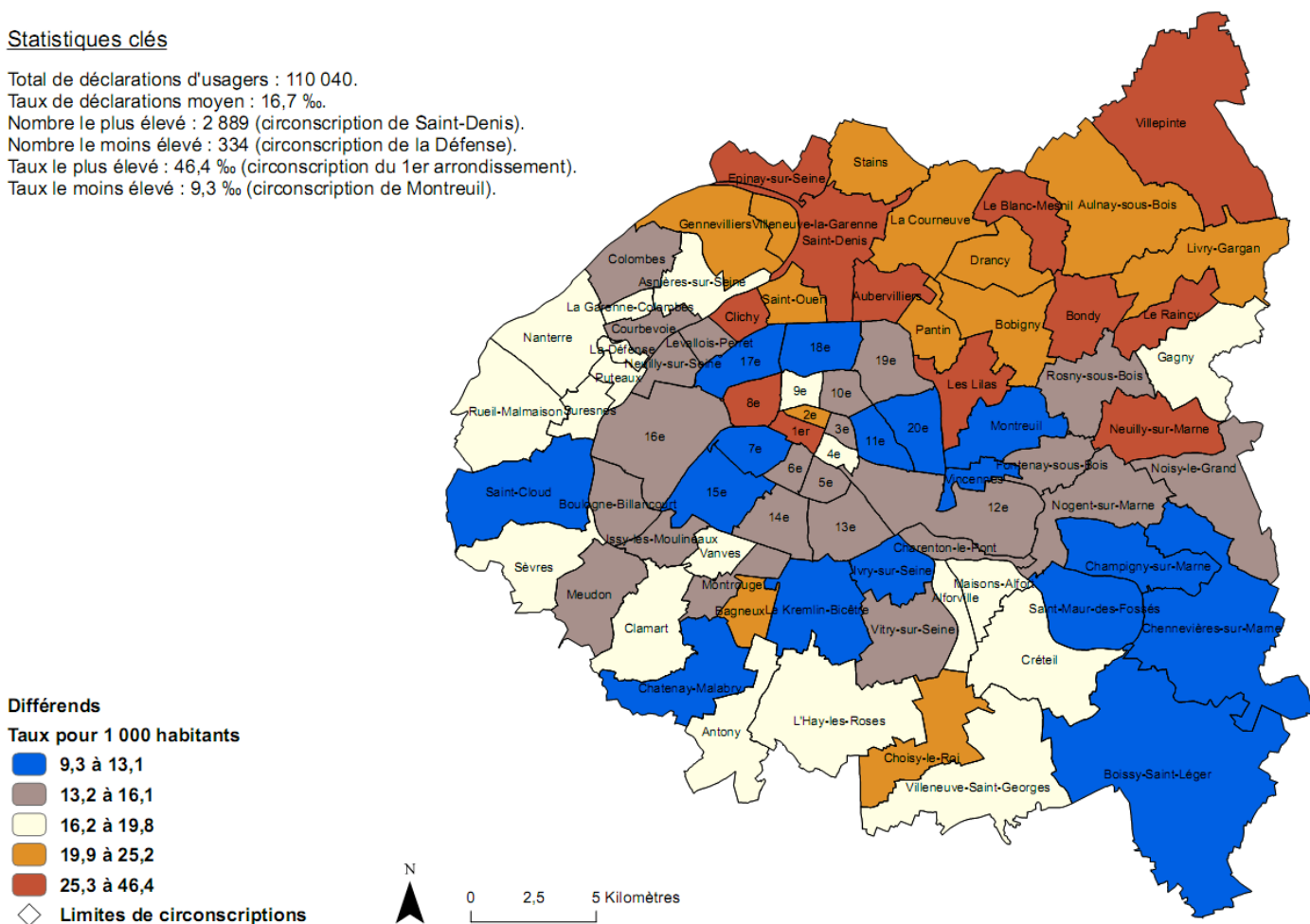
(13) Définition selon le dictionnaire de l'Académie française.

(14) Concernant la circonscription du Raincy, sa composition a été modifiée en cours d'année 2010. À l'origine composée des communes du Raincy et de Clichy-sous-Bois, elle fait place désormais à la circonscription du Raincy, d'une part, et à celle de Clichy-sous-Bois, d'autre part. Cependant, pour conserver une continuité statistique sur l'ensemble de l'année 2010, nous avons réintégré les données de Clichy-sous-Bois à celles du Raincy. Il n'était en revanche pas possible de procéder au mouvement inverse et d'extraire les données de Clichy-sous-Bois pour obtenir une année de données sans modification de limites géographiques.

Carte 3. Distribution des taux de déclarations d'usagers de *Différends* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 110 040.
 Taux de déclarations moyen : 16,7 ‰.
 Nombre le plus élevé : 2 889 (circonscription de Saint-Denis).
 Nombre le moins élevé : 334 (circonscription de la Défense).
 Taux le plus élevé : 46,4 ‰ (circonscription du 1er arrondissement).
 Taux le moins élevé : 9,3 ‰ (circonscription de Montrouil).



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Le taux de déclaration d'Abandon de domicile familial est le plus élevé dans la circonscription de Bondy (4,2‰), précédant la circonscription de Stains (3,6‰) et celle de Villepinte (3,5‰).

Les circonscriptions parisiennes sont les plus exposées en taux de Différends entre usagers de la route. On observe qu'il est le plus élevé dans la circonscription du 8^e arrondissement (2,1‰) et dans celle du 1^{er} (1,9‰). Les circonscriptions de Bondy et de Paris 2^e enregistrent chacune le troisième taux le plus haut : 1,1‰.

Enfin, la circonscription du 1^{er} arrondissement enregistre le taux le plus élevé de déclarations de Différends de voisinage (6,8‰) avec celle de Clichy-la Garenne (5‰) et celle de Suresnes (4,6‰).

En volume, la circonscription de Saint-Denis enregistre le total le plus élevé de l'ensemble des déclarations

relatives à des Différends (n=2889), précédant la circonscription d'Aulnay-sous-Bois (n=2714) et celle des Lilas (n=2627).

La circonscription de Saint-Denis enregistre aussi le plus haut volume de déclarations pour les événements de Différends entre époux ou concubins (n=823) avec la circonscription d'Aulnay-sous-Bois (n=714) et celle de Paris 20^e arrondissement (n=610).

S'agissant des déclarations pour des Différends familiaux, le plus grand nombre est enregistré dans la circonscription d'Aulnay-sous-Bois (n=286), puis à Paris 16^e arrondissement (n=278) puis dans la circonscription de Saint-Denis (n=258).

Les déclarations de Différends au sujet de la garde des enfants sont les plus nombreuses dans la circonscription du 13^e arrondissement (n=508) puis dans la circonscription d'Aulnay-

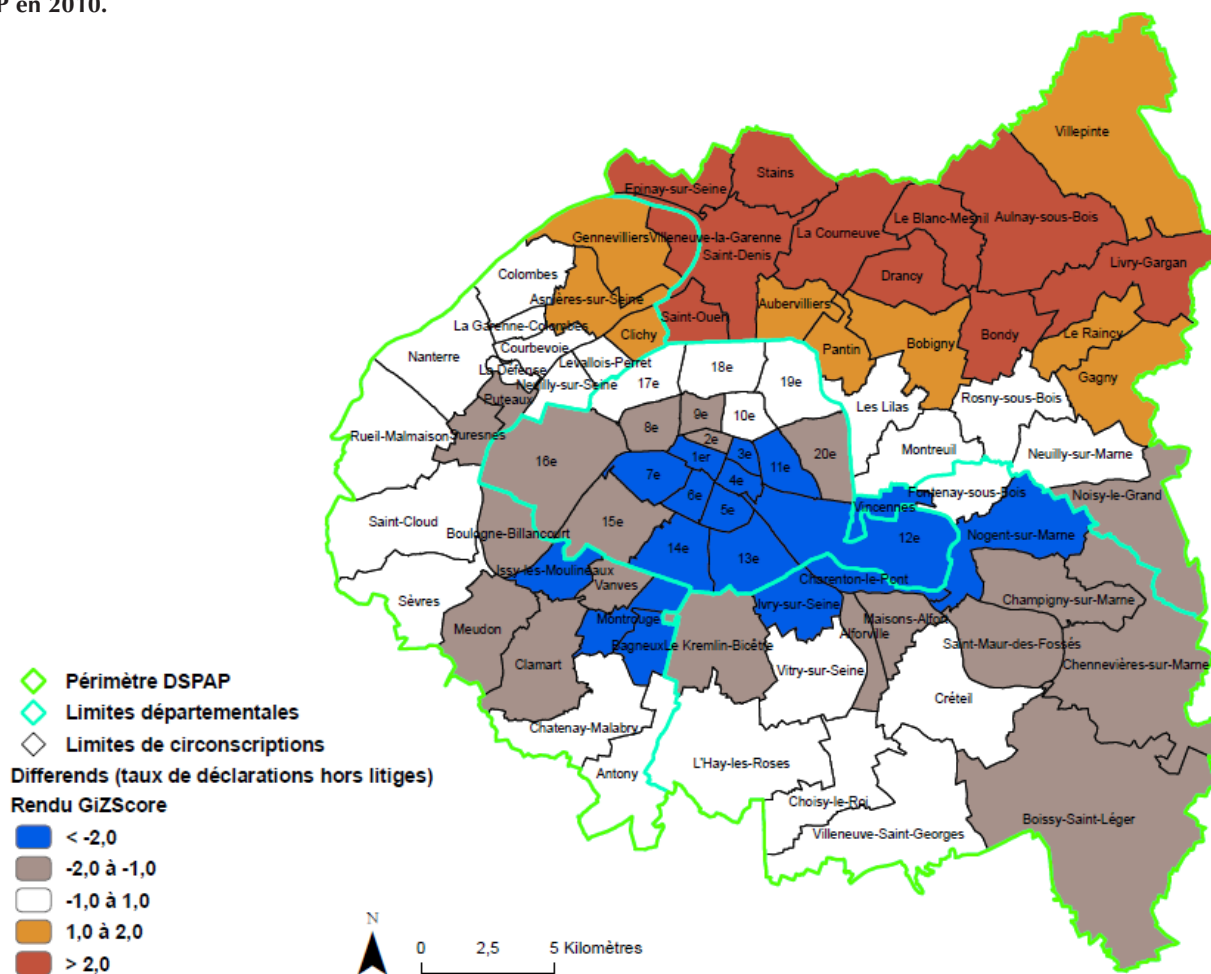
sous-Bois (n=500) et dans la circonscription de Paris 19^e arrondissement (n=487).

La circonscription d'Aulnay-sous-Bois enregistre le volume le plus élevé de déclarations pour des Abandons de domicile familial (n=439) précédant la circonscription de Saint-Denis (n=369) et celle de Bondy (n=313).

Les déclarations pour des Rixes sur la voie ou lieu public sont les plus nombreuses dans la circonscription du 16^e arrondissement (n=77), puis dans la circonscription de Saint-Denis (n=71) puis dans le 18^e arrondissement (n=64).

Les mains courantes relatives à des Différends entre usagers de la route sont les plus nombreuses dans la circonscription d'Aulnay-sous-Bois (n=107), dans la circonscription de Saint-Denis (n=93) et dans la circonscription de Bondy (n=85).

Carte 4. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de *Différends* (hors litiges) dans les circonscriptions DSPAP en 2010.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Enfin, on trouve le plus grand nombre de déclarations pour des Nuisances de voisinage dans la circonscription du 18^e arrondissement (n=643), dans la circonscription du 11^e arrondissement (n=521) et dans celle du 20^e arrondissement de Paris (n=518).

En taux de déclarations d'usagers concernant des Différends, dix circonscriptions situées au nord de Paris forment un « point chaud »

L'analyse des agrégats en « points chauds » (*hot spots*) et « points froids » (*cold spots*) permet de mettre en exergue les ressemblances statistiquement significatives entre les entités de l'espace d'étude, ressemblances qui

ne résultent pas du hasard. À l'examen de la carte 3, il est possible d'observer qu'il n'existe pas une partition égale entre les circonscriptions de la capitale et celles de la petite couronne mais plutôt une relative homogénéité des taux élevés de *Différends* dans les circonscriptions au nord / nord-est et des taux bas de *Différends* dans les circonscriptions du sud / sud-est de la capitale.

Mais il s'agit seulement, à ce stade, d'une impression de cohérence, qui ne s'appuie que sur une inspection visuelle. Une impression ne peut être considérée comme un résultat, car c'est un mode d'analyse subjectif¹⁵ qui demande à être étayé par des éléments objectifs tels que les calculs proposés par l'analyse spatiale.

L'analyse à l'aide de l'outil Getis Ord Gi*¹⁶ permet de confirmer (carte 4) la présence d'un agrégat d'entités présentant des taux élevés au nord de la DSPAP (circonscriptions situées au nord du département de la Seine-Saint-Denis et à l'extrême est du département des Hauts-de-Seine). Les valeurs hautes les plus significatives (P-value <0,01) concernent les circonscriptions de Livry-Gargan**¹⁷, Drancy**, Aulnay-sous-Bois**, le Blanc-Mesnil**, La Courneuve**, Saint-Denis**, Saint-Ouen**, Epinay-sur-Seine**, Stains**, Bondy**.

À l'opposé, un agrégat d'entités à taux bas est constitué par une partie des circonscriptions d'arrondissements centraux de Paris, les circonscriptions d'arrondissements du sud-est de la

•••• (15) Voir en partie « développements méthodologiques » la méthode utilisée pour déceler la présence de points chauds et froids.

(16) Idem 12

(17) P-value <0,01 est noté "***".

capitale ainsi que plusieurs circonscriptions au sud de Paris. **Les valeurs basses les plus significatives (P-value <0,01) concernent les circonscriptions des 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 12^e arrondissements de Paris, la circonscription de Vincennes** et celles de Charenton-le-Pont**, Ivry-sur-Seine**, Montrouge**, Bagneux** et Issy-les-Moulineaux**.**

La conclusion que l'on peut tirer de ces observations est qu'il existe de larges zones composées de circonscriptions de police contiguës ou très proches qui présentent des niveaux similaires de déclarations de Différends et que cette parenté spatiale n'est pas due au hasard.

Les deux agrégats chauds et froids indiquent qu'un ou plusieurs processus sous-jacents statistiquement significatifs sont à l'œuvre, pour que ces entités enregistrent des taux similaires de Différends. La recherche des facteurs d'influence n'est pas l'objet de cette étude qui se borne à analyser spatialement le plus précisément et objectivement possible la répartition des différentes rubriques de mains courantes à travers les circonscriptions de police de la DSPAP.

Cependant, pour évoquer ces facteurs, ils sont généralement testés sous la forme de variables explicatives fournies par la littérature criminologique et par des études similaires précédemment publiées. Les tests consistent à établir statistiquement s'il existe un lien entre un effet (ici le taux de Différends) et une influence, puis à tester la force de ce lien (significativité).

En tout état de cause, ce type d'analyse doit porter sur des éléments plus précis qu'une famille de déclarations qui regroupe déjà des éléments hétérogènes. Ce qui pose la question de la cohérence de la nomenclature. Par exemple, les variables explicatives des Différends entre usagers de la route sont logiquement différentes de celles qui sous-tendent les déclarations pour des Différends de voisinage. Et pourtant, ces deux catégories font partie de la rubrique des Différends.

Si l'on voulait tester les variables explicatives de faits de rixes sur la voie publique, on pourrait s'inspirer de la littérature criminologique qui

suggère d'analyser les variables contextuelles suivantes: présence de restaurants, café, bar, night club, établissement scolaire, stades et lieux d'évènements sportifs, ainsi que la victimologie (âge, genre, statut socio économique, statut familial)¹⁸.

Dans la rubrique des Crimes et délits, les déclarations d'usagers pour des Violences sont les plus nombreuses

En 2010, la DSPAP a enregistré 69 003 mains courantes relatives à des Crimes et délits. Elles représentent 30,5% de l'ensemble des mains courantes de l'année (graphique 1). En moyenne, les circonscriptions de la DSPAP ont enregistré 831 déclarations d'usagers de Crimes et délits sur main courante, 1 152 en moyenne dans l'espace parisien et 730 en moyenne en petite couronne.

La répartition de ces déclarations entre les circonscriptions de Paris et celles de la petite couronne est de 33,4% pour Paris (n=23 045) et de 66,6% pour la petite couronne (n=45 958), soit un partage conforme à la distribution de la population dans ces deux espaces (33,5% et 66,5%). On retrouve ce résultat à travers le taux de déclarations d'usagers sur main courante pour des Crimes et délits qui est de 10,5 pour 1 000 habitants sur l'ensemble du territoire de la DSPAP. Les taux par habitant sont similaires à Paris et en petite couronne et quasi identiques à la moyenne: 10,4‰ à Paris, 10,5‰ en petite couronne.

Quatre circonscriptions qui figurent parmi les cinq volumes les plus élevés de signalements d'usagers de Crimes et délits sont parisiennes. La première est le 18^e arrondissement, circonscription qui enregistre un total de 2 593 signalements d'usagers dans cette rubrique. Les circonscriptions du 1^{er} arrondissement (n=1 697), 8^e arrondissement (n=1 684) et du 10^e arrondissement (n=1 676) précèdent la première située hors de Paris *intra muros*, Gentilly (n=1 670). Dans le 18^e,

les signalements pour des *Injures ou des menaces* constituent la catégorie la plus nombreuse de signalements d'usagers de Crimes et délits. Dans la circonscription du 1^{er} arrondissement, ce sont les signalements de *Vols à l'étalage* qui sont les plus nombreux, les signalements de *Vols* dans le 8^e, à nouveau les *Injures et menaces* dans le 10^e de même que dans la circonscription de Gentilly.

En taux par habitant on constate à nouveau une forte présence des circonscriptions parisiennes parmi les taux les plus élevés par rapport aux circonscriptions de la petite couronne.

Le taux le plus élevé est observé dans la circonscription du 1^{er} arrondissement (97,3‰). Il est près de neuf fois supérieur à la moyenne (carte 5). La circonscription du 8^e arrondissement enregistre le second taux le plus élevé (43,5‰), avant la circonscription de La Défense (38,5‰) puis celles du 9^e arrondissement (23‰) et du 6^e arrondissement (22,6‰). Le taux enregistré dans le 1^{er} arrondissement est donc non seulement atypique par rapport à la moyenne, mais il l'est aussi par rapport aux autres taux les plus élevés.

Les signalements les plus nombreux de Crimes et délits dans la circonscription de La Défense sont regroupés dans la catégorie des *Autres Crimes et délits*. Il n'est donc pas possible d'en connaître la nature exacte. C'est aussi le cas pour la circonscription du 9^e arrondissement. Dans la circonscription du 6^e arrondissement, les signalements pour des infractions à la législation sur les stupéfiants constituent la catégorie la plus nombreuse.

Vingt six catégories relativement hétérogènes composent cette rubrique qui est la seconde plus importante par son volume de mains courantes. La plus importante rubrique, mais aussi la plus hétérogène car elle recense toutes les déclarations qui ne peuvent pas être définies dans l'une des 25 autres catégories, est celle des *Autres Crimes et délits* (n=26 556, soit 38,5%).

(18) Scott, M. S., & Dedel, K. (2006). *Assault in and around bars* (2nd ed.); Washington, DC: Office of Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice; Madensen, T. D., & Eck, J. E. (2008). *Spectator violence in stadiums*, Washington, DC: Office of Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice; etc.

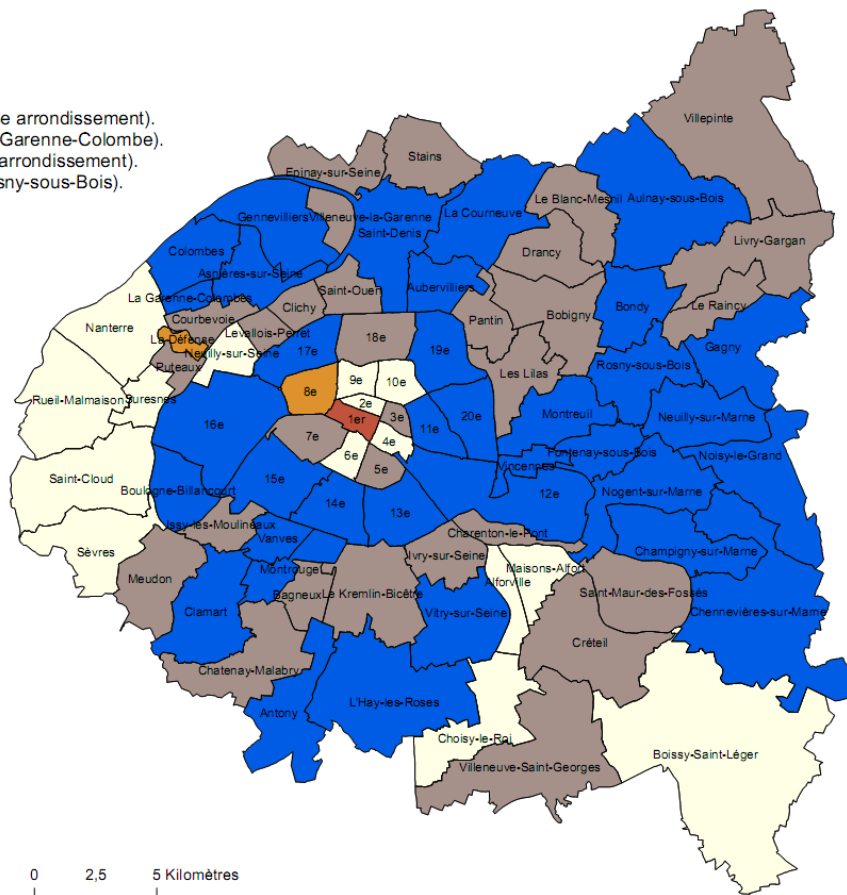
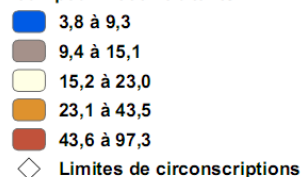
Carte 5. Distribution des taux de déclarations d'usagers pour Crimes et délits enregistrées sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 69 003.
 Taux de déclarations moyen : 10,5 %.
 Nombre le plus élevé : 2 593 (circonscription du 18^e arrondissement).
 Nombre le moins élevé : 179 (circonscription de la Garenne-Colombe).
 Taux le plus élevé : 97,3 % (circonscription du 1^{er} arrondissement).
 Taux le moins élevé : 3,8 % (circonscription de Rosny-sous-Bois).

Crimes et délits

Taux pour 1 000 habitants



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Pour les besoins de l'analyse, un regroupement par catégories de Crimes et délits a été créé afin de mieux appréhender l'ensemble de la rubrique. Le regroupement a été réalisé en appliquant une méthode similaire à celle qui préside à l'ONDRP pour analyser l'état statistique 4001 des crimes et délits (tableau 5). Trois nouvelles familles sont issues des nouveaux regroupements. On y trouve les déclarations relatives aux Atteintes aux biens¹⁹ (12 catégories, soit 14 949 signalements), les déclarations portant sur des Violences aux personnes²⁰ ou des menaces (5 catégories, soit 24 320 signalements), les Déclarations pour des infractions révélées par une activité de service²¹ et les signalements d'usagers pour des Délits routiers²² (10 catégories, soit 3 393 signalements).

Le nouveau total s'établit à 69 218 signalements (y compris la catégorie Autres crimes et délits). La somme des différentes rubriques dépasse donc le total initial de la rubrique (+215 signalements) car comme pour l'état 4001, deux catégories de déclarations sont présentes au sein de deux indicateurs (VMA et vols violents qui sont des vols et des violences). Les déclarations de Vols avec Violences ainsi que les déclarations de Vols à main armée sont à la fois des Atteintes aux biens et des Violences.

26 556 déclarations de la rubrique des Crimes et délits n'ont pu être classées dans une catégorie de cette rubrique et figurent sous la dénomination « Autres Crimes et délits ». Ce volume de déclarations représente plus d'un tiers

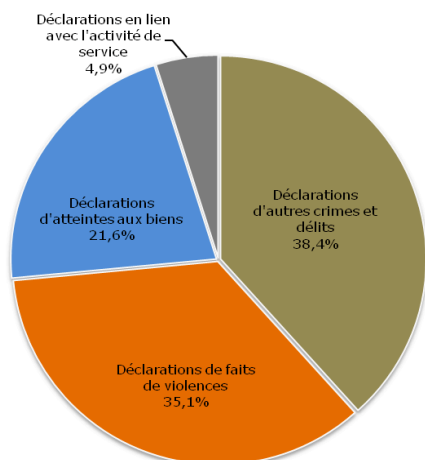
de l'ensemble mais ne peut pas être analysé en raison de la nature très diverse des déclarations.

La catégorie des déclarations pour des événements de Violences²³ affiche le volume le plus élevé de signalements au sein de la rubrique des Crimes et délits. 24 320 déclarations y ont été enregistrées en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP, soit 35,1% du total (graphique 3) tandis que les déclarations d'atteintes aux biens représentent 21,6% (n=14 949) et les déclarations en lien avec l'activité des services 4,9% (n=3 393).

Les catégories qui constituent ces familles de déclarations présentent elles-mêmes des volumes très différents. Parmi les déclarations de

•••• (19) Signalements d'usagers faisant référence aux catégories d'Atteintes aux biens présentes dans la rubrique des Crimes et délits.
 (20) Signalements d'usagers faisant référence aux catégories de mains courantes relatives à des Violences contre les personnes ou des menaces présentes dans la rubrique des Crimes et délits.
 (21) Signalements d'usagers faisant référence aux catégories de mains courantes relatives à des Déclarations révélées par une activité de service présentes dans la rubrique des Crimes et délits.
 (22) Signalements d'usagers faisant référence aux catégories de mains courantes relatives à des Délits routiers présentes dans la rubrique des Crimes et délits.
 (23) Les violences regroupent les catégories de coups et blessures et les violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public.

Graphique 3. Répartition des familles de déclarations d'usagers dans la rubrique des Crimes et délits enregistrés sur main courante en 2010 sur le territoire de la DSPAP.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

violences (annexe 6), ce sont les mains courantes pour des événements d'Injures ou menaces qui sont les plus fréquentes (n=18 638, soit 76,6%). La catégorie des Coups et blessures enregistre 5 312 événements, soit 21,8% du total. Les trois dernières catégories (Vols à main armée, Vols avec violences, Violences ou outrage à agent) sont marginales. Elles totalisent 370 événements, soit 1,6% de l'ensemble.

Dans la catégorie des atteintes aux biens (annexe 7), les mains courantes les plus fréquentes sont déposées pour des événements de vols (n=9 076, soit 60,7%)²⁴. Les principales autres catégories sont les mains courantes pour des Dégradations de biens autres que des véhicules (n=2 377, soit 15,9%), Dégradations de véhicules (n=1 323, soit 8,9%), Vols à l'étalage (n=996, soit 6,7%). 1 177 autres déclarations (7,8%) sont réparties en huit petites catégories²⁵.

Les déclarations entrant dans la famille des activités de service sont réparties en dix catégories²⁶. Un peu plus de la moitié de ces déclarations

Tableau 5. Familles et catégories de déclarations d'usagers de la rubrique des Crimes et délits.

Désignation	Nombre
Déclarations d'atteintes aux biens	14 949
Déclarations de faits de violences	24 320
Déclarations en lien avec l'activité de service	3 393
Déclarations d'autres crimes et délits	26 556
CRIMES ET DELITS	69 003
Dégradations de véhicules	1 323
Dégradations de biens autres que véhicules	2 377
Dégradations de mobilier urbain	158
Tags	121
Vols à main armée	17
Vols	9 076
Vols avec violences	198
Vols avec effraction	225
Vols de véhicules	259
Vols à la roulotte	90
Vols à l'étalage	996
Grivèleries	109
Coups et blessures	5 312
Injures - menaces	18 638
Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	155
Infractions à la législation sur le séjour en France	166
Infractions à la législation sur les stupéfiants	1 713
Infractions à la législation sur les professions réglementées	27
Infractions à la législation sur le travail	38
Ventes à la sauvette	303
Ports ou détentions d'armes prohibées	139
Infractions a/s animaux dangereux	196
C-E-A, C-E-I	21
Délits de fuite	266
Autres délits routiers	524
Autres crimes ou délits	26 556

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

alimentent une seule catégorie, celle des déclarations sur les Infractions à la législation sur les stupéfiants (n=1 713, soit 50,5%). 524 déclarations entrent dans la catégorie des Délits routiers (15,4%), 303 dans celle des Ventes à la sauvette (8,9%), 266 dans la catégorie des Délits de fuite (7,8%). Les 587 autres déclarations se répartissent dans les six dernières rubriques (17,4%).

Sur le territoire de la DSPAP, on a observé précédemment que la géographie des déclarations d'événements de Crimes et délits entre les circonscriptions de Paris et celle de petite couronne suivait la distribution de la population des habitants dans ces deux espaces. Ce n'est en revanche pas le cas pour chacune des familles qui composent cette rubrique (tableau 6).

- (24) Les vols regroupent les Vols et les « Autres vols ». Les Autres vols correspondent à l'addition des vols à l'étalage, vols de véhicules, vols avec effractions, vols avec violences, vols à main armée, vols à la roulotte et grivèleries, soit une somme de 1 894 déclarations (17,3% des déclarations de vols).
- (25) Dégradations de mobilier urbain, tags, vols à main armée, vols avec violences, vols avec effraction, vols de véhicules, vols à la roulotte, grivèleries.
- (26) Infractions à la législation sur le séjour en France, infractions à la législation sur les stupéfiants, infractions à la législation sur les professions réglementées, infractions à la législation sur le travail, ventes à la sauvette, ports ou détentions d'armes prohibées, infractions au sujet des animaux dangereux, C-E-A., C-E-I., délits de fuite, autres délits routiers.

Tableau 6. Nombres, parts (%) et taux pour 1000 habitants (‰) des catégories de mains courantes pour des *Crimes et délits* entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de petite couronne.

Désignation	Paris	Petite couronne	Total
Population (nb)	2 211 297	4 386 555	6 597 852
Part (%)	33,5	66,5	100,0
Déclarations d'atteintes aux biens (nb)	5 423	9 526	14 949
Part (%)	36,3	63,7	100
Taux (‰)	2,5	2,2	2,3
Déclarations de faits de violences (nb)	7 760	16 560	24 320
Part (%)	31,9	68,1	100
Taux (‰)	3,5	3,8	3,7
Déclarations en lien avec l'activité de service (nb)	2 545	848	3 393
Part (%)	75,0	25,0	100,0
Taux (‰)	1,2	0,2	0,5
Déclarations d'autres crimes et délits (nb)	7 398	19 158	26 556
Part (%)	27,9	72,1	100,0
Taux (‰)	3,3	4,4	4,0

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Les circonscriptions de la petite couronne sont surexposées aux déclarations qui entrent dans la catégorie des signalements d'usagers pour des *Violences* (68,1% pour une population dont la part représente 66,5%). En taux, ces signalements représentent 3,8 déclarations pour 1000 habitants pour une moyenne DSPAP de 3,7‰ alors qu'à Paris le taux est de 3,5‰.

Ces circonscriptions sont en revanche moins exposées aux déclarations entrant dans la rubrique des *Atteintes aux biens* (63,7% pour une population dont la part représente 66,5%). On observe que les taux sont inversés par rapport à la catégorie des *Violences*. Le taux de signalements d'usagers sur main courante est de 2,2‰ en petite couronne contre 2,5‰ à Paris et une moyenne de 2,3‰ sur le territoire de la DSPAP.

Enfin, les circonscriptions de la petite couronne sont très largement sous-exposées aux signalements d'usagers pour des *Déclarations en lien avec l'action de service*. La part des signalements issus de ces territoires représente

25% de l'ensemble, ce qui est très éloigné de la part de la population de ces circonscriptions sur l'ensemble de la DSPAP. En taux rapporté à 1000 habitants, la petite couronne n'enregistre que 0,2 signalement contre 1,2 à Paris et 0,5 en moyenne.

Le 1^{er} arrondissement (en taux) et le 18^e arrondissement (en volume) sont les circonscriptions les plus exposées aux déclarations de *Violences*

Les déclarations d'usagers sur main courante pour des *événements de Violences* sont enregistrées en plus grand nombre dans la circonscription du 18^e arrondissement (n=1 070). Ce total est très éloigné de la moyenne du nombre de déclarations par circonscription (n=293) mais il l'est aussi de la seconde circonscription par le nombre. La circonscription du 10^e arrondissement « ne compte que » 651 déclarations pour des événements de violences.

La première circonscription par le nombre de déclarations qui est située en dehors des limites géographiques parisiennes est celle des Lilas (n=621). Les autres circonscriptions enregistrent des totaux inférieurs à 600 déclarations, y compris des circonscriptions très peuplées comme celles du 15^e arrondissement (n=398), du 20^e arrondissement (n=580), du 19^e (n=525) ou encore du 13^e arrondissement (n=329).

En taux par habitant, les circonscriptions qui regroupent peu d'habitants mais des flux de populations élevés, enregistrent des taux élevés (carte 6). Les circonscriptions du 1^{er} arrondissement (16,1‰) et du 2^e arrondissement (7,8‰) illustrent parfaitement ce cas en enregistrant les taux parmi les plus élevés. Le 1^{er} arrondissement est la circonscription qui recense le moins d'habitants mais qui concentre sur son territoire les équipements les plus attractifs de l'Île-de-France (Forum des Halles, musées, restauration, stations les Halles /Chatelet²⁷). Bien que n'abritant pas d'équipements comparables à ceux se trouvant dans le 1^{er} arrondissement, la configuration du 2^e arrondissement est similaire par la proximité et le très faible nombre d'habitants.

La circonscription du 8^e arrondissement (second taux le plus élevé avec 9,2‰) est notamment structurée par l'avenue des Champs-Élysées qui accueille 100 millions de personnes chaque année²⁸ mais qui n'abrite quasiment plus aucun habitant. Sur ce territoire se trouve aussi la gare Saint-Lazare (34,5 millions de voyageurs par an²⁹) et la station de métro Franklin D. Roosevelt (12,2 millions de voyageurs entrants par an³⁰).

De la même manière, la circonscription de la Défense constitue le premier centre d'affaires européen avec 3 millions de m² de bureaux, 230 000 m² de commerces, 2 500 entreprises, 180 000 salariés et 450 000 personnes qui transitent chaque jour par le hub transport³¹. Mais elle ne comporte

••• (27) Les stations des Halles et Chatelet totalisaient 25 millions de personnes entrantes par an en 2004 (source STIF, Recueil de statistiques sur les transports en commun en Île-de-France); le Forum des Halles a accueilli 42,7 millions de visiteurs en 2009 (Source Unibail-Rodamco).

(28) Source : Mairie de Paris.

(29) Source : STIF, Recueil de statistiques sur les transports en commun en Île-de-France.

(30) Source : STIF, Recueil de statistiques sur les transports en commun en Île-de-France.

(31) Source : Etablissement public d'aménagement La Défense Seine Arche (EPADESA).

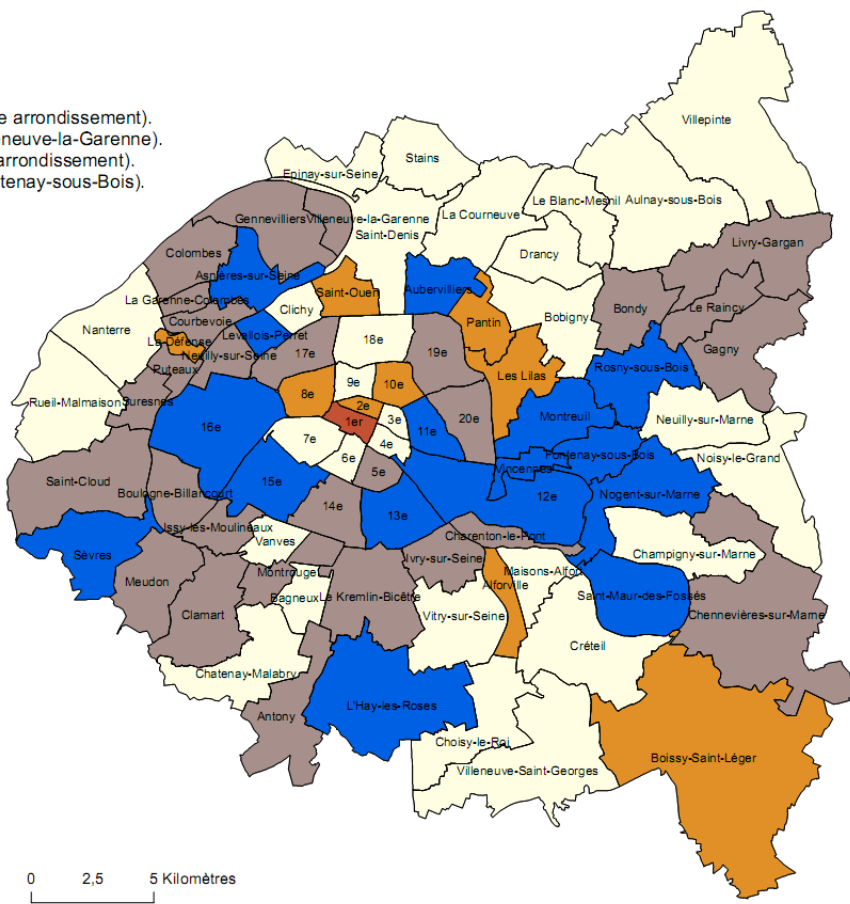
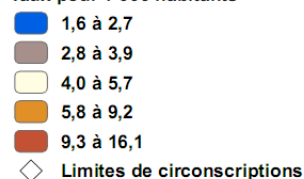
Carte 6. Distribution des taux de déclarations de Violences enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 24 320.
 Taux de déclarations moyen : 3,7 ‰.
 Nombre le plus élevé : 1 070 (circonscription du 18^e arrondissement).
 Nombre le moins élevé : 81 (circonscription de Villeneuve-la-Garenne).
 Taux le plus élevé : 16,1 ‰ (circonscription du 1^{er} arrondissement).
 Taux le moins élevé : 1,6 ‰ (circonscription de Fontenay-sous-Bois).

Violences

Taux pour 1 000 habitants



Source : Préfecture de police / DSPAP / Etat Major / BAStats – Traitement ONDRP

que 20 000 habitants et son taux de déclaration pour des événements de Violences est le quatrième le plus haut de la DSPAP (7,7 ‰).

La densité de population est une variable souvent testée positivement comme facteur déclencheur de violences³². Cependant, la densité dont il est question n'est pas systématiquement celle des habitants. La densité contextuelle qui est facteur de violence doit être mesurée en fonction du type de facteur susceptible d'influencer le niveau de violence. Autrement dit, si la densité de personnes à un moment donné et en un lieu donné peut être facteur de passage à l'acte violent, tel qu'un vol avec violences, cela signifie qu'il faut alors mesurer la concentration (densité) des facteurs qui peuvent conduire à la présence en nombre de cette population. Dans le cas de la circonscription de La Défense, la

densité à prendre en compte est celle qui est produite par la concentration des espaces de bureaux et des commerces. Le lieu du passage à l'acte (toujours en matière de vols avec violences) est quant à lui déterminé par l'opportunité du passage à l'acte. Dans ce cas, il serait vraisemblable en théorie de considérer les espaces de transit de voyageurs et les espaces commerciaux de type galerie (espace ouvert et concentrant de nombreuses personnes) comme propices en raison des nombreuses opportunités de passage à l'acte qu'ils proposent. La densité des habitants ne fournit, dans ce cadre, qu'une indication relativement pauvre en tant que facteur explicatif. Si l'on devait suivre ce raisonnement, les déclarations de faits de Violences devraient être concentrées dans la circonscription du 11^e arrondissement de Paris, dans la plupart des arrondissements périphériques de Paris, et aussi à Vincennes

et à la Garenne-Colombes. En revanche, on ne trouverait pas de déclarations en fréquence élevées à Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Saint-Denis (voir carte 10, Densité de la population), ou au contraire des taux élevés dans les circonscriptions du 1^{er}, 2^e ou 8^e arrondissements, par exemple. L'analyse démontre le contraire. On pourra objecter que les lieux de concentration existent dans toutes les communes ou circonscriptions ce qui annulerait l'effet. Cependant, s'il est un fait que, localement, chaque centre ville ou espace comportant un point de concentration génère une augmentation statistiquement artificielle des taux, on ne peut pas considérer que les lieux d'attractions sont d'une force égale sur l'ensemble de la zone d'étude. Il est en l'occurrence difficile de comparer la force d'attraction de la Gare du Nord à la Gare de Saint-Denis ou la zone d'activité commerciale d'Aulnay avec celle des Halles.

♦♦♦♦ (32) Voir en partie développements méthodologiques la partie intitulée « Le calcul de la densité serait plus exact s'il ne prenait en compte que les surfaces habitées ».

Les circonscriptions enregistrant des taux élevés de déclarations de *Violences* forment un agrégat territorial homogène au nord de la capitale

La géographie de la distribution des taux de déclarations d'usagers pour des évènements de Violences sur main courante dans les circonscriptions de la DSPAP montre que l'agrégat des taux les plus élevés est centré sur trois arrondissements au nord et dans les circonscriptions situées en limite nord de la capitale.

L'analyse d'agrégation spatiale des circonscriptions qui combine le niveau du taux et la proximité spatiale (carte 7) montre une large homogénéité spatiale des taux de déclarations pour les circonscriptions parisiennes (hors 12^e arrondissement) avec les circonscriptions limitrophes au nord du périurbain (Neuilly-sur-Seine, Levallois-Perret, Clichy-la-Garenne, Saint-Ouen, Aubervilliers, Pantin).

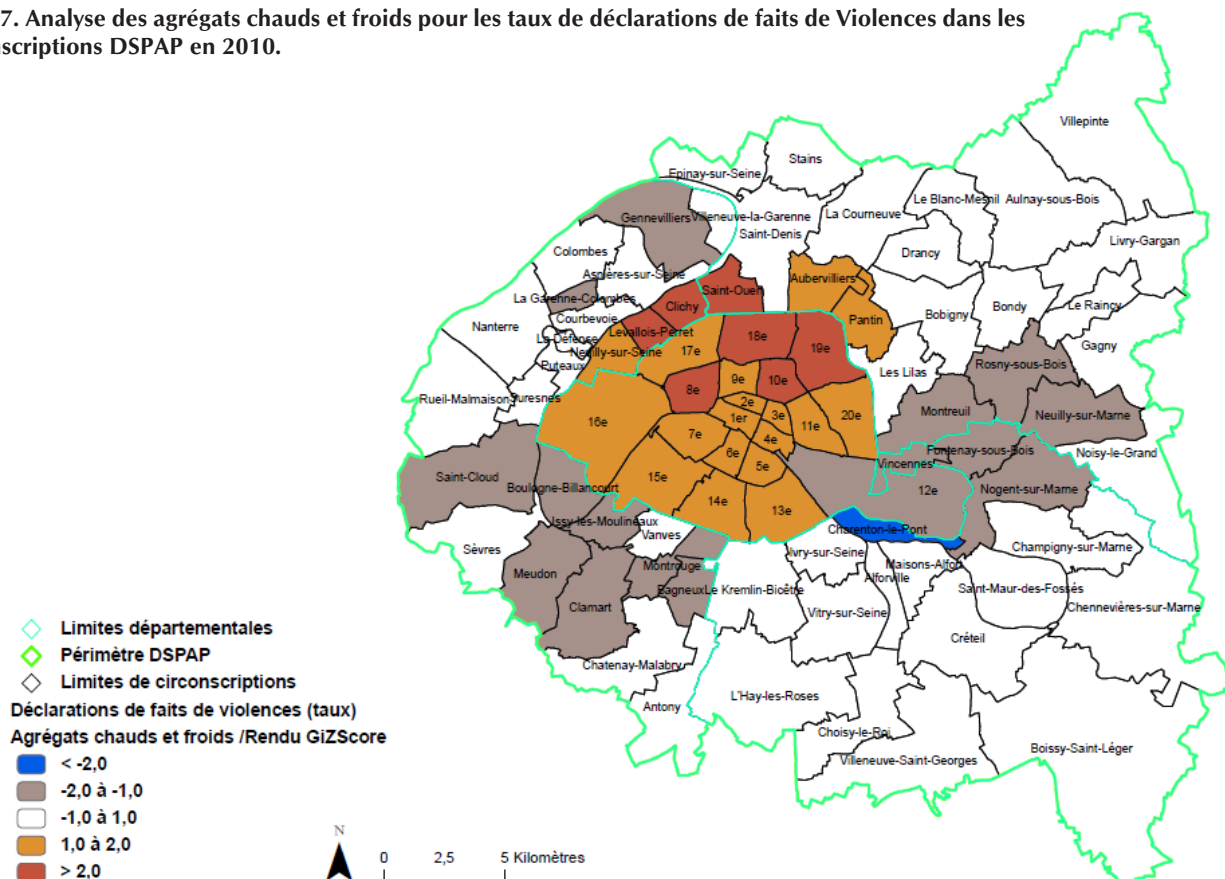
Les circonscriptions à valeurs hautes qui forment les agrégats les plus statistiquement significatifs

(P-value <0,01) sont les 10^e, 18^e, 19^e arrondissements, ainsi que les circonscriptions de Saint-Ouen et de Levallois-Perret. Elles sont insérées dans un ensemble qui comprend la circonscription de Clichy-la-Garenne et le 8^e arrondissement (P-value <0,03).

Les agrégats de circonscriptions de taux à valeurs basses sont géographiquement situés au sud ouest et à l'est de Paris. Au sud-ouest se trouvent les circonscriptions de Saint-Cloud, Meudon, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Clamart, Montrouge, Bagneux. À l'est de Paris, il s'agit des circonscriptions de Charenton-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Neuilly-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Paris 12^e arrondissement et enfin Charenton-le-Pont dont le taux bas est particulièrement significatif (P-value <0,4) par rapport aux autres circonscriptions à taux similaires.

Pour ces agrégats, il est statistiquement probable qu'un processus non aléatoire explique la relative ressemblance de ces circonscriptions situées à proximité les unes des autres. La nature de ce processus n'est cependant pas identifiable à ce niveau d'analyse et nous rappelons que la base d'analyse est constituée des mains courantes et non des plaintes pour des faits constatés. La procédure de main courante n'entraîne pas de suite judiciaire, n'est ni obligatoire ni systématique et la qualification de l'évènement repose sur la seule déclaration de l'usager. Par conséquent, il est important de considérer cette analyse comme un travail sur des indicateurs avancés qui peuvent ne pas correspondre à une analyse identique pratiquée sur les faits constatés de crimes et délits.

Carte 7. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de faits de Violences dans les circonscriptions DSPAP en 2010.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Les signalements d'usagers sur main courante pour des Nuisances concernent les circonscriptions parisiennes plutôt que celles de la petite couronne

En 2010, ce sont 21 322 déclarations de Nuisances qui ont été enregistrées par la DSPAP, soit 9,4% du total des mains courantes de cette même année. La répartition de ces déclarations entre les circonscriptions de Paris et celles de petite couronne est de 39,3% pour Paris (n=8375) contre 60,7% pour la petite couronne (n=12947). Ce partage montre une surexposition des circonscriptions de Paris dont la population des habitants ne représente que 33,5% de la DSPAP. En moyenne, chaque circonscription a enregistré 257 déclarations d'usagers sur main courante relatives à des Nuisances. Cette moyenne est de 418 déclarations pour les circonscriptions de Paris et de 206 pour celles de la petite couronne. Le taux moyen de déclarations pour 1 000 habitants s'établit à 3,2. À Paris ce taux est légèrement supérieur (3,8‰) tandis qu'en petite couronne il atteint tout juste 3‰. Dans leur globalité, les

Nuisances sont donc des déclarations qui concernent plutôt le secteur géographique parisien.

Les sept premières circonscriptions qui enregistrent les volumes les plus forts de Nuisances sont toutes parisiennes. Le volume le plus important est observé dans la circonscription du 18^e (n=817) et il est notamment constitué par des signalements relatifs à des perturbateurs ou des indésirables.

On trouve ensuite le 12^e arrondissement (n=680), le 11^e (n= 667), le 19^e (n=594), le 15^e (n=584), le 17^e (n=569), le 10^e (n=533). Ces circonscriptions sont situées en périphérie de la capitale et sont parmi les plus peuplées, sauf celle du 12^e arrondissement, un arrondissement qui est d'ordinaire peu concerné par les signalements d'évènements. La première circonscription de la DSPAP qui affiche un volume important, hors

Paris, est celle d'Issy-les-Moulineaux (n=528).

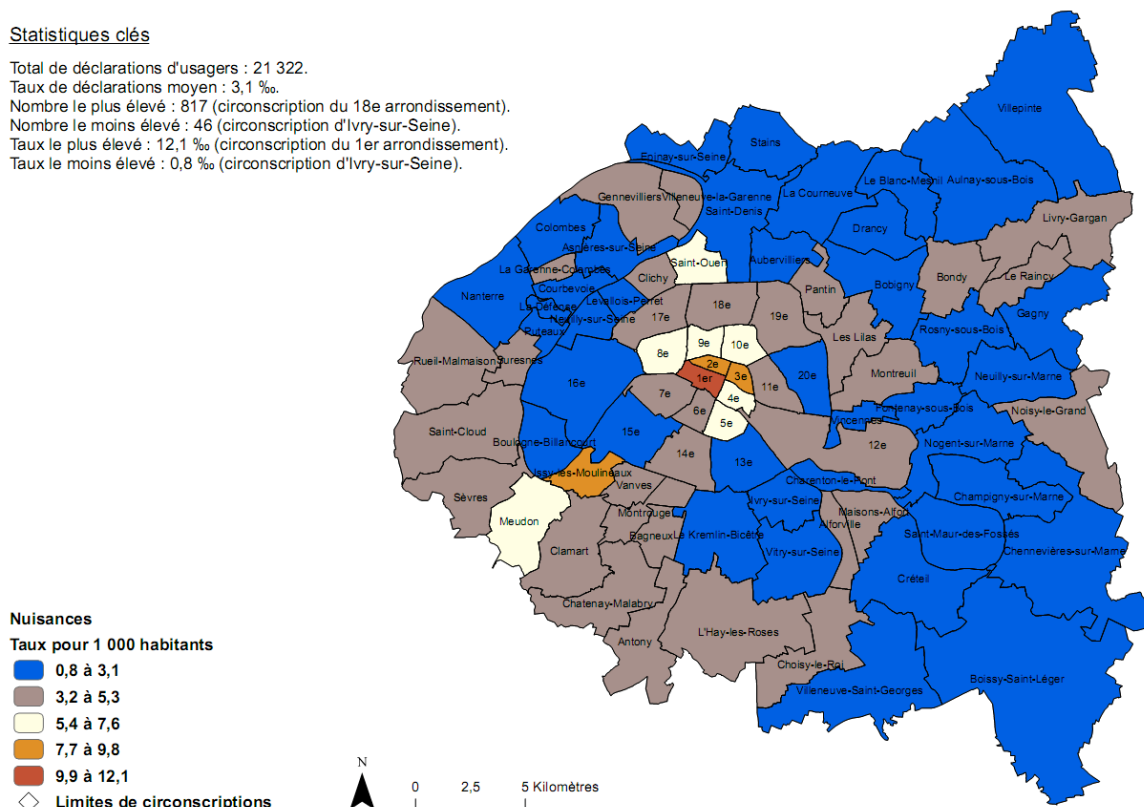
En taux par habitant, les circonscriptions parisiennes apparaissent un peu moins exposées au sein de la DSPAP (carte 8). On observe cependant que les taux supérieurs concernent trois circonscriptions parisiennes du centre de la capitale: 1^{er} arrondissement (12,1‰), 3^e arrondissement (9,6‰), 2^e arrondissement (9,4‰). Les deux suivantes sont aussi des circonscriptions proches dans l'espace et sont situées à l'ouest de Paris: Issy-les-Moulineaux (8,3‰) et Meudon (7,1‰). On trouve ensuite le 8^e arrondissement (6,1‰), Saint-Ouen (5,8‰) et à nouveau quatre circonscriptions parisiennes.

Que ce soit en volume ou en taux, les déclarations d'usagers sur main courante pour signaler des évènements de Nuisances sont centrées sur les circonscriptions de Paris et de la proche petite couronne.

Carte 8. Distribution des taux de déclarations d'usagers pour des Nuisances enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 21 322.
 Taux de déclarations moyen : 3,1 ‰.
 Nombre le plus élevé : 817 (circonscription du 18^e arrondissement).
 Nombre le moins élevé : 46 (circonscription d'Ivry-sur-Seine).
 Taux le plus élevé : 12,1 ‰ (circonscription du 1^{er} arrondissement).
 Taux le moins élevé : 0,8 ‰ (circonscription d'Ivry-sur-Seine).



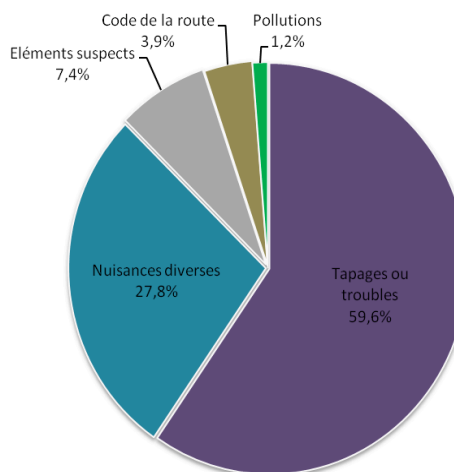
Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Les signalements d'usagers pour des Tapages et troubles concernent avant tout les circonscriptions de la capitale

Vingt six catégories composent la rubrique des *Nuisances*, qui répertorie à la fois des nuisances sonores ou visuelles, des signalements de pollution, des infractions au stationnement ou encore des troubles en lien avec l'hygiène, la salubrité ou la divagation d'animaux. Afin de les analyser plus aisément, nous avons regroupé ces 26 catégories en cinq grandes familles homogènes (graphique 4).

Celle qui totalise le plus gros volume est constituée par les *Tapages et troubles*³³. 12 709 déclarations y sont recensées, soit 59,6% du total des déclarations de *Nuisances*. La seconde est constituée par les nuisances diverses (n=5 922, soit 27,8%). Cette famille totalise la catégorie des *Nuisances diverses* avec les *Divagations d'animaux*, les *Stockages d'armes* ou de *Substances incendiaires*, les *Stockages de stupéfiants*. Les trois dernières

Graphique 4. Répartition des familles de déclarations de Nuisances enregistrées sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

familles sont chacune inférieures à 7,4%), *Code de la route*³⁵ (n=838, soit 10% : *Eléments suspects*³⁴ (n=1 587, soit 3,9%), *Pollutions*³⁶ (n=266, soit 1,2%).

Les signalements d'usagers pour des Tapages et troubles sont majoritaires au sein des Nuisances

12 709 déclarations pour des Tapages ou troubles (annexe 9) ont été enregistrées par les circonscriptions de la DSPAP en 2010. Par rapport à la répartition constatée entre Paris et la petite couronne pour l'ensemble de la rubrique des *Nuisances*, la différence entre Paris et les circonscriptions de la petite couronne est accentuée au détriment de Paris.

Le taux moyen pour 1 000 habitants s'élève à 1,9‰. Il est de 2,6‰ à Paris et de 1,6‰ en petite couronne. 44,5% des déclarations ont été déposées dans les circonscriptions parisiennes (n=5 658) contre 55,5% (n=7 051) en petite couronne. On peut en conclure que cette répartition est déséquilibrée

au détriment des circonscriptions de Paris si l'on prend comme base de comparaison la répartition de la population entre ces deux espaces (33,5% à Paris, 66,5% en petite couronne).

Chaque circonscription de la DSPAP a enregistré en moyenne 153 déclarations pour des tapages et des troubles en 2010. Cette moyenne globale ne reflète cependant pas l'activité de chacune des circonscriptions. Celles de Paris ont en moyenne reçu 283 signalements d'usagers pour ces événements tandis qu'en petite couronne cette moyenne s'est établie à 112.

La surexposition des circonscriptions parisiennes à ce phénomène de

Nuisances ressort à travers le fait que 9 des 10 plus hauts volumes de déclarations sont enregistrés dans des circonscriptions de la capitale. **Le premier d'entre eux est situé dans la circonscription du 18^e arrondissement qui enregistre 657 déclarations, soit plus du double de la moyenne de la capitale.** Les signalements concernent notamment des faits de tapage nocturne et de présence de perturbateurs et d'indésirables.

Mis à part les circonscriptions des 13^e et 16^e arrondissements, tous les arrondissements périphériques parisiens figurent parmi ceux qui enregistrent les volumes les plus élevés de déclaration de tapages

••• (33) Les tapages et troubles additionnent les signalements de perturbateurs ou indésirables, tapages diurnes et nocturnes, troubles de voisinage, jets de projectiles, jets de pétards, ivresse publique et manifeste, rodéo automobile, jets de substance incendiaire, coups de feu, rave partie.

(34) Les éléments suspects sont composés des signalements d'individus ou véhicules suspects ainsi que de SDF.

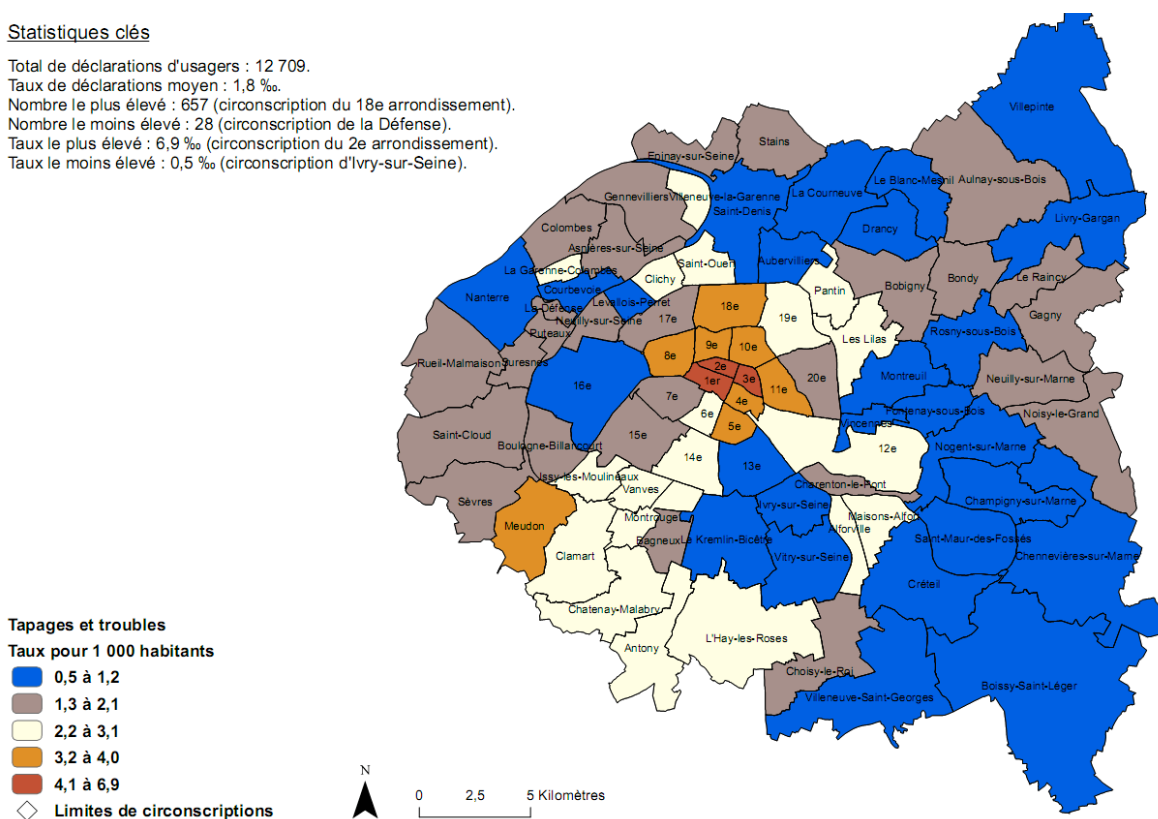
(35) Les signalements relatifs au code de la route regroupent les infractions au stationnement avec verbalisation, les stationnements irréguliers de nomades, les véhicules abandonnés sur la voie publique, les infractions au stationnement avec mise en fourrière, les contraventions à la police des transports, les autres contraventions au code de la route.

(36) Les signalements pour des pollutions regroupent les dépôts d'immondices, les troubles à l'hygiène ou à la salubrité, les pollutions.

Carte 9. Distribution des taux de déclarations de *Tapages et troubles* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010.

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 12 709.
 Taux de déclarations moyen : 1,8 ‰.
 Nombre le plus élevé : 657 (circonscription du 18^e arrondissement).
 Nombre le moins élevé : 28 (circonscription de la Défense).
 Taux le plus élevé : 6,9 ‰ (circonscription du 2^e arrondissement).
 Taux le moins élevé : 0,5 ‰ (circonscription d'Ivry-sur-Seine).



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

et troubles. On relève notamment les 11^e (n=567), 12^e (n=439), 19^e (n=401), 10^e (n=385) et 20^e (n=374) arrondissements qui enregistrent plus d'une déclaration de ce type par jour. Trois circonscriptions situées en petite couronne enregistrent des volumes élevés et viennent s'intercaler au sein des circonscriptions parisiennes: Les Lilas (n=293), l'Hay-les Roses (n=283), Antony (n=242).

Les déclarations pour des *Tapages et troubles* calculées en taux par habitant mettent à nouveau en évidence un phénomène qui est localisé plutôt à Paris (carte 9). Les

trois premières circonscriptions par le niveau du taux sont aussi les trois premiers arrondissements de Paris situés au centre de la capitale et qui correspondent à des quartiers notamment structurés par des équipements de loisirs, touristiques, commerciaux et festifs: circonscriptions du 2^e arrondissement (6,9‰), du 3^e arrondissement (6,5‰) et du 1^{er} arrondissement (6,4‰). La circonscription du 2^e arrondissement est plutôt exposée à des phénomènes de tapage nocturne tandis que dans les 3^e et 1^{er} les signalements les plus nombreux se partagent entre

les événements de tapage nocturne et la présence de perturbateurs ou indésirables. On observe qu'à la proximité des valeurs de taux, il correspond la proximité géographique des circonscriptions.

Parmi les circonscriptions non parisiennes enregistrant un taux élevé, Meudon affiche un taux de 4 ‰, soit plus de 2 fois la moyenne des circonscriptions. S'agissant de cette circonscription, ce sont les signalements relatifs à des perturbateurs ou des indésirables qui alimentent majoritairement cette catégorie.

Un important agrégat territorial de circonscriptions enregistrant les taux élevés de déclarations de *Tapages et troubles* est centré au cœur de la capitale

L'analyse géographique des circonscriptions enregistrant des taux élevés fait apparaître un ensemble cohérent de 30 circonscriptions dont 19 affichent un Zscore³⁷ supérieur à « 2 » et 18

une probabilité que leur proximité ne soit pas due au hasard (probabilité supérieure à 99%) (carte 10). Il s'agit d'un vaste agrégat qui confirme la prééminence des *Tapages et troubles* sur

Paris par rapport aux circonscriptions de petite couronne au sein de la DSPAP. Cela signifie que chacun des éléments de cet ensemble territorial présentent des caractéristiques

••• (37) Voir en partie développements méthodologiques le chapitre dédié à la méthode d'analyse spatiale utilisée dans cette étude.

proches les uns des autres. On peut alors s'interroger sur les influences contextuelles qui provoquent cette tendance à l'homogénéité sur cette partie du territoire.

Le centre de cet agrégat territorial est constitué par 13 circonscriptions dont la proximité géographique en taux est géostatistiquement particulièrement forte. Le résultat Zscore est supérieur à « 3 » pour une P-value < 0,001. Il s'agit des 11 circonscriptions du cœur de Paris (1^{er} au 11^e arrondissement) auxquelles s'ajoutent les circonscriptions du 20^e et des Lilas.

À la périphérie de ces entités, six circonscriptions complètent cet agrégat. Il s'agit des 13^e, 14^e, 18^e, 19^e arrondissements et des circonscriptions d'Aubervilliers et de Pantin.

Par contraste, de larges zones apparaissent comme peu concernées par les *Tapages et troubles*. Il s'agit d'agrégats froids situés à l'est et à

l'ouest de Paris constitués par les circonscriptions les plus éloignées du cœur parisien.

À l'est, on trouve ainsi 15 circonscriptions dont Aulnay-sous-Bois au nord de cette zone et Boissy-Saint-Léger au sud, avec au milieu la circonscription de Saint-Maur des Fossés (Zscore < -2 et P-value < 0,05) qui apparaît comme le cœur de cet espace signalant peu de mains courantes pour des *Tapages et troubles*.

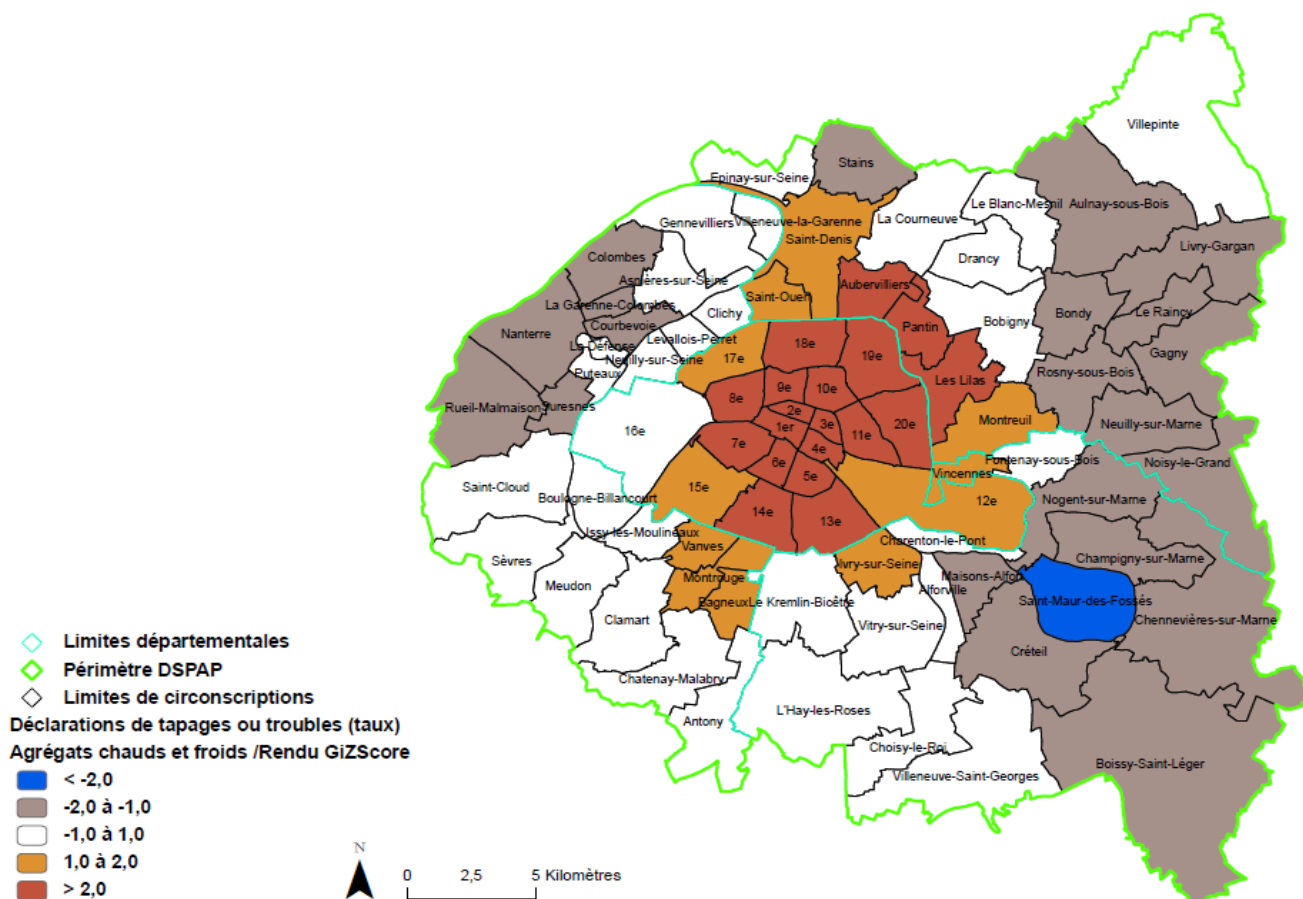
À l'ouest de la DSPAP, une autre zone similaire à celle qui vient d'être décrite, mais géographiquement plus petite, est constituée de six circonscriptions: Colombes, la Garenne-Colombes, Courbevoie, Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes.

À partir des signalements sur main courante enregistrés par la DSPAP, cette analyse par agrégats confirme nettement la concentration du phénomène des *Tapages et troubles* sur

le cœur géographique de Paris et certaines circonscriptions au nord de la capitale mais toujours à proximité de Paris.

Cela signifie qu'il existe un processus d'agrégation spatiale qui n'est pas dû au hasard pour les circonscriptions dont le Zscore est >2. Sur la nature de ce processus, il est impossible de fournir des explications à partir des seules données chiffrées des mains courantes. Il serait nécessaire pour cela d'entreprendre une étude qualitative qui déterminerait la nature précise des *Tapages et troubles* et notamment l'origine de ces phénomènes. Mais on peut supposer que l'origine des *Tapages et troubles* signalés au centre de Paris (peu d'habitants, lieu de destinations touristiques et récréatives) est différente de celle remontée des circonscriptions de la périphérie (beaucoup d'habitants, certaines de ces circonscriptions ont des quartiers festifs et récréatifs, d'autres pas du tout).

Carte 10. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de *Tapages et troubles* dans les circonscriptions DSPAP en 2010.



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

ZOOM SUR...

LES DIFFÉRENDS ENTRE ÉPOUX OU CONCUBINS

Un groupe de 21 circonscriptions proches les unes des autres enregistre des taux élevés de signalements de *Différends entre époux ou concubins*

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la main courante informatisée (MCI) est dotée d'états statistiques concernant spécifiquement les déclarations d'usagers, offrant ainsi des possibilités d'analyses sur la nature des faits dénoncés et, de manière plus limitée, sur leur répartition dans le temps et dans l'espace. Comme le spécifie le guide à l'usage de la hiérarchie édité en 2002 par la Direction centrale de la sécurité publique³⁸, la MCI est « **un outil de résolution de problèmes (et) d'évaluation du sentiment d'insécurité** ». C'est un outil de résolution de problème, parce que l'enregistrement des données sur main courante n'est pas une fin en soi mais permet de prendre en compte effectivement certaines situations par la police pour mettre en œuvre toutes les mesures requises par la situation. C'est un outil d'évaluation du sentiment d'insécurité car ce sentiment est non seulement alimenté par des faits constitutifs d'infractions mais aussi par des troubles objectivement souvent considérés par les autorités comme anodins mais pourtant aussi souvent très mal vécus par les personnes qui les subissent.

Ainsi, la main courante décline les *Différends* en plusieurs items dont les « Différends entre époux et concubins ». Cette catégorie a vocation à recenser les signalements relatifs aux difficultés relationnelles dans le couple et **il est possible de la considérer comme un indicateur des faits de Violences entre conjoints car elle est exclusive des autres Différends qui peuvent intervenir au sein de la famille (Différends au sujet de la garde des enfants, Différends familiaux, Abandons de domicile familial)**. La définition du couple ne va cependant pas aussi loin que celle utilisée pour recenser les *Violences* entre conjoints qui englobent aussi les ex. conjoints. On ne peut donc comparer strictement ces deux données.

Ce Zoom a pour objet d'évaluer les signalements de Différends entre époux ou concubins à partir de la population cible qui est celle des couples. Cette approche diffère de l'usage habituel qui consiste à construire le taux en rapportant un évènement à la population des habitants pour un secteur considéré.

La population de référence prise pour le calcul en taux est en effet quasi systématiquement celle de la population des habitants. Cette population est issue des

comptages du recensement de l'Insee. Pour l'essentielle de cette étude, il s'agit de la population municipale légale des communes au 1^{er} janvier 2011 (dernière connue). Elle correspond à la population recensée en 2008 dans les limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, la référence de la population des circonscriptions est constituée de la somme de la population des communes de chaque circonscription.

La principale raison de l'utilisation de la population des habitants dans toutes les standardisations de données est sa disponibilité. Cette donnée est facilement accessible car elle est issue de la statistique du recensement, un outil qui permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative. Près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent au recensement qui sert notamment dans le cadre de modalités des élections municipales, pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement, etc. Le recensement est une opération d'utilité publique destinée à organiser la vie sociale. De ce fait, cette information est mise à jour régulièrement, elle est exhaustive, elle est intègre et mise à disposition gratuitement.

Si la méthode qui consiste à utiliser le recensement comme base de référence de la population présente l'avantage de permettre de comparer aisément des entités dissemblables entre elles en standardisant les évènements analysés par rapport à une population de référence, elle n'indique en revanche pas le niveau de risque pour la population concernée par l'évènement car cette population n'est pas toujours celle des habitants. Le résultat est un taux instantané standard sans signification quant au niveau de risque encouru par les victimes potentielles de l'évènement mesuré.

C'est par exemple un lieu commun de considérer que la cible d'un cambriolage d'une habitation principale est l'habitation principale et non pas le propriétaire ou le locataire de l'habitation. De même, le vol d'une automobile a pour objet la soustraction frauduleuse d'une automobile à son propriétaire. Même si dans les deux cas, le propriétaire du bien est la victime de l'acte, la population à risque n'est pas la personne mais le bien. En l'occurrence dans ces exemples, la cible

•••• (38) Guide à l'usage de la hiérarchie : évaluer les performances pour les améliorer, DCSP/SD-LEM/ECA (2002).

ZOOM SUR...

est constituée par le parc d'habitations principales et le parc d'automobiles accessibles au moment des faits. Les habitants et leur nombre n'ont que peu à voir dans l'évaluation du risque d'être victime. Suivant ce raisonnement, **le calcul du risque résulte du rapport entre le nombre d'infractions et la population statistique susceptible d'être victime de cette infraction**. Ce calcul va ici servir de base pour estimer le risque d'être victime d'un différend entre époux ou concubin dans chacune des circonscriptions de police de la DSPAP à partir des déclarations déposées en 2010.

Depuis 2004, l'Insee recense les personnes vivant en couple et propose cette catégorie au sein de la catégorie « Famille ». La quantification de la vie en couple repose sur la déclaration de chaque personne dans le questionnaire de recensement, sans référence à une éventuelle cohabitation au sein de la même résidence principale, à la structure familiale du ménage auquel appartient la personne, ou à son état matrimonial légal, indique en substance l'Insee dans sa notice de définition statistique de la « vie en couple ». La vie en couple ainsi définie n'a pas de lien systématique avec la notion de « couple » utilisée pour identifier et caractériser les familles, ajoute l'Insee. Cette notion a été introduite afin de mieux cerner les couples de fait. La détermination des couples au sein d'un ménage s'appuie sur la réponse à cette question et sur l'état matrimonial déclaré mais fait intervenir également d'autres critères, notamment les personnes doivent être de sexe différent et partager la même résidence principale³⁹.

On estime à environ 18 000, le nombre de personnes victimes d'un Différend entre époux ou concubins sur le territoire de la DSPAP en 2010 (1,4 % des couples)

Au sein de la main courante, la catégorie *Différends entre époux et concubins* (annexe 4) dans la rubrique des *Différends*, vise les déclarations qui relèvent des différends au sein du couple en général, quelle que soit la nature du couple. La population cible de cette catégorie de signalements est celle des couples de fait qui est aussi celle proposée par l'Insee.

1 331 219 couples⁴⁰ ont été recensés par l'Insee au sein des communes du territoire délimité de la DSPAP. La notion de couple utilisée par l'Insee ne précise pas le genre des personnes qui le forme. Ainsi nous ne mesurons pas quelle est la proportion de personnes du même sexe recensées en tant que couple et l'on ne peut estimer précisément le nombre de femmes et d'hommes susceptibles d'être concernés par un différend au sein du couple. Selon l'Institut National des Études Démographiques, en 1999, 0,3% des couples sont constitués de deux personnes de même sexe déclarant une vie en couple, à quoi s'ajoutent 0,6% d'« amis » de même sexe qui ne se disent pas explicitement en couple mais en constituent vraisemblablement un⁴¹ [Digoix, Festy, Garnier, 2004]. Au total, les couples corésidents de même sexe avoisineraient 1% du nombre total des couples, chiffre analogue à celui des pays voisins.

L'estimation qui prendra pour base cette donnée postule donc par convention que les couples formés à 50% d'hommes ou de femmes s'élèvent à 1 317 913 (1 331 225 - 13 312).

On sait en revanche à partir de l'enquête de victimation de l'ONDRP, que 75% des personnes qui se déclarent victimes d'un acte de violence physique ou sexuelle au sein du ménage sont des femmes⁴². Si l'on applique ce ratio aux 24 488 personnes qui ont déclaré un *Différend entre époux ou concubins* on obtient le chiffre de 18 366 personnes dont la majorité sont des femmes susceptibles d'être victimes d'un *Différend entre époux ou concubin* sur le territoire de la DSPAP en 2010, soit 1,4% des couples.

Ce nombre issu d'un raisonnement par déduction doit être considéré avec la prudence requise pour toute estimation. Ses principales limites ont été exposées précédemment. Il est important d'ajouter que l'on ne connaît la proportion de répétitions des déclarations qui concernent les mêmes personnes la même année alors que le phénomène de réitération est une donnée objective pour les actes de violences au sein du couple. Tous les différends au sein du couple ne se traduisent pas à terme par une violence et l'on peut penser qu'il n'y a pas d'automatismes en la matière. Mais le fait de déclarer un différend de cette nature auprès de la police est un indice que le contexte de la situation est suffisamment grave pour porter cette information à la connaissance des autorités. La violence entre conjoints est notamment constituée, vraisemblablement, d'un résidu des signalements sur main courante des différends entre conjoints.

••• (39) Source Insee (www.Insee.fr) : chiffres clés, Famille, Situation matrimoniale, Documentation, Définition « Vie en Couple ».

(40) Familles en couple avec enfant + familles en couple sans enfant ; source Insee RP 2007, exploitation complémentaire.

(41) « La légalisation des couples homosexuels en Europe », Patrick Festy, INDED Population, 2006/4, VOL61, p. 493 à 561. « What if same-sex couple exist in France after all ? », Digoix, Garnier, Festy (INDED), in « same-sex couples, same-sex partnerships, and homosexuals marriages : a focus on cross national differentials », 2004, p. 193 à 210.

(42) Tableau 2. Les hommes et les femmes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2007, 2008 et 2009 - Nombres estimés et taux de victimation selon le type d'atteinte, p. 157. 405 000 personnes ont été victimes au moins d'un acte de violences physiques ou sexuelle au sein du ménage, dont 305 000 femmes, soit 75%. Source : La criminalité en France, Rapport 2010 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, CNRS Editions (2010).

ZOOM SUR...

Sous cet angle, l'estimation chiffrée qui est avancée dans cette étude permet d'approcher une quantification du phénomène et constitue un indicateur avancé de la violence entre conjoints.

L'utilisation du taux de la population cible en base de référence, multiplie par cinq le taux initial. Les écarts trouvés en comparant le taux des *Différends entre époux et concubins* rapportés à la population des habitants que l'on nommera « **taux instantané** » puis à celle des couples, un taux que l'on nommera « **taux de risque** », sont significatifs. Pour mémoire, sur le territoire de la DSPAP, l'Insee a recensé un total de 1 331 219 couples. La population des habitants s'élève quant à elle sur la même période à 6 597 852 personnes. Si l'on y rapporte le nombre de déclarations de *Différends* entre époux ou concubins, on obtient pour les couples de ce territoire le taux de risque de déclarer un différend. En moyenne, les taux rapportés aux couples sont 5 fois supérieurs aux taux rapportés à la population des habitants : le taux moyen est de 3,7‰ sur la base des habitants et de 18,4‰ sur la base des couples. Le phénomène a donc plus d'ampleur que ce que le taux « instantané » ne le laisse supposer, et cela indépendamment du changement d'unité de compte⁴³. En passant de l'habitant au couple, on divise la population au moins par deux, ce qui entraîne automatiquement une élévation du taux. Le résultat est supérieur parce que le fait d'utiliser exclusivement les couples élimine les enfants et les personnes seules de la population de référence, ce qui contribue à sa réduction et élève proportionnellement le résultat. À nombre de faits égal, les taux calculés sur une population moins nombreuse sont plus élevés que les taux calculés sur une population plus nombreuse. En l'occurrence, la population cible est moins nombreuse que la population générale et donc le taux de risque est bien plus élevé que le taux instantané.

La circonscription de Saint-Denis est la plus exposée au risque de déclarations pour des *Différends entre époux ou concubins*

Sur l'ensemble du territoire de la DSPAP, les déclarations de *Différends entre époux ou concubins* représentent 22,3% (n=24 488) de la rubrique des *Différends* (n=110 040). Lorsque l'on compare les deux agrégats spatiaux de la DSPAP que sont les circonscriptions de Paris et celles de la petite couronne, on observe que la prévalence des déclarations de *Différends entre époux ou concubins* est plus élevée en petite couronne. Dans cet espace, les déclarations de *Différends entre époux ou concubins* représentent 23,3% (n=18 152) de

l'ensemble de la rubrique (n=77 742) tandis qu'à Paris, le poids de cette catégorie n'est que de 19,6% (n=6 336) de l'ensemble des *Différends* (n=32 298). **La thématique des *Différends entre époux ou concubins* est donc plus présente au sein de la rubrique des *Différends* en petite couronne par rapport à Paris.**

En moyenne, chaque circonscription de la DSPAP a enregistré 295 signalements d'usagers de *Différends entre époux et concubins* en 2010. Mais cette moyenne masque des disparités. 33 circonscriptions, soit 39,8%, enregistrent plus de déclarations que la moyenne dans cette catégorie. Parmi celles-ci, **les plus éloignées de la moyenne par leur nombre élevé de déclarations d'usagers sont : Saint-Denis (n=823), Aulnay-sous-Bois (n=714), Paris 20^e arrondissement (n=610) et Paris 19^e arrondissement (n=605)**. À l'opposé, cinq circonscriptions enregistrent moins de 100 déclarations dans cette catégorie. Il s'agit de La Défense (n=84), Paris 14^e arrondissement et la Garenne-Colombes (n=87), Paris 2^e arrondissement (n=89), Paris 3^e arrondissement (n=95).

En taux « instantané » le ratio moyen de *Différends entre époux ou concubins* pour l'ensemble de la DSPAP s'établit à 3,7 pour 1 000 habitants. Autrement dit, les déclarations dans cette catégorie concernent moins d'une personne sur 100 (0,4%), ce qui constitue une faible quantité. Les déclarations dans la rubrique des *Différends* enregistrent un taux de 16,7‰, ce qui représente près de 2 personnes sur 100.

En taux de risque, la moyenne du ratio sur le territoire de la DSPAP s'élève à 18,4 déclarations de *Différends entre époux ou concubins* pour 1 000 couples, soit presque 2 déclarations pour 100 couples. Ce taux moyen est cinq fois plus élevé que le taux moyen calculé sur les habitants (3,7‰). Mais comme pour le calcul en taux « instantané », le calcul du taux de risque par circonscription aboutit à de grandes disparités.

Le taux le plus éloigné dans les valeurs hautes concerne la circonscription de Saint-Denis dont le taux de risque (42,4‰) est 2,5 fois le taux moyen et 6 fois plus élevé que le taux « instantané » (carte 5). À l'opposé, le taux de risque est divisé par 2 par rapport à la moyenne pour la circonscription du 11^e arrondissement qui enregistre moins de 1 déclaration pour 100 couples. Mais ce taux est cependant 5,5 fois plus élevé que celui obtenu par le calcul du taux « instantané ».

Quel que soit le mode de calcul en taux « instantané » ou en taux de « risque », la circonscription du 11^e arrondissement apparaît comme la moins exposée aux déclarations pour des *Différends entre époux ou concubins* (1,7‰ et 9,2‰). En revanche, la hiérarchie des circonscriptions change pour les taux les plus hauts.

••• (43) Dans le cas de la population des habitants, l'unité de compte est 1 personne tandis que dans le cas de la population des couples, l'unité de compte est le couple, donc 2 personnes impliquées.

ZOOM SUR...

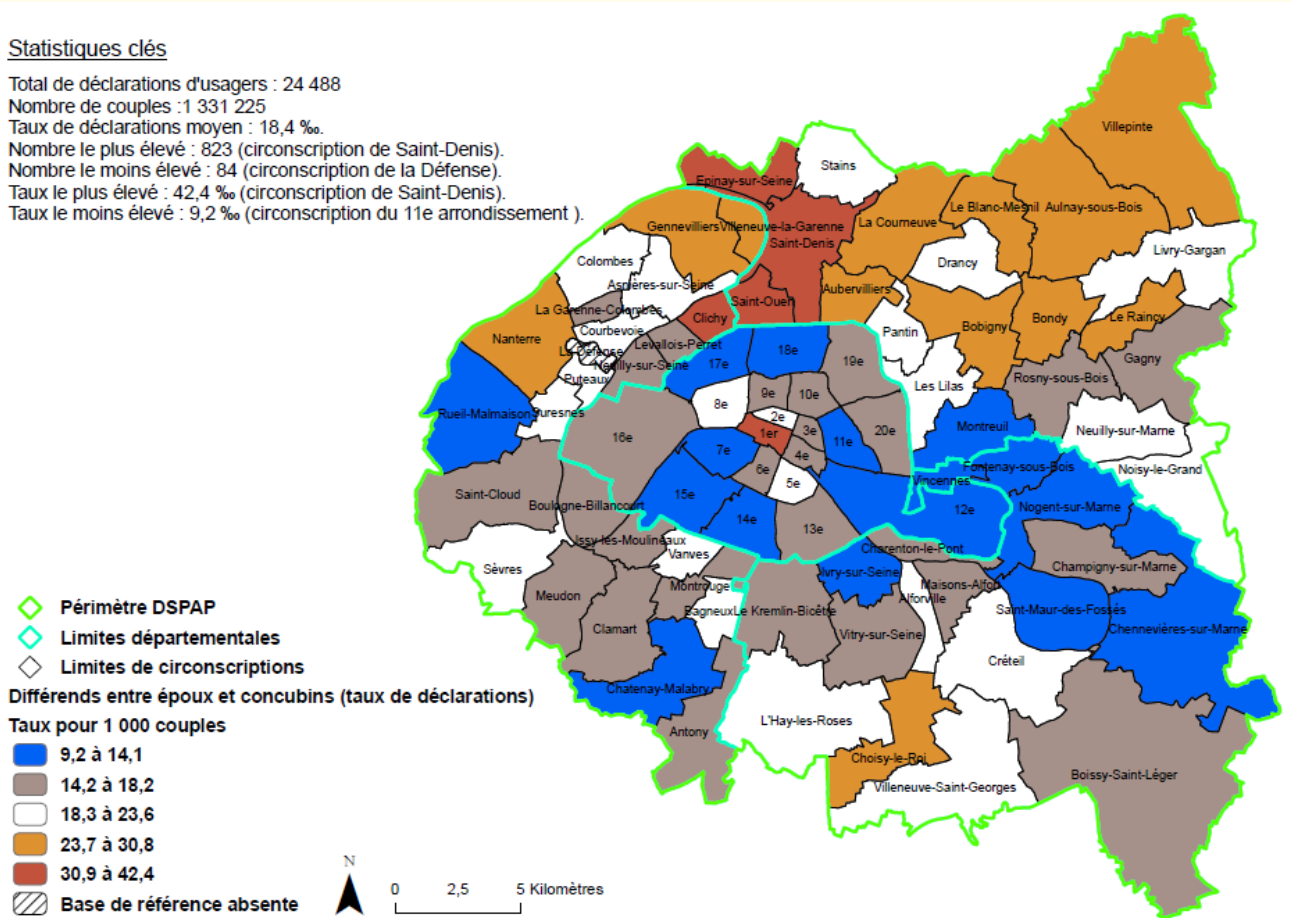
En taux « instantanés », les circonscriptions de Paris 1^{er}, Saint-Denis et Epinay-sur-Seine, enregistrent les valeurs les plus élevées, respectivement : 7,5%, 7,4%, 6,6%. Le ratio calculé sur les couples (**taux de « risque »**) place en revanche **Saint-Denis en tête des circonscriptions les plus**

sensibles à cette déclaration (43,4%), précédant la circonscription de Paris 1^{er} (38,7%) et celle de Saint-Ouen (34,8%). Epinay-sur-Seine (34,4%) n'apparaît plus qu'en quatrième position devant Clichy-la-Garenne (32,8%), Gennevilliers (30,8%) et Choisy-le-Roi (30%).

Carte 11. Distribution des taux de signalements de *Différends entre époux et concubins* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010 (couples en base de référence).

Statistiques clés

Total de déclarations d'usagers : 24 488
 Nombre de couples : 1 331 225
 Taux de déclarations moyen : 18,4 %
 Nombre le plus élevé : 823 (circonscription de Saint-Denis).
 Nombre le moins élevé : 84 (circonscription de la Défense).
 Taux le plus élevé : 42,4 % (circonscription de Saint-Denis).
 Taux le moins élevé : 9,2 % (circonscription du 11^e arrondissement).



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Les circonscriptions du nord de la DSPAP forment un ensemble homogène propice à la mise en œuvre d'une politique publique de prévention contre les *Différends entre époux ou concubins*

La géographie des déclarations pour des *Différends entre époux ou concubins* laisse apparaître une plus forte exposition des circonscriptions du nord de la DSPAP à ces événements. L'analyse à l'aide du test Getis Ord Gi* met en outre en évidence (carte 12) la présence d'un agrégat d'entités présentant des taux élevés au nord de la DSPAP (circonscriptions situées au nord, nord-est

du département de la Seine-Saint-Denis et à l'est du département des Hauts-de-Seine).

Les valeurs hautes les plus significatives basées sur les taux de déclarations de *Différends entre époux ou concubins* (P-value <0,01) concernent les circonscriptions d'Aulnay-sous-Bois**, le Blanc-Mesnil**, Drancy**, la Courneuve**, Stains**, Saint-Denis**, Epinay-sur-Seine**, Aubervilliers**, Saint-Ouen**, Villeneuve-la-Garenne**, Gennevilliers**.

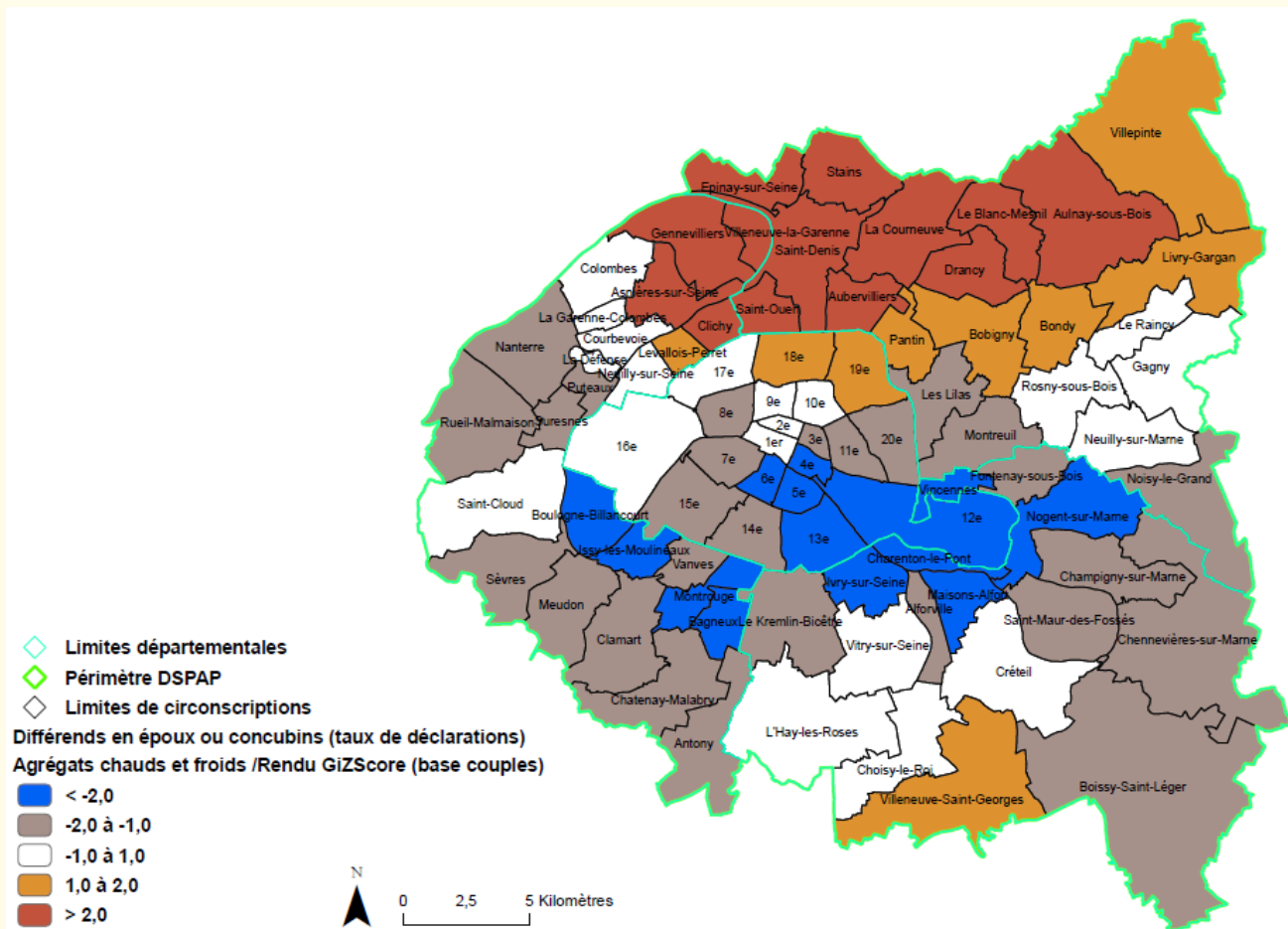
Cet ensemble est homogène à la fois par le niveau de taux et la proximité dans l'espace. L'analyse géostatistique indique que pour ces circonscriptions il existe moins de 1% de probabilité pour que le processus d'agrégation spatiale soit dû au hasard.

ZOOM SUR...

On trouve à l'opposé onze circonscriptions qui forment un agrégat de valeurs de taux bas de Différends entre époux ou concubins. Parmi celles-ci, l'agrégation des

valeurs basses les plus significatives (P-valeur <0,1) sont observées dans les circonscriptions de Vincennes** et de Charenton-le-Pont**.

Carte 12. Analyse des agrégats « chauds » et « froids » pour les taux de déclarations de *Différends entre époux ou concubins* dans les circonscriptions DSPAP en 2010 (couples en base de référence).



Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Les différentes informations contenues dans ce « Zoom » peuvent constituer des éléments objectifs à joindre à une politique publique qui viserait la prévention des Différends au sein du couple dans les limites du territoire de la DSPAP. En effet, il fournit des indications quantitatives (nombre approché⁴⁴ de couples ayant en 2010 déposé une main courante pour un différend). Il fournit aussi une indication qualitative relativement localisée⁴⁵ en estimant le taux de risque de *Différends entre époux ou concubins* pour chaque circonscription de police. Enfin, il mesure le degré de probabilité que le processus d'agrégation des entités selon leur niveau de taux ne soit pas dû au seul hasard.

En partant de l'hypothèse que les mains courantes déposées pour des *Différends entre époux ou concubins* peuvent être interprétées comme étant un indicateur avancé des faits de violence au sein du couple, on peut indiquer qu'une **politique territorialisée de prévention devrait prioritairement concerner les circonscriptions de police du nord de la DSPAP, soit un ensemble comprenant 21 circonscriptions (25,3% du total des circonscriptions) et concernerait 326 812 couples (25,5% des couples).**

••• (44) La quantification est approchée car elle ne prend pas en compte la réitération des dépôts de main courante par les mêmes familles au cours de l'année.

(45) L'information est relativement localisée parce que la géolocalisation de la main courante correspond au lieu du dépôt et non au lieu de l'événement. En outre, si l'échelle géographique d'étude à la circonscription de police est un progrès par rapport à une étude portant sur l'espace départemental, il est cependant encore trop vaste pour aboutir à une analyse fine de la géographie de l'objet de l'étude.

LA MAIN COURANTE INFORMATISÉE (MCI) : UNE APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DES ÉVÉNEMENTS ⁴⁶

La main courante informatisée (MCI) est une application centrale conçue dans les années 1990 par le bureau informatique de la direction centrale des polices urbaines, et mise en œuvre le 10 avril 1995 dans les circonscriptions de sécurité publique. Elle consiste en un traitement automatisé fondé réglementairement sur les dispositions contenues dans la circulaire SN/PU/36.30 du 29 novembre 1963 qui traite du fonctionnement des circonscriptions de Sécurité Publique en ce qui concerne notamment l'ouverture et la tenue des différents registres ainsi que le classement des archives.

Les programmeurs, gradés et gardiens originaires de commissariats de Seine-Saint-Denis, avaient alors élaboré une application sous « DOS » en langage « clipper » utilisant des bases de données DBase, destinée à fonctionner dans le cadre d'un réseau local, afin que les données, saisies en temps réel, soient accessibles au plus grand nombre.

Les tables codifiant les emplois des personnels et les événements gérés ont été créées à cette époque sur la base d'une double logique :

- le test focus de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) pour les emplois (codes 100 à 199 pour la police routière, 200 à 299 pour la police générale, etc.);
- une nomenclature alphabétique pour les événements (codes A pour les accidents, D pour les différends, N pour les nuisances, etc.).

Cette approche a permis, au delà de la consultation linéaire des données enregistrées, d'envisager immédiatement des analyses quantitatives et qualitatives par agrégats utilisables dans le cadre d'une stratégie d'évaluation et de pilotage des services.

Expérimentée initialement dans un nombre limité de sites, la MCI a été ensuite rapidement proposée à l'ensemble des responsables de services territoriaux en tant qu'application centrale facultative, tandis que des actions de formation des utilisateurs étaient initiées sous l'égide des directions régionales de la formation.

Après avis favorable de la Commission nationale informatique et liberté (CNIL) ⁴⁷, le ministre de l'Intérieur

et le Garde des Sceaux ont pris conjointement un arrêté autorisant la création d'un traitement automatisé dit « main courante informatisée » (MCI) dans tous les commissariats de police ⁴⁸. Sa finalité est de « gérer les événements de manière chronologique pour faciliter ensuite les recherches opérationnelles et la production de statistiques et (aussi) de permettre une gestion nominative de l'activité du personnel en fonction des règles d'emploi en vigueur », indique l'arrêté.

Enfin, l'usage de la MCI a été rendu obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2000 dans l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique (note DCSP n°19649 du 15 novembre 1999).

En 2002, il est apparu indispensable de rafraîchir les tables des emplois et des événements, pour prendre en compte des phénomènes de société autrefois exceptionnels (incendies de véhicules par exemple) ainsi que des modes de travail nouveaux (partenariat, communication, etc.). De plus, des modifications locales des tables avaient pu, de-ci de-là, en dénaturer l'esprit au détriment de l'intérêt opérationnel des analyses statistiques. Il était également patent que la qualité des saisies et le degré d'exploitation des données étaient disparates d'un site à l'autre.

Dans ces conditions, une remise à plat du fonctionnement de la MCI est apparu souhaitable un diagnostic corroboré par les demandes insistantes de certains chefs de service en termes de formation des cadres au management de la MCI.

C'est dans ce contexte qu'a été mis en place le 5 février 2002 un groupe de travail chargé d'actualiser le contenu et les conditions d'emploi de la MCI. Les travaux menés jusqu'au mois de juin de la même année, en liaison étroite avec l'Inspection Générale de la Police Nationale, ont associé des représentants des services territoriaux qui ont ainsi été en mesure de faire remonter les attentes des utilisateurs. Cette action a de la sorte débouché sur trois résultats :

- une amélioration des tables;
- une refonte de l'ergonomie des écrans de saisie;
- l'élaboration d'une trentaine de projets d'états d'exploitation.

•••• (46) Voir aussi « Les signalement des victimes à travers la main courante et les procès verbaux de renseignements judiciaires », Deuxième rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance, mars 2006, p. 121 ([www .ond.fr](http://www.ond.fr)).

(47) Avis 95005 du 8 février 1994.

(48) Arrêté du 24 février 1995 (JO 9 mars 1995).

Le résultat de cette refonte est la MCI dans sa forme actuelle dont la nomenclature des agrégats de signalements est la suivante :

- Les **accidents** sont regroupés sous la lettre **A**.
- Les **alertes à la bombe** sont gérées par la lettre **B** (comme bombe).
- Les **découvertes de cadavre** relèvent de la lettre **C** (comme cadavre).
- Les **différends** sont répertoriés par la lettre **D**.
- Les **explosions** relèvent de la lettre **E**.
- Les **aliénés** sont traités par la lettre **F** (comme fou).
- Les **suicides et tentatives** sont décrits par la lettre **G** (comme GARDENAL).
- Les **objets perdus ou trouvés** sont regroupés sous la lettre **J**.
- Les **incendies** le sont sous la lettre **I**.
- La lettre **K** est attribuée aux **crimes et aux délits**.
- Les **maladies** relèvent de la lettre **M**.
- Les **nuisances et les troubles de l'ordre public** sont répertoriés par la lettre **N**.
- Les **dégâts divers** sont traités par la lettre **O** (par analogie avec l'eau),
- La lettre **Q** est attribuée aux **affaires de mœurs**.
- La lettre **R** concerne les **personnes recherchées**.
- Les **alarmes dans les établissements publics** sont gérées par la lettre **S** (comme signal).
- Les **accidents du travail** sont regroupés sous la lettre **T** (comme travail).
- Les **alarmes dans les locaux privés** sont régies par la lettre **V** (comme vigile).
- La lettre **W** gère les **découvertes de véhicules volés**.
- Les **appels fantaisistes** sont regroupés sous la lettre **X**.

La main courante est un registre d'activité administrative. En effet, en droit français, la dénonciation des crimes, délits ou contraventions est recueillie sous forme de plainte, laquelle est obligatoirement transmise au procureur de la République, chargé de l'opportunité des poursuites. En conséquence la main courante n'a pas vocation à recueillir des déclarations portant sur des faits à caractère pénal.

Cette règle, en dehors d'instructions écrites du procureur de la République, est impérative quel que soit le montant du préjudice subi. La seule dérogation concerne l'hypothèse où la victime ne désire pas donner immédiatement une suite à son affaire. Pour cela, il faut que le préjudice soit faible, le comportement du déclarant ne doit pas être dicté par la crainte ou par des pressions, l'absence de réaction policière ou judiciaire

ne doit pas être de nature à laisser ultérieurement survenir des atteintes aux personnes ou aux biens.

Ces éléments de définition figurent dans une note de service DGNP/DCSP du 17 janvier 2003 à l'attention des directeurs départementaux de la sécurité publique. Un signalement d'usager sur une main courante de la police est donc une déclaration d'un particulier à propos d'un évènement dont les éléments constitutifs ne peuvent justifier un dépôt de plainte. C'est une simple déclaration qui n'est pas un acte d'enquête et ne constitue pas une preuve judiciaire.

L'organisation actuelle de la main courante en « tables d'emplois » et en « tables d'évènements »⁴⁹ distingue les informations qui relèvent d'une mention de police de ceux qui sont des déclarations d'usagers. Les données traitées dans cette publication ne relèvent que des déclarations d'usagers telles qu'elles ressortent de « l'état 3.1.2. ».

Ces déclarations d'usagers sont organisées selon une nomenclature articulée en 20 rubriques comportant 147 index de catégories, des catégories dont certaines sont plus ou moins précises. Ainsi la rubrique *Crimes et délits* recense 69003 évènements classés en 26 catégories, dont 26556, soit 38,5% de la rubrique, sont enregistrés dans celle dénommée « *Autres crimes ou délits* ». Cette catégorie n'est donc pas satisfaisante au plan des besoins d'analyse et peut faire surgir des interrogations sur son utilisation.

Plusieurs justifications font cependant que les faits sont inscrits sur une main courante de police tout en faisant ou pouvant faire l'objet d'une plainte. Comme indiqué plus avant, les mentions sur main courante concernent des évènements qui sont à l'évidence des faits qui ne peuvent être instruits par une plainte en bonne et due forme en raison de la nature même des signalements. C'est par exemple le cas de la catégorie des *Nuisances et troubles de l'ordre public* (tapages, troubles de voisinage, perturbateurs...).

La seconde motivation relève du choix de la personne (victime ou plaignant) qui souhaite porter l'information à la connaissance des autorités de police, mais qui ne veut pas que son signalement ait des suites judiciaires.

La troisième raison réside dans l'absence d'éléments suffisants pour que la police prenne l'information sous la forme d'une plainte.

Enfin, la dernière justification est technique. Lorsque qu'un service de police doit transmettre l'affaire à un autre service, l'inscription du fait en main courante permet au service saisi initialement d'en garder une trace qui peut être aisément retrouvée par la suite. Cette pratique est usuelle à Paris.

En tout état de cause, la main courante informatisée est un fichier non judiciaire mais qui possède l'avantage

••• (49) Police routière (22 index), police générale (49 index), évènements (20 rubriques, 147 index), activités opérationnelles

d'être renseigné sur des domaines qui entrent cependant dans le champ de la sécurité. On trouve notamment au sein des rubriques qui enregistrent les *Différends* et les *Nuisances*, des informations qui peuvent être considérées comme des indicateurs avancés de dégradations de situations individuelles ou collectives.

Cette fonction apparaît clairement dans la rubrique des *Différends* à travers les catégories de *Différends familiaux*, *Différends entre époux ou concubins*, *Différends au sujet de la garde des enfants*. Ces informations peuvent constituer des alertes en matière de violences intrafamiliales ou de violences entre conjoints et déclencher des actions individualisées de prévention en partenariat avec les services sociaux, par exemple.

Elle apparaît aussi sur un plan collectif à travers la catégorie des *Différends de voisinage* mais surtout dans la rubrique des *Nuisances* lorsqu'il s'agit de signalements de *Nuisances nocturnes*, de signalements de *Perturbateurs ou d'Indésirables*, de *Rodéos automobiles*, de *Nuisances sonores* dues aux *Jets de pétards*, etc.

N-MCI

Une nouvelle main courante dénommée « N-MCI » est appelée à entrer en service prochainement simultanément au sein de la sécurité publique et de la préfecture de police. Ce fichier regroupera des informations sur les agents de police, sur les personnes déposant sur main courante et les personnes accueillies dans un service de police. Elle est expérimentée dans les circonscriptions de sécurité publique de Marseille et d'Aix-en-Provence et depuis l'année 2009 dans l'ensemble du département des Bouches-du-Rhône.

Ses finalités sont de faciliter le traitement des déclarations des usagers et événements par les services de police pour assurer une meilleure efficacité des interventions, faciliter la direction opérationnelle des services de police et de leurs agents ainsi que le contrôle et l'évaluation de leur activité, améliorer la qualité de l'accueil du public, produire des statistiques sur l'activité des services.

Jusqu'au 1^{er} juillet 2006, la préfecture de police a utilisé sa propre nomenclature d'enregistrement des événements sur main courante (MCP) en huit domaines (six pour la nomenclature DCSP) et ce n'est qu'à cette date qu'elle a achevé son informatisation⁵⁰ pour migrer en main courante informatisée de la préfecture de police (MCIPP). Depuis 2008, la préfecture de police utilise la même nomenclature que la MCI de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP). On parle désormais de MCI et non plus de MCIPP, le traitement, les règles d'emploi et de gestion sont maintenant uniformes sur l'ensemble des circonscriptions de police.

Le 14 septembre 2009 la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne (DSPAP) entre en activité dans le cadre de la réforme de l'organisation de la sécurité publique visant à harmoniser et coordonner les effectifs sur le territoire du Grand Paris. La MCI de la préfecture de Police intègre naturellement à partir de cette date les enregistrements réalisés dans les ex. circonscriptions de sécurité publique des trois départements de la petite couronne : Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne. La MCI de la PP couvre désormais 83 circonscriptions de police (dont 20 arrondissements de Paris), 125 communes et 6 597 852 d'habitants⁵¹. Les directions départementales de sécurité publique de ces départements prennent le nom de « Direction territoriale de sécurité de proximité » (DTSP).

Les limites d'interprétation des ratios en fonction de la précision des numérateurs et des dénominateurs

On considère habituellement que le « taux de risque d'être victime » est représenté par le résultat du ratio rapportant le nombre d'infractions (numérateur) à la population susceptible d'être victime de cette infraction (dénominateur). Mais ceci souffre de plusieurs limites qu'il convient de mentionner.

Lorsque le total pris en compte au numérateur est composé d'infractions diverses ne pouvant être rapportées à un seul type de population statistique, il est logique de prendre la population des habitants comme référence. Ceci permet de comparer des entités différentes et fournit un taux dit « instantané ». Sa limite intrinsèque est que mesurant le risque à partir d'un panel global d'infractions, il ne fournit qu'une indication globale du risque, donc un chiffre qui n'a pas de signification en termes de risques particuliers. Or ce sont ceux là qui viennent en support à la définition de politiques publiques. On peut adresser au taux instantané le même reproche que l'on fait au « chiffre unique⁵² » : il ne signifie rien.

Une seconde limite est introduite par le taux de report de l'infraction ou encore du signalement sur main courante. En effet, comme le démontrent les enquêtes de victimation, la totalité des faits ou événements liés à la délinquance ou à la criminalité commis n'est pas

- (50) Police routière (22 index), police générale (49 index), événements (20 rubriques, 147 index), activités opérationnelles.
- (51) Voir la main courante de la préfecture de police de Paris en 2006, INHES/OND – La criminalité en France, rapport 2007 (p. 189, 190, 191) – <http://www.inhesj.fr/?q=content/rapport-2007>.
- (52) Le chiffre unique en matière d'analyse statistique de la criminalité est constitué par la somme de l'ensemble des infractions constatées par les services de police et les unités de gendarmerie. De ce total on ne peut tirer aucun enseignement car il mélange des types d'infractions sans rapports entre eux et des modes de découvertes des infractions différents.

entièrement connue des autorités qui les enregistrent. En fonction de leur nature, les infractions ou évènements sont peu ou prou rapportés par les victimes et les usagers. De sorte que le « risque d'être victime » dont il est question ici ne porte que sur les faits ou évènements connus. Il est donc possible qu'un décalage existe entre le rendu statistique, la réalité factuelle et même encore le ressenti pas les victimes ou usagers. La notion de « risque » est donc à interpréter comme un élément calculé à partir de la réalité connue.

Que ce soit en volume ou en taux, ces résultats basés au dénominateur sur une population de référence qui est celle des habitants telle qu'elle ressort du recensement, omettent de prendre en compte les flux et faussent l'appréciation du risque que ce taux est sensé représenter.

Concernant les flux, comme cela a déjà été évoqué lors de précédentes études portant sur la géographie des crimes et des délits⁵³, le calcul en taux basé sur le recensement des habitants aboutit globalement, à surexposer les espaces peu habités mais accueillant des flux importants et, inversement, à sous-exposer les espaces très habités mais exportateurs de flux de population.

Or, dans cet espace de plus de 6,5 millions d'habitants, les échanges quotidiens de flux de population comptés en trajets entre Paris et les trois départements de la petite couronne sont très élevés⁵⁴: 779 000 entre Paris et les Hauts-de-Seine, 555 000 entre Paris et le Val-de-Marne, 519 000 entre Paris et la Seine-Saint-Denis. S'y ajoutent les flux entre les départements de la petite couronne sans passer par Paris et les flux entrants et sortants de l'espace Grand Paris.

La population dite des « habitants » ne représente donc que très partiellement la population cible de l'un des évènements déclarés par les usagers sur main courante ce qui produit régulièrement des écarts de taux importants. On notera, par exemple, dans la suite de l'étude, les taux très élevés enregistrés dans la circonscription du 1^{er} arrondissement. Cet arrondissement est le moins peuplé de la capitale et aussi la première destination parisienne en flux quotidiens grâce à l'attractivité combinée du Forum des Halles⁵⁵, du nœud de transports collectifs et du quartier à la réputation festive encadré par des destinations

touristiques que sont les quartiers du Sentier, du Marais, de l'Île de la Cité, sans oublier le musée du Louvre. Il est donc fort probable que les usagers de la main courante du 1^{er} arrondissement soient composés en majeure partie de personnes n'habitant pas le quartier.

Leur nombre étant relativement élevé par rapport au nombre d'habitants du quartier, les taux qui en résultent sont beaucoup plus hauts que ceux des 82 autres circonscriptions. Il est de près de 5 fois plus élevé que le taux moyen pour l'ensemble des mains courantes (166,4‰ contre 34,2‰), un peu moins de trois fois pour la rubrique des *Différends* (46,4‰ contre 16,7‰), pratiquement dix fois supérieur pour la rubrique des *Crimes et délits* (97,3‰ contre 10,5‰) et quatre fois plus élevé pour la rubrique des *Nuisances* (12,1‰ contre 3,2‰).

Dans les rubriques étudiées, qui correspondent à 88,7% des déclarations enregistrées en 2010, la circonscription du 1^{er} arrondissement affiche systématiquement le ratio le plus élevé. La même limite vaut pour toutes les circonscriptions de police, notamment celle de La Défense dont la population de référence est inconnue puisqu'il s'agit du territoire de l'établissement public de La Défense (EPAD), lequel recouvre une partie de trois communes⁵⁶. À l'instar du 1^{er} arrondissement, le fonctionnement de ce territoire est atypique des autres circonscriptions car la population des habitants – elle est estimée à 20 000 âmes – n'est pas représentative des milliers d'employés, cadres, etc... qui cinq jours par semaine se rendent sur ce lieu pour y travailler.

S'agissant de la population de référence prise pour le calcul en taux, la population des habitants issue du recensement est quasi systématiquement utilisée en raison de la disponibilité de cette information. Ici, la référence de la population des circonscriptions est la somme de la population des communes dans chaque circonscription. La population prise en compte est celle des habitants recensés par l'Insee. Précisément, il s'agit de la population municipale légale des communes au 1^{er} janvier 2011 (dernière connue). Elle correspond à la population recensée en 2008 dans les limites territoriales communales en vigueur au 1^{er} janvier 2010 (dernières connues).

Mais si cette méthode présente l'avantage de permettre la comparaison d'entités dissemblables entre

••• (53) Voir notamment : « Mesure du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique rapporté à la taille de la population présente en moyenne », rapport de l'Observatoire national de la délinquance 2007 ; p. 475 à 488, CNRS Editions (www.ond.fr) ; communication « Population présente : méthode de détermination à partir des enquêtes sur les touristes », (Journées de méthodologie statistiques de l'Insee) disponible par le lien http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&id=2899

(54) Enquête globale transport (EGT) en Ile-de-France, dernière étude 2001 (http://www.ile-de-france.equipement.gouv.fr/article.php?id_article=100)

(55) Le Forum des Halles reçoit 40, 4 millions de visiteurs chaque année en moyenne contient 2 100 places de parking automobile (source : Rodamco) ; le nœud de transport collectif Châtelet les Halles reçoit 800 000 voyageurs chaque jour en moyenne -dont une part en correspondance- (source RATP).

(56) L'ÉPADESA recouvre partiellement les communes de Nanterre, Courbevoie et Puteaux.

elles en les standardisant par rapport à leur population, elle n'indique en revanche pas le niveau de risque pour la population concernée par l'infraction.

Par exemple, c'est un lieu commun de considérer que la cible d'un cambriolage d'habitation principale est une habitation principale et non pas le propriétaire ou le locataire dudit lieu. De même, le vol d'automobile a pour objet la soustraction frauduleuse d'une automobile à son propriétaire, et non pas du propriétaire à l'automobile. Même si dans les deux cas, la personne est la victime de l'acte, la population cible est constituée par le parc d'habitations principales et le parc d'automobiles accessibles au moment des faits. Les habitants et leur nombre n'ont que peu à voir dans l'évaluation du risque d'être victime. **Le risque doit être calculé en rapportant le nombre d'infractions à la population statistique susceptible d'être victime de cette infraction.**

Dans les faits, l'écart peut être mesuré ici à partir de la catégorie de mains courantes qui recense les *Différends entre époux et concubins*. En effet, depuis 2004, l'Insee recense les personnes vivant en couple et propose ce recensement au sein de la catégorie « Famille ».

La quantification de la vie en couple repose sur la déclaration de chaque personne dans le questionnaire de recensement, sans référence à une éventuelle cohabitation au sein de la même résidence principale, à la structure familiale du ménage auquel appartient la personne, ou à son état matrimonial légal, indique l'Insee dans sa notice de définition statistique de « vie en couple ». La vie en couple ainsi définie n'a pas de lien systématique avec la notion de « couple » utilisée pour identifier et caractériser les familles, ajoute l'Insee.

Cette notion a été introduite afin de mieux cerner les couples de fait. La détermination des couples au sein d'un ménage s'appuie sur la réponse à cette question et sur l'état matrimonial déclaré mais fait intervenir également d'autres critères, notamment les personnes doivent être de sexe différent et partager la même résidence principale⁵⁷.

Au sein de la main courante, la catégorie « Différends entre époux et concubins » dans la rubrique des *Différends*, vise les déclarations qui relèvent des différends au sein du couple en général, quelle que soit la nature du couple. La population cible de cette catégorie de signalements est celle des couples de fait.

Les écarts trouvés en comparant les taux des *Différends entre époux et concubins* rapportés à la population des habitants puis à celle des couples sont significatifs. En moyenne, les taux rapportés aux couples sont 5 fois supérieurs aux taux rapportés à la population des habitants: le taux moyen est de 3,7‰ sur la

base des habitants et de 18,4‰ sur la base des couples. Le phénomène a donc plus d'ampleur que ce que le taux « instantané » ne le laisse supposer, et cela indépendamment du changement d'unité de compte⁵⁸. Clairement, cela signifie qu'en moyenne, près de 2 couples sur 100 ont déclaré un différend sur main courante sur le territoire de la DSPAP en 2010. Le taux de risque est le double pour la circonscription de Saint-Denis qui enregistre plus de 4 déclarations d'usagers sur main courante relatives à des Différends entre époux et concubins pour 100 couples. Il est divisé par 2 pour la circonscription du 11^e arrondissement qui enregistre moins de 1 déclaration pour 100 couples.

Au plan géographique, on trouve le taux le plus bas dans la circonscription du 11^e arrondissement quel que soit le mode de calcul (1,7‰ et 9,2‰). En revanche, la hiérarchie des circonscriptions change pour les taux les plus hauts. En taux par habitant, les circonscriptions de Paris 1^{er}, Saint-Denis et Epinay-sur-Seine, enregistrent les valeurs les plus élevées, respectivement: 7,5‰, 7,4‰, 6,6‰. Le ratio calculé sur les couples place Saint-Denis en tête des circonscriptions les plus sensibles à cette déclaration (43,4‰), précédant la circonscription de Paris 1^{er} (38,7‰) et celle de Saint-Ouen (34,8‰), Epinay-sur-Seine (34,4‰) n'apparaissant qu'en quatrième position.

Les deux biais qui viennent d'être évoqués à savoir les absences de prise en compte des flux de la population et de la population réellement cible pourraient être atténués à condition :

- 1 - De localiser le lieu du fait à l'origine de la déclaration d'usager sur main courante et de procéder à une estimation de la population présente en moyenne au cours de l'année dans chacune des circonscriptions de police. Cela suppose d'ajouter le renseignement géographique au stade de la saisie initiale de l'information.
- 2 - De rapporter la variable de criminalité à la population cible de l'infraction mesurée et non plus systématiquement à la population des habitants. Cela suppose que les données de ces populations soient disponibles.

Le calcul de la densité serait plus exact s'il ne prenait en compte que les surfaces habitées

La densité de population peut être une variable explicative pour certains phénomènes criminels. Par

•••• (57) Source Insee (www.insee.fr): chiffres clés, Famille, Situation matrimoniale, Documentation, Définition « Vie en Couple ».

(58) Dans le cas de la population des habitants, l'unité de compte est 1 personne tandis que dans le cas de la population des couples, l'unité de compte est 2 personnes.

DÉVELOPPEMENTS METHODOLOGIQUES

exemple la littérature criminologique⁵⁹ indique que les violences aggravées (coups et blessures) commises sur la voie publique émergent particulièrement en certains lieux de concentrations de personnes autour des bars et boîtes de nuit, stades et enceintes sportives, salles de concert (pop Rock), territoires utilisés par les dealers de drogues (marchés de stupéfiants) et en général des lieux propices à la consommation de drogues et d'alcool. Mais, à l'instar du taux « instantané » dont la limite vient d'être évoquée, on confond généralement la densité territoriale « instantanée » avec la densité « réelle ».

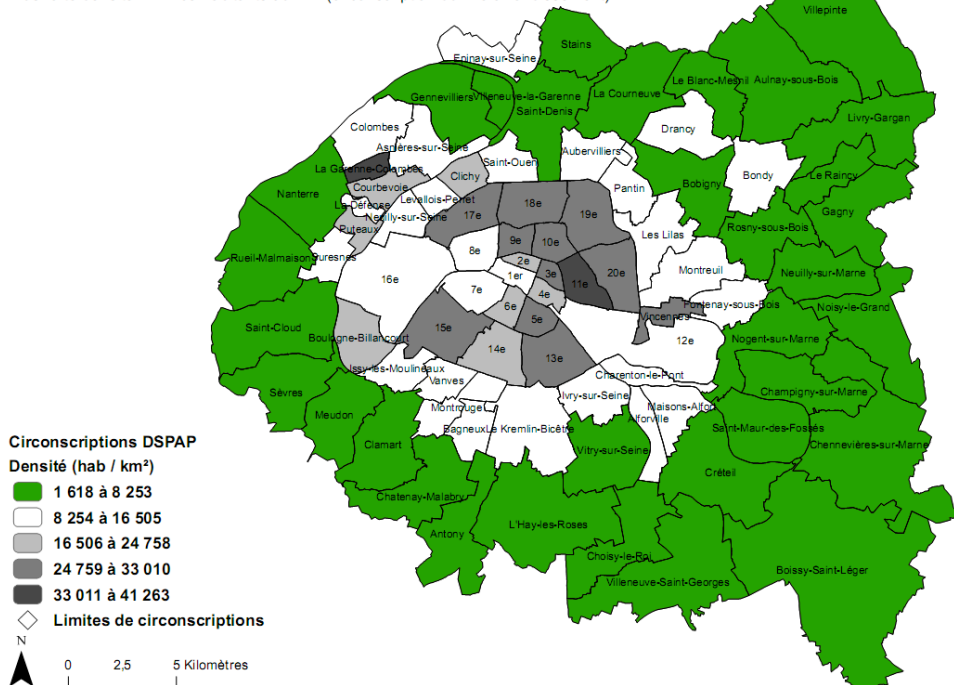
En termes de densité instantanée, la totalité de la population dans cette étude est de 6 597 852 habitants résidants sur une surface de 764 km², soit une densité de 8 636 habitants au km². En moyenne, les circonscriptions de police de la DSPAP comptent 79 492 habitants pour une surface moyenne de 9,2 km² soit une densité de 8 640 habitants au km² (carte 13). Il faut cependant distinguer les circonscriptions parisiennes des circonscriptions de petite couronne. Paris compte 2 211 297 habitants pour une surface de 105,8 km², soit une densité de 20 901 habitants au km² tandis que les circonscriptions de petite couronne affichent une densité très inférieure : 6 665 habitants au km² (4 386 555 habitants / 658,2 km²).

Cependant, ces résultats sont en partie faussés par deux problèmes. **Le premier porte sur la surface habitable par rapport à la surface réelle du territoire.** Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document officiel qui permet de vérifier que la surface habitable de la commune ne correspond pas à la surface communale. Par exemple, la surface communale de la circonscription de Saint-Ouen est de 4,3 km² pour une population de 45 595 habitants. Sa densité instantanée est donc de 10 604 habitants par km². Mais en réalité, il s'agit d'une commune dont le territoire est composé de vastes zones non habitables car réservées à d'autres destinations. La plus étendue est la zone des docks qui compte pour 25% du territoire. En tenant compte de cette donnée, la densité que l'on pourrait dénommer « corrigée » s'établit à 14 248 habitants au km². Ce résultat mériterait d'être encore affiné en tenant compte du secteur du marché aux Puces installé sur une surface de 7 hectares, du cimetière parisien (27 hectares), du cimetière communal, des gares, parcs et zones d'activités tertiaires... En tout état de cause, la densité corrigée est supérieure à la densité instantanée.

Carte 13. Densité de population selon les circonscriptions de police (hab./km²).

Statistiques clés

Moyenne : 12 907 habitants au km² (classe en blanc autour de la moyenne)
 Plus faible densité : 1 618 habitants au km² (circonscription de Boissy Saint-Léger)
 Plus forte densité : 41 263 habitants au km² (circonscription du 11^e arrondissement)



Source population : Insee, population municipale légale des communes au 1er janvier 2011 - Découpage des circonscriptions : préfecture de police, DSPAP - Traitement ONDRP.

••• (59) Scott, M. S., & Dedel, K. (2006). Assault in and around bars (2nd ed.). Washington, DC: Office of Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice ; Madensen, T. D., & Eck, J. E. (2008). Spectator violence in stadiums. Washington, DC: Office of Community Oriented Policing Services, U.S. Department of Justice ; Office of National Drug Control Policy. (2000). Drug-related crime fact sheet. Washington, DC: Office of National Drug Control Policy ; Rengert, Ratcliffe & Chakravorty, Policing illegal drug market, Geographic approach to crime reduction, Lyne Rienner Publisher (2010) ; Richard Block, Place, Space, and Crime: A Spatial Analysis of Liquor Places (with Carolyn R Block) John Eck and David Weisburd (Eds), Crime and Place, Criminal Justice Press. 1995.

Carte 14. Limites territoriales de la circonscription de Saint-Ouen (trait rouge) et limites territoriales de la zone des docks (trait bleu).



Source : École des ingénieurs de la ville de Paris.

Le second biais est constitué non seulement par l'absence de prise en compte des flux de population (comme évoqué plus haut) mais aussi par l'absence de prise en compte des flux de la population cible éventuelle de l'infraction au moment de l'infraction. Certes cette information est difficile à produire et ne peut l'être sans s'attacher à mesurer les flux en des points distincts du territoire car les usages territoriaux varient selon les caractéristiques de leur contexte. Autrement dit, à l'instar de l'estimation des températures sur une large surface, il faudrait mesurer les flux de population dans plusieurs lieux et interpoler les résultats pour produire une carte de densité lissée sur le territoire en respectant les périodes horaires. Cette absence d'information ne permet donc pas d'estimer une densité qui pourrait être utilisée comme variable d'explication de tel ou tel phénomène concentré en un lieu précis. C'est le cas pour les déclarations de vols avec violences.

Le véritable résultat de calcul de densité susceptible d'être introduit comme variable explicative d'un phénomène criminel qui y est sensible est celui qui tiendra compte de la population cible de l'infraction, corrigée des flux de cette population selon la période prise en compte.

Le marché aux Puces de Saint-Ouen en propose une claire illustration. Ce marché est composé de 2500 boutiques organisées autour de rues et il s'étend sur environ 11 hectares⁶⁰. Il offre comme particularités d'être le premier marché d'antiquités au monde, d'être ouvert uniquement les samedis et dimanches et d'accueillir chaque week-end une moyenne de 120 à 150 000 visiteurs. Dans le quartier des puces résident aussi 5 000 habitants, soit une densité « instantanée » de près de 50 000 habitants au km². Le week-end, sur ce territoire, si l'on prend pour hypothèse une population moyenne entrante de 150 000 visiteurs sur deux jours en maintenant la population locale sur ce territoire, la densité « corrigée » s'élève à environ 110 000 personnes par km² entre 9 h et 19 h, amplitude horaire d'accueil⁶¹ des boutiques du marché aux Puces. Dans ce cas de figure, la densité « corrigée » peut être testée comme variable explicative de certaines formes de criminalité sur ce territoire, le week-end et pendant les horaires d'ouverture du marché. En dehors de cette période, la densité territoriale retombe à 50 000 personnes / km². Sur des parties de ce quartier, elle tombe même à zéro car non seulement les boutiques mais aussi les allées du marché sont closes.

La recherche des *Hot Spots* utilise la méthodologie d'analyse inférentielle d'agrégation spatiale des entités en combinant la proximité et les taux

Afin de déceler statistiquement la présence d'agrégats similaires qui indiqueraient la possibilité qu'il existe un processus d'agrégation spatiale qui ne soit pas dû au hasard, nous avons utilisé la statistique Getis-Ord Gi*. L'outil Hot Spot Analysis (Getis-Ord Gi*) calcule la statistique Getis-Ord Local Statistic pour chaque entité dans un ensemble de données. Il s'agit ici en l'occurrence des taux pour chaque circonscription, laquelle constitue une entité. Les tests statistiques sont rendus par les scores « z » et les valeurs « p » qui résultent du calcul et indiquent les agrégations spatiales des entités présentant des valeurs hautes ou basses approchantes. Cet outil fonctionne en examinant chaque entité dans le contexte des entités voisines.

•••• (60) Les marchés ne sont pas constitués d'un seul tenant. La Délimitation de la Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP), classement dont bénéficient les Puces depuis 2001 est de 11 ha mais les marchés représentent une surface au sol de 3 ha. C'est cependant le périmètre de 11 ha qui est retenu en raison du fait que les visiteurs fréquentent l'ensemble de cette surface pour accéder d'un marché à l'autre. Source surface des marchés : Ville de Saint-Ouen. Source fréquentation des marchés : Seine-Saint-Denis Tourisme.

(61) 150 000 visiteurs cumulés sur deux jours (1jour = une amplitude de 10 heures qui correspond à l'amplitude de l'ouverture des boutiques), soit $150\,000 / 2 = 75\,000$. $75 / 10$ heures = 7 500 visiteurs par heure + 5 000 habitants = 12 500. Résultat ramené à une densité au km² = 113 636 personnes au km². Pendant les heures d'ouvertures du marché au Puces.

Les valeurs statistiquement significatives sont celles qui permettent de rejeter l'hypothèse nulle⁶². Autrement dit, ce qui est recherché c'est la proximité de taux similaires sur des territoires voisins. Lorsqu'un groupe de territoires (ici les circonscriptions) présente des taux similaires spatialement proches on parle de HotSpot (point chaud). Si ce même phénomène concerne des territoires à taux bas, on parle de ColdSpot (point froid).

Une entité présentant une valeur élevée est intéressante mais peut ne pas être un point chaud statistiquement significatif. Pour constituer un *hot spot* statistiquement significatif, une entité doit avoir une valeur élevée et être entourée par d'autres entités également associées à des valeurs élevées. La somme locale d'une entité et de ses voisins est proportionnellement comparée à la somme de toutes les entités; lorsque la somme locale est sensiblement différente de la somme locale attendue et que cette différence est trop importante pour être un résultat aléatoire, le score « z » peut être considéré comme statistiquement caractéristique.

La statistique G_i^* renvoyée pour chaque entité dans le jeu de données est un score « z ». Pour les scores « z » positifs statistiquement significatifs, plus le score « z » est élevé, plus l'agrégation de valeurs élevées est intense (agrégat chaud). Pour les scores « z » négatifs statistiquement significatifs, plus le score z est faible, plus l'agrégation de valeurs faibles est intense (agrégat froid). Les scores « z » en-dessous de -2 écarts types sont affichés en bleu sombre. Les scores « z » entre -2 et -1 écarts types sont affichés en sépia. Les scores « z » entre -1 et +1 écarts types sont neutres et sont affichés en blanc. Les scores « z » entre 1 et 2 écarts types sont affichés en jaune. Les scores « z » au dessus de 2 écarts types sont affichés en rouge.

L'analyse qui est ici produite comporte une limite provenant de l'absence de localisation réelle des données traitées. Les mains courantes sont des

données ne comportant pas, à ce jour, de localisation géographique précise de type adressage de l'évènement qui pourrait permettre d'agréger les informations aux entités que constituent les circonscriptions de police. Le système de main courante informatisée peut renseigner le secteur de l'évènement (secteur de police) mais cette information n'est pas disponible. **Par conséquent, nous ne savons pas si l'évènement signalé s'est réellement produit dans la circonscription qui l'a recensé ou si sa localisation correspond uniquement au lieu du signalement.**

Il faut aussi ajouter que l'analyse spatiale dépend du découpage administratif, lequel est subjectif. Le découpage territorial en circonscriptions de police tel qu'il est utilisé par la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP) peut englober une ou plusieurs communes. Par exemple, dans le département du Val-de-Marne, la circonscription d'Alfortville ne comprend que la commune d'Alfortville. En revanche, la circonscription de Boissy-Saint-Léger en compte huit. Il n'existe donc pas une uniformité du découpage sur l'ensemble de la surface d'étude et les limites territoriales ne sont pas motivées.

Ainsi, l'analyse spatiale sur les mains courantes enregistrées utilise le découpage en 83 circonscriptions de la DSPAP. Cependant, en cours d'année, la circonscription du Raincy a fait place à deux circonscriptions: Clichy-sous-Bois et le Raincy. Ce re-découpage, dont les motifs peuvent être légitimes du point de vue de la gestion administrative policière, est cependant susceptible de modifier le résultat de l'analyse et ne permet pas de comparaisons annuelles. **Comme cela a été indiqué dans la partie méthodologie du Grand Angle 24⁶³, il serait plus judicieux d'analyser les phénomènes sous l'angle spatial à partir des données géolocalisées plutôt que localisées administrativement.**

- (62) Les statistiques inférentielles reposent sur la théorie de la probabilité. La probabilité est une mesure du hasard, et tous les tests statistiques (directement ou indirectement) présentent des calculs de probabilité sous-jacents qui évaluent le rôle du hasard sur le résultat de l'analyse. L'hypothèse nulle aléatoire postule que le motif spatial observé représente un arrangement spatial parmi de nombreux (n!) arrangements possibles. C'est une version possible parmi les nombreuses versions aléatoires possibles. Les valeurs des données sont fixes; seul leur arrangement spatial peut varier.
- (63) L'étude publiée dans ce numéro 24 de *Grand Angle* traite des atteintes volontaires à l'intégrité physique commises et géolocalisées à Paris en 2008 sur la voie publique. Son innovation majeure est que pour la première fois, l'analyse concerne les faits géolocalisés grâce à leur codification à l'adresse de commission. L'analyse produite rend compte de l'étendue spatiale du phénomène tel qu'il est rapporté par les victimes dans sa dimension spatiale et temporelle. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a notamment pour mission de réaliser des études visant à mesurer les phénomènes criminels tels qu'ils sont connus par les services de police et les unités de gendarmerie. Les publications de l'ONDRP sur les faits constatés de crimes et délits extraits de l'état 4001 fournissent une ventilation géographique selon les lieux d'enregistrement (voir la « géographie départementale des faits constatés en 2009 ou encore www.cartocrime.net »).

Liste des abréviations utilisées dans cette étude

MCI – Main courante informatisée
MCIPP – Main courante informatisée de la préfecture de police
N-MCI – Nouvelle main courante informatisée
DSPAP – Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
DTSP – Direction territoriale de sécurité de proximité
DDSP – Direction départementale de sécurité publique
PP – Préfecture de police
DPUP – Direction de la police urbaine de proximité
PLU – Plan local d'urbanisme
IGPN – Inspection générale de la police nationale
CNIL – Commission nationale informatique et libertés

Liste des cartes

- Carte 1. Les totaux de signalements d'usagers sur mains courante enregistrées dans les départements de la DSPAP et le découpage des circonscriptions de police. (Page 5)
- Carte 2. Distribution de l'ensemble des déclarations d'usagers enregistrées sur main courante en 2010 en volume et en taux pour 1 000 habitants dans les circonscriptions de police de la DSPAP. (Page 7)
- Carte 3. Distribution des taux de déclarations d'usagers de *Différends* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 12)
- Carte 4. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de *Différends* (hors litiges) dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 13)
- Carte 5. Distribution des taux de déclarations d'usagers pour *Crimes et délits* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 14)
- Carte 6. Distribution des taux de déclarations de *Violences* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 18)
- Carte 7. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de faits de *Violences* dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 19)
- Carte 8. Distribution des taux de déclarations d'usagers pour des *Nuisances* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 20)
- Carte 9. Distribution des taux de déclarations de *Tapages et troubles* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 22)
- Carte 10. Analyse des agrégats chauds et froids pour les taux de déclarations de *Tapages et troubles* dans les circonscriptions DSPAP en 2010. (Page 23)
- Carte 11. Distribution des taux de signalements de *Différends entre époux et concubins* enregistrés sur main courante dans les circonscriptions DSPAP en 2010 (couples en base de référence). (Page 28)
- Carte 12. Analyse des agrégats « chauds » et « froids » pour les taux de déclarations de *Différends entre époux ou concubins* dans les circonscriptions DSPAP en 2010 (couples en base de référence). (Page 29)
- Carte 13. Densité de population selon les circonscriptions de police (hab./km²). (Page 35)
- Carte 14. Limites territoriales de la circonscription de Saint-Ouen et limites territoriales de la zone des docks. (Page 35)

Liste des graphiques

- Graphique 1. Répartition des rubriques de déclarations d'usagers enregistrées sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP. (Page 8)
- Graphique 2. Répartition des catégories de déclarations d'usagers dans la rubrique des *Différends* enregistrés sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP. (Page 10)
- Graphique 3. Répartitions des familles de déclarations d'usagers dans la rubrique des *Crimes et délits* enregistrés sur main courante en 2010 sur le territoire de la DSPAP. (Page 16)
- Graphique 4. Répartition des familles de déclarations d'usagers pour des *Nuisances* enregistrées sur main courante en 2010 dans les circonscriptions de la DSPAP. (Page 21)

Liste des tableaux

- Tableau 1. Les rubriques de signalements d'usagers enregistrés dans les rubriques de la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 et leur répartition départementale. (Page 5)
- Tableau 2. Nombres et parts de signalements d'usagers (%) des principales rubriques de mains courantes entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de sa petite couronne. (Page 9)
- Tableau 3. Nombres, parts et taux de signalements d'usagers (%) pour des *Différends* entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de sa petite couronne. (Page 9)
- Tableau 4. Nombres parts et taux de signalements d'usagers sur main courante par types de *Différends liés à la famille*, à Paris et dans sa petite couronne. (Page 10)
- Tableau 5. Familles et catégories de déclarations d'usagers de la rubrique des *Crimes et délits*. (Page 15)
- Tableau 6. Nombres parts (%) et taux pour 1 000 habitants (‰) des catégories de mains courantes pour des *Crimes et délits* entre les circonscriptions parisiennes et les circonscriptions de petite couronne. (Page 17)

Liste des annexes

- Annexe 1. Tableaux du n°7 à 10: tableau des communes et de leurs regroupements en circonscriptions de police (année 2010).
- Annexe 2. Tableau n°11: tableau de la main courante informatisée (MCI).
- Annexe 3. Tableau n°12: tableau des signalements d'usagers de la main courante pour des *Différends*.
- Annexe 4. Tableau n°13: tableau des signalements d'usagers de la main courante pour des *Différends entre époux ou concubins*.
- Annexe 5. Tableau n°14: tableau des signalements de *Crimes et délits* en main courante.
- Annexe 6. Tableau n°15: tableau des signalements d'usagers pour des *Violences* en main courante.
- Annexe 7. Tableau n°16: tableau des signalements d'usagers pour des *Atteintes aux biens*.
- Annexe 8. Tableau n°17: tableau des signalements d'usagers pour des *Nuisances*.
- Annexe 9. Tableau n°18: tableau des signalements d'usagers pour des *Tapages et troubles à l'ordre public*.

Annexe 1. Les communes et leurs regroupements en circonscriptions de police (année 2010)

Tableau 7. Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité de Paris (DTSP 75).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
DTSP 75	PARIS	75000	1er arrondissement	75101	Paris
			2e arrondissement	75102	Paris
			3e arrondissement	75103	Paris
			4e arrondissement	75104	Paris
			5e arrondissement	75105	Paris
			6e arrondissement	75106	Paris
			7e arrondissement	75107	Paris
			8e arrondissement	75108	Paris
			9e arrondissement	75109	Paris
			10e arrondissement	75110	Paris
			11e arrondissement	75111	Paris
			12e arrondissement	75112	Paris
			13e arrondissement	75113	Paris
			14e arrondissement	75114	Paris
			15e arrondissement	75115	Paris
			16e arrondissement	75116	Paris
			17e arrondissement	75117	Paris
			18e arrondissement	75118	Paris
			19e arrondissement	75119	Paris
			20e arrondissement	75120	Paris

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 8. Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
DTSP 92	HAUTS-DE-SEINE	92002	ANTONY	92002	ANTONY
				92014	BOURG-LA-REINE
		92004	ASNIERES-SUR-SEINE	92004	ASNIERES-SUR-SEINE
				92009	BOIS-COLOMBES
		92007	BAGNEUX	92007	BAGNEUX
		92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	92012	BOULOGNE-BILLANCOURT
		92019	CHATENAY-MALABRY	92019	CHATENAY-MALABRY
				92032	FONTENAY-AUX-ROSES
				92071	SCEAUX
		92023	CLAMART	92023	CLAMART
				92060	LE PLESSIS-ROBINSON
		92024	CLICHY	92024	CLICHY
		92025	COLOMBES	92025	COLOMBES
		92026	COURBEVOIE	92026	COURBEVOIE
		92035	LA GARENNE-COLOMBES	92035	LA GARENNE-COLOMBES
		92036	GENNEVILLIERS	92036	GENNEVILLIERS
		92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	92040	ISSY-LES-MOULINEAUX
		92044	LEVALLOIS-PERRET	92044	LEVALLOIS-PERRET
		92048	MEUDON	92048	MEUDON

Source : préfecture de Police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 8 (suite). Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité des Hauts-de-Seine (DTSP 92).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
		92049	MONTROUGE	92020	CHATILLON
				92049	MONTROUGE
		92050	NANTERRE	92050	NANTERRE
		92051	NEUILLY-SUR-SEINE	92051	NEUILLY-SUR-SEINE
		92062	PUTEAUX	92062	PUTEAUX
		92063	RUEIL-MALMAISON	92063	RUEIL-MALMAISON
		92064	SAINT-CLOUD	92033	GARCHES
				92047	MARNES-LA-COQUETTE
				92064	SAINT-CLOUD
				92076	VAUCRESSON
		92072	SEVRES	92022	CHAVILLE
				92072	SEVRES
				92077	VILLE-D'AVRAY
		92073	SURESNES	92073	SURESNES
		92075	VANVES	92046	MALAKOFF
				92075	VANVES
		92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE
		92999	LA-DEFENSE	92999	LA-DEFENSE

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 9. Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis (DTSP 93).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
DTSP 93	SEINE-SAINT-DENIS	93001	AUBERVILLIERS	93001	AUBERVILLIERS
		93005	AULNAY-SOUS-BOIS	93005	AULNAY-SOUS-BOIS
				93071	SEVRAN
		93007	LE BLANC-MESNIL	93007	LE BLANC-MESNIL
		93008	BOBIGNY	93008	BOBIGNY
				93053	NOISY-LE-SEC
		93010	BONDY	93010	BONDY
				93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		93027	LA COURNEUVE	93030	DUGNY
				93027	LA COURNEUVE
				93013	LE BOURGET
		93029	DRANCY	93029	DRANCY
		93031	EPINAY-SUR-SEINE	93031	EPINAY-SUR-SEINE
				93079	VILLETANEUSE
		93032	GAGNY	93032	GAGNY
				93047	MONTFERMEIL
		93045	LES LILAS	93006	BAGNOLET
				93061	LE PRE-SAINT-GERVAIS
				93045	LES LILAS
				93063	ROMAINVILLE
		93046	LIVRY-GARGAN	93015	COUBRON
				93046	LIVRY-GARGAN
				93074	VAUJOURS
		93048	MONTREUIL	93048	MONTREUIL
		93050	NEUILLY-SUR-MARNE	93049	NEUILLY-PLAISANCE
				93050	NEUILLY-SUR-MARNE
		93051	NOISY-LE-GRAND	93033	GOURNAY-SUR-MARNE
				93051	NOISY-LE-GRAND
		93055	PANTIN	93055	PANTIN

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 9 (suite). Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis (DTSP 93).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
		93062	LE RAINCY	93014	CLICHY-SOUS-BOIS
				93062	LE RAINCY
		93064	ROSNY-SOUS-BOIS	93064	ROSNY-SOUS-BOIS
				93077	VILLEMOMBLE
		93066	SAINT-DENIS	93039	L' ILE-SAINT-DENIS
				93066	SAINT-DENIS
		93070	SAINT-OUEN	93070	SAINT-OUEN
		93072	STAINS	93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE
				93072	STAINS
		93078	VILLEPINTE	93073	TREMBLAY-EN-FRANCE
				93078	VILLEPINTE

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 10. Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
DTSP 94	VAL-DE-MARNE	94002	ALFORTVILLE	94002	ALFORTVILLE
		94004	BOISSY-SAINT-LEGER	94004	BOISSY-SAINT-LEGER
				94044	LIMEIL-BREVANNES
				94047	MANDRES-LES-ROSES
				94048	MAROLLES-EN-BRIE
				94056	PERIGNY
				94070	SANTENY
				94071	SUCY-EN-BRIE
				94075	VILLECRESNES
		94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE
		94018	CHARENTON-LE-PONT	94018	CHARENTON-LE-PONT
				94069	SAINT-MAURICE
		94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE
				94060	LA QUEUE-EN-BRIE
				94059	LE PLESSIS-TREVISE
				94053	NOISEAU
				94055	ORMESSON-SUR-MARNE
				94079	VILLIERS-SUR-MARNE
		94022	CHOISY-LE-ROI	94022	CHOISY-LE-ROI
				94054	ORLY
		94028	CRETEIL	94011	BONNEUIL-SUR-MARNE
				94028	CRETEIL
		94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	94033	FONTENAY-SOUS-BOIS
		94038	L'HAY-LES-ROSES	94021	CHEVILLY-LARUE
				94034	FRESNES
				94038	L'HAY-LES-ROSES
				94065	RUNGIS
				94073	THIAIS
		94041	IVRY-SUR-SEINE	94041	IVRY-SUR-SEINE
		94043	LE KREMLIN-BICETRE	94003	ARCUEIL
				94016	CACHAN
				94037	GENTILLY
				94043	LE KREMLIN-BICETRE
				94076	VILLEJUIF
		94046	MAISONS-ALFORT	94046	MAISONS-ALFORT
		94052	NOGENT-SUR-MARNE	94015	BRY-SUR-MARNE

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 10 (suite). Les circonscriptions de la direction territoriale de sécurité de proximité du Val-de-Marne (DTSP 94).

Territoire	Département	Code circonscription	Circonscriptions	Code INSEE	Commune
				94042	JOINVILLE-LE-PONT
				94058	LE PERREUX-SUR-MARNE
				94052	NOGENT-SUR-MARNE
		94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES
		94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94001	ABLON-SUR-SEINE
				94074	VALENTON
				94077	VILLENEUVE-LE-ROI
				94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
		94080	VINCENNES	94067	SAINT-MANDE
				94080	VINCENNES
		94081	VITRY-SUR-SEINE	94081	VITRY-SUR-SEINE

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Annexe 2. La main courante informatisée (MCI)

Tableau 11. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

Circonscription	N°	Population 2008	Rang population	Variation Population (%)	Total MCI	Rang MCI	Taux MCI	Rang taux MCI	(%)
PARIS	75001	17 440	83	-1,7	2 902	33	166,4	1	1,3
PARIS	75002	21 793	81	2,5	1 213	79	55,7	6	0,5
PARIS	75003	34 824	77	0,3	1 381	75	39,7	36	0,6
PARIS	75004	27 977	78	-4,0	1 145	81	40,9	33	0,5
PARIS	75005	62 143	49	1,1	2 029	58	32,7	50	0,9
PARIS	75006	44 322	71	-2,1	1 935	63	43,7	24	0,9
PARIS	75007	57 082	57	0,8	1 852	67	32,4	52	0,8
PARIS	75008	38 702	75	-1,0	3 715	18	96	2	1,6
PARIS	75009	59 157	52	1,1	2 954	29	49,9	9	1,3
PARIS	75010	94 321	21	2,4	4 482	7	47,5	12	2,0
PARIS	75011	152 672	8	0,2	3 513	21	23	77	1,6
PARIS	75012	142 673	10	0,8	3 890	14	27,3	66	1,7
PARIS	75013	179 500	5	0,4	4 284	10	23,9	75	1,9
PARIS	75014	136 464	11	1,6	3 826	16	28	64	1,7
PARIS	75015	234 091	1	0,5	4 202	12	18	83	1,9
PARIS	75016	165 074	7	7,2	4 365	8	26,4	68	1,9
PARIS	75017	167 070	6	3,6	4 320	9	25,9	69	1,9
PARIS	75018	196 000	2	2,7	6 156	1	31,4	54	2,7
PARIS	75019	184 909	4	-0,7	4 589	5	24,8	72	2,0
PARIS	75020	195 083	3	1,0	5 041	3	25,8	70	2,2
ANTONY	92002	81 255	29	1,5	2 626	38	32,3	53	1,2
ASNIERES-SUR-SEINE	92004	109 475	15	0,0	3 137	26	28,7	60	1,4
BAGNEUX	92007	38 509	76	-1,1	1 485	72	38,6	39	0,7
BOULOGNE-BILLANCOURT	92012	112 233	13	1,8	3 322	25	29,6	58	1,5
CHATENAY-MALABRY	92019	75 608	34	0,5	2 157	52	28,5	62	1,0
CLAMART	92023	76 082	32	2,9	2 333	44	30,7	56	1,0
CLICHY	92024	58 388	54	2,1	3 402	24	58,3	4	1,5
COLOMBES	92025	83 695	28	2,0	2 157	51	25,8	71	1,0
COURBEVOIE	92026	85 054	26	0,8	2 875	34	33,8	46	1,3
LA DEFENSE	92027	20 000	82	0,0	1 209	80	60,4	3	0,5
LA GARENNE-COLOMBES	92035	26 299	79	-3,3	808	83	30,7	57	0,4
GENNEVILLIERS	92036	41 822	74	-2,9	1 599	71	38,2	40	0,7
ISSY-LES-MOULINEAUX	92040	63 297	46	3,0	2 541	40	40,1	34	1,1
LEVALLOIS-PERRET	92044	62 995	47	0,2	1 950	62	31	55	0,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Tableau 11 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

Circonscription	N°	Population 2008	Rang population	Variation Population (%)	Total MCI	Rang MCI	Taux MCI	Rang taux MCI	(%)
MEUDON	92048	44 706	69	-0,1	1 747	69	39,1	37	0,8
MONTRouGE	92049	79 192	30	2,5	2 153	53	27,2	67	1,0
NANTERRE	92050	89 556	22	1,4	3 979	13	44,4	21	1,8
NEUILLY-SUR-SEINE	92051	60 341	51	-1,8	2 353	43	39	38	1,0
PUTEAUX	92062	44 548	70	3,6	1 897	65	42,6	29	0,8
RUEIL-MALMAISON	92063	78 112	31	0,6	3 539	20	45,3	17	1,6
SAINT-CLOUD	92064	58 245	55	0,7	2 033	57	34,9	44	0,9
SEVRES	92072	52 109	64	-2,7	2 203	49	42,3	31	1,0
SURESNES	92073	45 617	66	3,2	1 989	59	43,6	25	0,9
VANVES	92075	57 368	56	0,0	1 886	66	32,9	49	0,8
VILLENEUVE-LA-GARENNE	92078	24 711	80	0,6	1 034	82	41,8	32	0,5
AUBERVILLIERS	93001	74 528	36	1,4	3 469	22	46,5	14	1,5
AULNAY-SOUS-BOIS	93005	132 958	12	0,2	4 642	4	34,9	43	2,1
LE BLANC-MESNIL	93007	50 668	65	-0,9	2 296	46	45,3	18	1,0
BOBIGNY	93008	86 439	24	0,1	3 867	15	44,7	20	1,7
BONDY	93010	73 980	37	0,6	3 458	23	46,7	13	1,5
LA COURNEUVE	93027	61 008	50	1,1	2 638	37	43,2	28	1,2
DRANCY	93029	66 194	43	0,2	3 010	28	45,5	16	1,3
EPINAY-SUR-SEINE	93031	65 344	44	2,9	2 949	30	45,1	19	1,3
GAGNY	93032	62 799	48	-1,6	2 043	56	32,5	51	0,9
LES LILAS	93045	99 326	19	0,8	4 584	6	46,2	15	2,0
LIVRY-GARGAN	93046	52 559	63	0,7	2 313	45	44	22	1,0
MONTREUIL	93048	102 176	18	0,6	1 967	61	19,3	81	0,9
NEUILLY-SUR-MARNE	93050	53 502	59	0,4	2 129	54	39,8	35	0,9
NOISY-LE-GRAND	93051	69 335	40	2,7	1 910	64	27,5	65	0,8
PANTIN	93055	52 698	62	-1,6	2 665	36	50,6	8	1,2
LE RAINCY	93062	42 749	73	-1,8	2 060	55	48,2	11	0,9
ROSNY-SOUS-BOIS	93064	69 012	41	-0,7	1 416	74	20,5	79	0,6
SAINT-DENIS	93066	110 813	14	5,4	6 017	2	54,3	7	2,7
SAINT-OUEN	93070	45 595	67	6,2	2 596	39	56,9	5	1,1
STAINS	93072	63 479	45	2,0	2 751	35	43,3	26	1,2
VILLEPINTE	93078	71 304	38	0,5	3 026	27	42,4	30	1,3
ALFORTVILLE	94002	44 728	68	4,6	1 970	60	44	23	0,9
BOISSY-SAINT-LEGER	94004	85 241	25	-0,7	2 937	32	34,5	45	1,3
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94017	75 142	35	0,4	1 814	68	24,1	73	0,8
CHARENTON-LE-PONT	94018	43 129	72	0,4	1 441	73	33,4	47	0,6
CHENNEVIERES-SUR-MARNE	94019	89 401	23	-1,0	1 711	70	19,1	82	0,8
CHOISY-LE-ROI	94022	59 093	53	3,0	2 943	31	49,8	10	1,3
CRETEIL	94028	105 841	17	0,5	3 731	17	35,3	42	1,7
FONTENAY-SOUS-BOIS	94033	52 848	61	2,2	1 267	78	24	74	0,6
L'HAY-LES-ROSES	94038	108 815	16	-0,7	3 628	19	33,3	48	1,6
IVRY-SUR-SEINE	94041	56 679	58	1,9	1 280	77	22,6	78	0,6
GENTILLY	94043	144 229	9	3,1	4 227	11	29,3	59	1,9
MAISONS-ALFORT	94046	52 852	60	-0,7	2 291	47	43,3	27	1,0
NOGENT-SUR-MARNE	94052	95 786	20	1,0	2 286	48	23,9	76	1,0
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	94068	75 724	33	0,7	2 162	50	28,6	61	1,0
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94078	66 657	42	0,6	2 471	41	37,1	41	1,1
VINCENNES	94080	70 636	39	1,3	1 370	76	19,4	80	0,6
VITRY-SUR-SEINE	94081	84 071	27	1,4	2 388	42	28,4	63	1,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 3. Les Différends

Tableau 12. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de *Différends* par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscription	Population 2008	MCI Différends	Taux (‰)
75101	PARIS	17 440	809	46,4
75102	PARIS	21 793	532	24,4
75103	PARIS	34 824	535	15,4
75104	PARIS	27 977	489	17,5
75105	PARIS	62 143	990	15,9
75106	PARIS	44 322	650	14,7
75107	PARIS	57 082	734	12,9
75108	PARIS	38 702	1 139	29,4
75109	PARIS	59 157	1 082	18,3
75110	PARIS	94 321	1 516	16,1
75111	PARIS	152 672	1 886	12,4
75112	PARIS	142 673	1 978	13,9
75113	PARIS	179 500	2 491	13,9
75114	PARIS	136 464	1 876	13,7
75115	PARIS	234 091	2 256	9,6
75116	PARIS	165 074	2 196	13,3
75117	PARIS	167 070	2 149	12,9
75118	PARIS	196 000	2 515	12,8
75119	PARIS	184 909	2 583	14,0
75120	PARIS	195 083	2 556	13,1
92002	ANTONY	81 255	1 336	16,4
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	1 845	16,9
92007	BAGNEUX	38 509	802	20,8
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	1 677	14,9
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	891	11,8
92023	CLAMART	76 082	1 244	16,4
92024	CLICHY	58 388	1 556	26,6
92025	COLOMBES	83 695	1 283	15,3
92026	COURBEVOIE	85 054	1 299	15,3
92027	LA DEFENSE	20 000	334	16,7
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	432	16,4
92036	GENNEVILLIERS	41 822	1 014	24,2
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	890	14,1
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	877	13,9
92048	MEUDON	44 706	639	14,3
92049	MONTROUGE	79 192	1 088	13,7
92050	NANTERRE	89 556	1 700	19,0
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	914	15,1
92062	PUTEAUX	44 548	869	19,5
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	1 333	17,1
92064	SAINT-CLOUD	58 245	664	11,4
92072	SEVRES	52 109	927	17,8
92073	SURESNES	45 617	902	19,8
92075	VANVES	57 368	1 039	18,1
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	514	20,8
93001	AUBERVILLIERS	74 528	1 924	25,8
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	2 714	20,4
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	1 386	27,4
93008	BOBIGNY	86 439	1 999	23,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 12. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de *Différends* par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscription	Population 2008	MCI Différends	Taux (‰)
93010	BONDY	73 980	2 011	27,2
93027	LA COURNEUVE	61 008	1 353	22,2
93029	DRANCY	66 194	1 524	23,0
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	1 763	27,0
93032	GAGNY	62 799	1 048	16,7
93045	LES LILAS	99 326	2 627	26,4
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	1 158	22,0
93048	MONTREUIL	102 176	950	9,3
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	1 460	27,3
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	1 070	15,4
93055	PANTIN	52 698	1 266	24,0
93062	LE RAINCY	42 749	1 179	27,6
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	918	13,3
93066	SAINT-DENIS	110 813	2 889	26,1
93070	SAINT-OUEN	45 595	1 149	25,2
93072	STAINS	63 479	1 288	20,3
93078	VILLEPINTE	71 304	1 898	26,6
94002	ALFORTVILLE	44 728	835	18,7
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	1 077	12,6
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	988	13,1
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	645	15,0
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	986	11,0
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	1 354	22,9
94028	CRETEIL	105 841	1 738	16,4
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	801	15,2
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	2 115	19,4
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	569	10,0
94043	GENTILLY	144 229	1 890	13,1
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	924	17,5
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	1 301	13,6
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	984	13,0
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	1 191	17,9
94080	VINCENNES	70 636	774	11,0
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	1 263	15,0

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major – Traitement ONDRP

Annexe 4. Les Différends entre époux ou concubins

Tableau 13. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de *Différends entre époux ou concubins* par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants et 1 000 couples.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Différends entre époux et concubins	Taux pour 1 000 habitants	Couples (nb)	Taux pour 1 000 couples
75101	PARIS	17 440	131	7,5	3 388	38,7
75102	PARIS	21 793	89	4,1	3 917	22,7
75103	PARIS	34 824	95	2,7	6 166	15,4
75104	PARIS	27 977	87	3,1	5 218	16,7
75105	PARIS	62 143	217	3,5	11 596	18,7
75106	PARIS	44 322	137	3,1	8 356	16,4
75107	PARIS	57 082	152	2,7	11 403	13,3
75108	PARIS	38 702	191	4,9	8 241	23,2
75109	PARIS	59 157	195	3,3	11 671	16,7
75110	PARIS	94 321	254	2,7	17 109	14,8
75111	PARIS	152 672	252	1,7	27 409	9,2
75112	PARIS	142 673	355	2,5	27 883	12,7
75113	PARIS	179 500	534	3	33 103	16,1
75114	PARIS	136 464	275	2	24 387	11,3
75115	PARIS	234 091	528	2,3	45 127	11,7
75116	PARIS	165 074	489	3	33 433	14,6
75117	PARIS	167 070	396	2,4	32 414	12,2
75118	PARIS	196 000	453	2,3	32 924	13,8
75119	PARIS	184 909	605	3,3	33 575	18
75120	PARIS	195 083	610	3,1	34 907	17,5
92002	ANTONY	81 255	291	3,6	18 586	15,7
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	455	4,2	24 027	18,9
92007	BAGNEUX	38 509	179	4,6	7 577	23,6
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	343	3,1	23 710	14,5
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	214	2,8	16 313	13,1
92023	CLAMART	76 082	280	3,7	17 053	16,4
92024	CLICHY	58 388	366	6,3	11 164	32,8
92025	COLOMBES	83 695	329	3,9	17 076	19,3
92026	COURBEVOIE	85 054	392	4,6	18 670	21
92027	LA DEFENSE	20 000	84	4,2	0	0
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	87	3,3	6 138	14,2
92036	GENNEVILLIERS	41 822	238	5,7	7 732	30,8
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	212	3,3	13 530	15,7
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	226	3,6	13 579	16,6
92048	MEUDON	44 706	181	4	10 181	17,8
92049	MONTROUGE	79 192	249	3,1	17 402	14,3
92050	NANTERRE	89 556	451	5	16 913	26,7
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	218	3,6	13 222	16,5
92062	PUTEAUX	44 548	225	5,1	9 526	23,6
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	249	3,2	18 174	13,7
92064	SAINT-CLOUD	58 245	201	3,5	13 817	14,5
92072	SEVRES	52 109	233	4,5	12 392	18,8
92073	SURESNES	45 617	221	4,8	9 524	23,2
92075	VANVES	57 368	271	4,7	12 125	22,3
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	136	5,5	4 840	28,1
93001	AUBERVILLIERS	74 528	355	4,8	13 906	25,5
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	714	5,4	27 479	26
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	284	5,6	10 839	26,2

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 13 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de *Différends entre époux ou concubins* par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants et 1 000 couples.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Différends entre époux et concubins	Taux pour 1 000 habitants	Couples (nb)	Taux pour 1 000 couples
93008	BOBIGNY	86 439	460	5,3	16 646	27,6
93010	BONDY	73 980	438	5,9	15 258	28,7
93027	LA COURNEUVE	61 008	312	5,1	11 475	27,2
93029	DRANCY	66 194	310	4,7	14 017	22,1
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	431	6,6	12 510	34,5
93032	GAGNY	62 799	211	3,4	14 499	14,6
93045	LES LILAS	99 326	456	4,6	19 983	22,8
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	258	4,9	12 361	20,9
93048	MONTREUIL	102 176	249	2,4	19 247	12,9
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	239	4,5	11 741	20,4
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	303	4,4	15 393	19,7
93055	PANTIN	52 698	227	4,3	10 075	22,5
93062	LE RAINCY	42 749	254	5,9	9 019	28,2
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	223	3,2	15 442	14,4
93066	SAINT-DENIS	110 813	823	7,4	19 428	42,4
93070	SAINT-OUEN	45 595	273	6	7 843	34,8
93072	STAINS	63 479	272	4,3	11 694	23,3
93078	VILLEPINTE	71 304	428	6	15 442	27,7
94002	ALFORTVILLE	44 728	194	4,3	9 265	20,9
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	298	3,5	20 009	14,9
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	254	3,4	16 080	15,8
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	161	3,7	9 380	17,2
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	221	2,5	21 225	10,4
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	358	6,1	11 923	30
94028	CRETEIL	105 841	422	4	20 921	20,2
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	148	2,8	11 065	13,4
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	447	4,1	23 504	19
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	135	2,4	10 632	12,7
94043	GENTILLY	144 229	420	2,9	28 556	14,7
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	212	4	11 659	18,2
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	312	3,3	22 088	14,1
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	227	3	18 192	12,5
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	306	4,6	14 020	21,8
94080	VINCENNES	70 636	168	2,4	15 624	10,8
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	309	3,7	17 281	17,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 5. Les Crimes et délits

Tableau 14. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Crimes et délits par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Crimes et délits (nb)	Taux (‰)
75101	PARIS	17 440	1 697	97,3
75102	PARIS	21 793	415	19,0
75103	PARIS	34 824	432	12,4
75104	PARIS	27 977	431	15,4
75105	PARIS	62 143	590	9,5
75106	PARIS	44 322	1 003	22,6
75107	PARIS	57 082	816	14,3
75108	PARIS	38 702	1 684	43,5
75109	PARIS	59 157	1 361	23,0
75110	PARIS	94 321	1 676	17,8
75111	PARIS	152 672	760	5,0
75112	PARIS	142 673	957	6,7
75113	PARIS	179 500	1 166	6,5
75114	PARIS	136 464	1 170	8,6
75115	PARIS	234 091	900	3,8
75116	PARIS	165 074	1 421	8,6
75117	PARIS	167 070	1 295	7,8
75118	PARIS	196 000	2 593	13,2
75119	PARIS	184 909	1 076	5,8
75120	PARIS	195 083	1 602	8,2
92002	ANTONY	81 255	552	6,8
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	597	5,5
92007	BAGNEUX	38 509	376	9,8
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	778	6,9
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	769	10,2
92023	CLAMART	76 082	543	7,1
92024	CLICHY	58 388	683	11,7
92025	COLOMBES	83 695	504	6,0
92026	COURBEVOIE	85 054	1 190	14,0
92027	LA DEFENSE	20 000	769	38,5
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	179	6,8
92036	GENNEVILLIERS	41 822	289	6,9
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	787	12,4
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	696	11,0
92048	MEUDON	44 706	606	13,6
92049	MONTROUGE	79 192	437	5,5
92050	NANTERRE	89 556	1 449	16,2
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	1 030	17,1
92062	PUTEAUX	44 548	635	14,3
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	1 479	18,9
92064	SAINT-CLOUD	58 245	900	15,5
92072	SEVRES	52 109	855	16,4
92073	SURESNES	45 617	807	17,7
92075	VANVES	57 368	458	8,0
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	257	10,4
93001	AUBERVILLIERS	74 528	392	5,3
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	1 188	8,9
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	486	9,6
93008	BOBIGNY	86 439	1 277	14,8

Source: préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 14 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Crimes et délits par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Crimes et délits (nb)	Taux (‰)
93010	BONDY	73 980	619	8,4
93027	LA COURNEUVE	61 008	523	8,6
93029	DRANCY	66 194	1 001	15,1
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	666	10,2
93032	GAGNY	62 799	533	8,5
93045	LES LILAS	99 326	1 178	11,9
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	752	14,3
93048	MONTREUIL	102 176	490	4,8
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	373	7,0
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	449	6,5
93055	PANTIN	52 698	742	14,1
93062	LE RAINCY	42 749	543	12,7
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	259	3,8
93066	SAINT-DENIS	110 813	882	8,0
93070	SAINT-OUEN	45 595	599	13,1
93072	STAINS	63 479	921	14,5
93078	VILLEPINTE	71 304	706	9,9
94002	ALFORTVILLE	44 728	813	18,2
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	1 481	17,4
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	476	6,3
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	559	13,0
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	482	5,4
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	1 134	19,2
94028	CRETEIL	105 841	1 509	14,3
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	279	5,3
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	484	4,4
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	589	10,4
94043	GENTILLY	144 229	1 670	11,6
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	853	16,1
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	545	5,7
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	895	11,8
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	825	12,4
94080	VINCENNES	70 636	381	5,4
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	779	9,3

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 6. Les Violences

Tableau 15. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Violences par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Violences (nb)	Taux (‰)
75101	PARIS	17 440	280	16,1
75102	PARIS	21 793	171	7,8
75103	PARIS	34 824	180	5,2
75104	PARIS	27 977	127	4,5
75105	PARIS	62 143	192	3,1
75106	PARIS	44 322	182	4,1
75107	PARIS	57 082	230	4,0
75108	PARIS	38 702	356	9,2
75109	PARIS	59 157	274	4,6
75110	PARIS	94 321	651	6,9
75111	PARIS	152 672	379	2,5
75112	PARIS	142 673	370	2,6
75113	PARIS	179 500	329	1,8
75114	PARIS	136 464	536	3,9
75115	PARIS	234 091	398	1,7
75116	PARIS	165 074	415	2,5
75117	PARIS	167 070	515	3,1
75118	PARIS	196 000	1 070	5,5
75119	PARIS	184 909	525	2,8
75120	PARIS	195 083	580	3,0
92002	ANTONY	81 255	282	3,5
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	185	1,7
92007	BAGNEUX	38 509	201	5,2
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	381	3,4
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	333	4,4
92023	CLAMART	76 082	255	3,4
92024	CLICHY	58 388	265	4,5
92025	COLOMBES	83 695	244	2,9
92026	COURBEVOIE	85 054	235	2,8
92027	LA DEFENSE	20 000	154	7,7
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	87	3,3
92036	GENNEVILLIERS	41 822	156	3,7
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	176	2,8
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	161	2,6
92048	MEUDON	44 706	174	3,9
92049	MONTROUGE	79 192	266	3,4
92050	NANTERRE	89 556	427	4,8
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	180	3,0
92062	PUTEAUX	44 548	154	3,5
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	383	4,9
92064	SAINT-CLOUD	58 245	179	3,1
92072	SEVRES	52 109	127	2,4
92073	SURESNES	45 617	157	3,4
92075	VANVES	57 368	236	4,1
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	81	3,3
93001	AUBERVILLIERS	74 528	128	1,7
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	571	4,3
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	227	4,5
93008	BOBIGNY	86 439	413	4,8
93010	BONDY	73 980	262	3,5
93027	LA COURNEUVE	61 008	249	4,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 15 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Violences par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Violences (nb)	Taux (‰)
93029	DRANCY	66 194	295	4,5
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	290	4,4
93032	GAGNY	62 799	231	3,7
93045	LES LILAS	99 326	621	6,3
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	177	3,4
93048	MONTREUIL	102 176	219	2,1
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	219	4,1
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	315	4,5
93055	PANTIN	52 698	336	6,4
93062	LE RAINCY	42 749	155	3,6
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	142	2,1
93066	SAINT-DENIS	110 813	458	4,1
93070	SAINT-OUEN	45 595	280	6,1
93072	STAINS	63 479	365	5,7
93078	VILLEPINTE	71 304	308	4,3
94002	ALFORTVILLE	44 728	265	5,9
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	509	6,0
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	307	4,1
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	161	3,7
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	308	3,4
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	327	5,5
94028	CRETEIL	105 841	477	4,5
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	86	1,6
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	243	2,2
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	204	3,6
94043	GENTILLY	144 229	428	3,0
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	265	5,0
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	259	2,7
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	202	2,7
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	269	4,0
94080	VINCENNES	70 636	151	2,1
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	359	4,3

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 7. Les Atteintes aux biens

Tableau 16. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations d'Atteintes aux biens par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008 (nb)	MCI Atteintes aux biens (nb)	Taux (‰)
75101	PARIS	17 440	939	53,8
75102	PARIS	21 793	95	4,4
75103	PARIS	34 824	85	2,4
75104	PARIS	27 977	82	2,9
75105	PARIS	62 143	116	1,9
75106	PARIS	44 322	380	8,6
75107	PARIS	57 082	289	5,1
75108	PARIS	38 702	902	23,3
75109	PARIS	59 157	382	6,5
75110	PARIS	94 321	253	2,7
75111	PARIS	152 672	121	0,8
75112	PARIS	142 673	260	1,8
75113	PARIS	179 500	99	0,6
75114	PARIS	136 464	201	1,5
75115	PARIS	234 091	128	0,5
75116	PARIS	165 074	277	1,7
75117	PARIS	167 070	189	1,1
75118	PARIS	196 000	284	1,4
75119	PARIS	184 909	154	0,8
75120	PARIS	195 083	187	1,0
92002	ANTONY	81 255	116	1,4
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	189	1,7
92007	BAGNEUX	38 509	124	3,2
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	128	1,1
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	240	3,2
92023	CLAMART	76 082	167	2,2
92024	CLICHY	58 388	233	4,0
92025	COLOMBES	83 695	66	0,8
92026	COURBEVOIE	85 054	164	1,9
92027	LA DEFENSE	20 000	65	3,3
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	51	1,9
92036	GENNEVILLIERS	41 822	48	1,1
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	79	1,2
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	104	1,7
92048	MEUDON	44 706	122	2,7
92049	MONTROUGE	79 192	86	1,1
92050	NANTERRE	89 556	127	1,4
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	181	3,0
92062	PUTEAUX	44 548	234	5,3
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	726	9,3
92064	SAINT-CLOUD	58 245	258	4,4
92072	SEVRES	52 109	143	2,7
92073	SURESNES	45 617	310	6,8
92075	VANVES	57 368	111	1,9
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	82	3,3
93001	AUBERVILLIERS	74 528	45	0,6
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	201	1,5
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	81	1,6
93008	BOBIGNY	86 439	255	3,0
93010	BONDY	73 980	80	1,1

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 16 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations d'Atteintes aux biens par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008 (nb)	MCI Atteintes aux biens (nb)	Taux (‰)
93027	LA COURNEUVE	61 008	96	1,6
93029	DRANCY	66 194	225	3,4
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	98	1,5
93032	GAGNY	62 799	161	2,6
93045	LES LILAS	99 326	195	2,0
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	120	2,3
93048	MONTREUIL	102 176	101	1,0
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	48	0,9
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	66	1,0
93055	PANTIN	52 698	184	3,5
93062	LE RAINCY	42 749	135	3,2
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	28	0,4
93066	SAINT-DENIS	110 813	186	1,7
93070	SAINT-OUEN	45 595	185	4,1
93072	STAINS	63 479	131	2,1
93078	VILLEPINTE	71 304	87	1,2
94002	ALFORTVILLE	44 728	166	3,7
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	323	3,8
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	80	1,1
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	88	2,0
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	81	0,9
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	233	3,9
94028	CRETEIL	105 841	317	3,0
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	39	0,7
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	109	1,0
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	225	4,0
94043	GENTILLY	144 229	264	1,8
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	125	2,4
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	119	1,2
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	114	1,5
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	227	3,4
94080	VINCENNES	70 636	78	1,1
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	76	0,9

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 8. Les Nuisances

Tableau 17. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Nuisances par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscription	Population 2008 (nb)	MCI Nuisances (nb)	Taux (‰)
75101	PARIS	17 440	211	12,1
75102	PARIS	21 793	204	9,4
75103	PARIS	34 824	334	9,6
75104	PARIS	27 977	156	5,6
75105	PARIS	62 143	339	5,5
75106	PARIS	44 322	198	4,5
75107	PARIS	57 082	192	3,4
75108	PARIS	38 702	236	6,1
75109	PARIS	59 157	327	5,5
75110	PARIS	94 321	533	5,7
75111	PARIS	152 672	667	4,4
75112	PARIS	142 673	680	4,8
75113	PARIS	179 500	453	2,5
75114	PARIS	136 464	465	3,4
75115	PARIS	234 091	584	2,5
75116	PARIS	165 074	336	2,0
75117	PARIS	167 070	569	3,4
75118	PARIS	196 000	817	4,2
75119	PARIS	184 909	594	3,2
75120	PARIS	195 083	480	2,5
92002	ANTONY	81 255	396	4,9
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	291	2,7
92007	BAGNEUX	38 509	147	3,8
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	317	2,8
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	282	3,7
92023	CLAMART	76 082	279	3,7
92024	CLICHY	58 388	276	4,7
92025	COLOMBES	83 695	234	2,8
92026	COURBEVOIE	85 054	170	2,0
92027	LA DEFENSE	20 000	58	2,9
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	114	4,3
92036	GENNEVILLIERS	41 822	159	3,8
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	528	8,3
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	134	2,1
92048	MEUDON	44 706	316	7,1
92049	MONTROUGE	79 192	303	3,8
92050	NANTERRE	89 556	182	2,0
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	161	2,7
92062	PUTEAUX	44 548	101	2,3
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	374	4,8
92064	SAINT-CLOUD	58 245	237	4,1
92072	SEVRES	52 109	219	4,2
92073	SURESNES	45 617	162	3,6
92075	VANVES	57 368	217	3,8
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	122	4,9
93001	AUBERVILLIERS	74 528	84	1,1
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	357	2,7
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	90	1,8
93008	BOBIGNY	86 439	214	2,5
93010	BONDY	73 980	390	5,3
93027	LA COURNEUVE	61 008	115	1,9

Source: préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 17 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Nuisances par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscription	Population 2008 (nb)	MCI Nuisances (nb)	Taux (‰)
93029	DRANCY	66 194	115	1,7
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	175	2,7
93032	GAGNY	62 799	139	2,2
93045	LES LILAS	99 326	487	4,9
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	264	5,0
93048	MONTREUIL	102 176	418	4,1
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	127	2,4
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	245	3,5
93055	PANTIN	52 698	162	3,1
93062	LE RAINCY	42 749	169	4,0
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	134	1,9
93066	SAINT-DENIS	110 813	230	2,1
93070	SAINT-OUEN	45 595	263	5,8
93072	STAINS	63 479	163	2,6
93078	VILLEPINTE	71 304	156	2,2
94002	ALFORTVILLE	44 728	170	3,8
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	175	2,1
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	126	1,7
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	118	2,7
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	94	1,1
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	182	3,1
94028	CRETEIL	105 841	134	1,3
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	81	1,5
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	442	4,1
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	46	0,8
94043	GENTILLY	144 229	274	1,9
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	217	4,1
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	143	1,5
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	109	1,4
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	142	2,1
94080	VINCENNES	70 636	102	1,4
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	116	1,4

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Annexe 9. Les Tapages et troubles à l'ordre public

Tableau 18. Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Tapages et troubles à l'ordre public par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Tapages et troubles à l'ordre public (nb)	TX (‰)
75101	PARIS	17 440	211	12,1
75102	PARIS	21 793	204	9,4
75103	PARIS	34 824	334	9,6
75104	PARIS	27 977	156	5,6
75105	PARIS	62 143	339	5,5
75106	PARIS	44 322	198	4,5
75107	PARIS	57 082	192	3,4
75108	PARIS	38 702	236	6,1
75109	PARIS	59 157	327	5,5
75110	PARIS	94 321	533	5,7
75111	PARIS	152 672	667	4,4
75112	PARIS	142 673	680	4,8
75113	PARIS	179 500	453	2,5
75114	PARIS	136 464	465	3,4
75115	PARIS	234 091	584	2,5
75116	PARIS	165 074	336	2,0
75117	PARIS	167 070	569	3,4
75118	PARIS	196 000	817	4,2
75119	PARIS	184 909	594	3,2
75120	PARIS	195 083	480	2,5
92002	ANTONY	81 255	396	4,9
92004	ASNIERES-SUR-SEINE	109 475	291	2,7
92007	BAGNEUX	38 509	147	3,8
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	112 233	317	2,8
92019	CHATENAY-MALABRY	75 608	282	3,7
92023	CLAMART	76 082	279	3,7
92024	CLICHY	58 388	276	4,7
92025	COLOMBES	83 695	234	2,8
92026	COURBEVOIE	85 054	170	2,0
92027	LA DEFENSE	20 000	58	2,9
92035	LA GARENNE-COLOMBES	26 299	114	4,3
92036	GENNEVILLIERS	41 822	159	3,8
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	63 297	528	8,3
92044	LEVALLOIS-PERRET	62 995	134	2,1
92048	MEUDON	44 706	316	7,1
92049	MONTROUGE	79 192	303	3,8
92050	NANTERRE	89 556	182	2,0
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	60 341	161	2,7
92062	PUTEAUX	44 548	101	2,3
92063	RUEIL-MALMAISON	78 112	374	4,8
92064	SAINT-CLOUD	58 245	237	4,1
92072	SEVRES	52 109	219	4,2
92073	SURESNES	45 617	162	3,6
92075	VANVES	57 368	217	3,8
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 711	122	4,9
93001	AUBERVILLIERS	74 528	84	1,1
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	132 958	357	2,7

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP

Tableau 18 (suite). Les déclarations d'usagers sur la main courante informatisée de la DSPAP en 2010 pour les déclarations de Tapages et troubles à l'ordre public par circonscriptions en nombre et en taux pour 1 000 habitants.

N°	Circonscriptions	Population 2008	MCI Tapages et troubles à l'ordre public (nb)	TX (‰)
93007	LE BLANC-MESNIL	50 668	90	1,8
93008	BOBIGNY	86 439	214	2,5
93010	BONDY	73 980	390	5,3
93027	LA COURNEUVE	61 008	115	1,9
93029	DRANCY	66 194	115	1,7
93031	EPINAY-SUR-SEINE	65 344	175	2,7
93032	GAGNY	62 799	139	2,2
93045	LES LILAS	99 326	487	4,9
93046	LIVRY-GARGAN	52 559	264	5,0
93048	MONTREUIL	102 176	418	4,1
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	53 502	127	2,4
93051	NOISY-LE-GRAND	69 335	245	3,5
93055	PANTIN	52 698	162	3,1
93062	LE RAINCY	42 749	169	4,0
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	69 012	134	1,9
93066	SAINT-DENIS	110 813	230	2,1
93070	SAINT-OUEN	45 595	263	5,8
93072	STAINS	63 479	163	2,6
93078	VILLEPINTE	71 304	156	2,2
94002	ALFORTVILLE	44 728	170	3,8
94004	BOISSY-SAINT-LEGER	85 241	175	2,1
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	75 142	126	1,7
94018	CHARENTON-LE-PONT	43 129	118	2,7
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	89 401	94	1,1
94022	CHOISY-LE-ROI	59 093	182	3,1
94028	CRETEIL	105 841	134	1,3
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	52 848	81	1,5
94038	L'HAY-LES-ROSES	108 815	442	4,1
94041	IVRY-SUR-SEINE	56 679	46	0,8
94043	GENTILLY	144 229	274	1,9
94046	MAISONS-ALFORT	52 852	217	4,1
94052	NOGENT-SUR-MARNE	95 786	143	1,5
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSES	75 724	109	1,4
94078	VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	66 657	142	2,1
94080	VINCENNES	70 636	102	1,4
94081	VITRY-SUR-SEINE	84 071	116	1,4

Source : préfecture de police, DSPAP, état-major - Traitement ONDRP